



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE



RAPPORT ADMINISTRATIF COMPTE RENDU FINANCIER

EXERCICE 2024

Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères lectrices, chers lecteurs,

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport administratif et financier de l'exercice 2024 de la commune de Collonge-Bellerive, du groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC), du groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR), du groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac), de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB), ainsi que de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de La Pallanterie (FITIAP).

Ces pages sont l'occasion de porter un regard sur les événements et travaux qui ont marqué l'année écoulée. Elles permettent également de partager avec vous les valeurs qui nous définissent, ainsi que l'enthousiasme qui nous motive.

Ce rapport administratif me tient spécialement à cœur, puisqu'il marque la fin de 18 années de vie politique communale, dont 14 en tant que conseiller administratif et maire. Une fois n'est pas coutume, je ne vais pas vous faire un résumé des activités de l'année écoulée, ce rapport administratif et financier étant précisément là pour cela.

À l'occasion de la clôture de la législature 2020-2025, et pour marquer la fin de mon engagement politique à Collonge-Bellerive, permettez-moi de faire une exception. Je souhaite mettre en avant des personnes sans lesquelles toutes ces réalisations et projets ne pourraient pas se faire : je veux bien entendu parler des collaboratrices et collaborateurs de la commune.

Je l'ai toujours dit et reconnu, depuis mes débuts : nous avons une chance extraordinaire, à Collonge-Bellerive, de pouvoir compter sur des collaboratrices et collaborateurs en nombre et très compétents dans leur domaine d'activité, mais aussi polyvalents lorsque les circonstances le demandent.

Pouvoir prendre des décisions en sachant que toutes les options ont été étudiées et analysées, tant du point de vue financier que des risques - qu'ils soient politiques, d'image, de sécurité ou autres - est vraiment d'une très grande aide, ainsi que très agréable et sécurisant pour un magistrat communal. Cette confiance, qui doit être réciproque, je le précise, est vraiment primordiale et indispensable pour permettre l'avancement des projets, ainsi que la gestion des tâches quotidiennes nécessaires au bon fonctionnement d'une commune.



Nous, magistrats communaux, sommes de passage. La commune a fonctionné avant nous et continuera de très bien fonctionner après nous. Encore une fois, cela n'est possible que grâce aux collaboratrices et collaborateurs de la commune, qui, par leurs différentes compétences et leur professionnalisme, veillent chaque jour à ce que la commune fonctionne au mieux, pour le plus grand bonheur de nos citoyens. Un grand merci donc à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de la commune qui m'ont accompagné pendant ces 18 années de vie politique à Collonge-Bellerive.

Mes remerciements vont également à toutes les conseillères municipales et à tous les conseillers municipaux avec qui j'ai eu le plaisir d'élaborer et de concrétiser de nombreux projets en faveur des habitantes et habitants de notre belle commune.

Enfin, un grand merci aussi à mes collègues conseillères et conseillers administratifs avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer étroitement pendant ces 14 années, à savoir : Christine Maitre, Francine de Planta, Philippe Thorens et Carole Lapaire.

Avant de conclure, lorsque j'observe la situation géopolitique mondiale et l'environnement socio-économique dans lequel nous évoluons, je constate que nous avons la chance de vivre dans une commune et un pays où il fait bon vivre. Il est de notre devoir et de notre responsabilité à toutes et à tous de faire en sorte que la commune puisse disposer d'infrastructures adaptées, en prenant en compte les besoins de toutes et de tous, de toutes les catégories d'âge et de toutes les classes sociales, sans oublier personne sur le bord de la route. Ainsi, chacun pourra continuer d'affirmer qu'il fait bon vivre à Collonge-Bellerive, à Genève et en Suisse.

C'est ensemble que nous construirons un avenir meilleur, que nous ferons de Collonge-Bellerive une commune dynamique, prospère, tournée vers le futur, solidaire et résiliente. Comme le dit ce proverbe africain : « Tout seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin. »

Vive Collonge-Bellerive, vive Genève et vive la Suisse !

Marcel Goehring
Maire

Hommage à Monsieur Gérard Falquet

Conseiller administratif de juin 1982 à 1995
Maire en 1983-1984, 1986-1987, 1988-1989, 1991-1992 et 1994-1995
Conseiller municipal de 1975 à 1982

Décédé le 7 février 2024, à l'âge de 93 ans.



Allocution de Monsieur Philippe Thorens, Maire lors de la cérémonie d'adieu.

M. Gérard Falquet a œuvré pour la commune de 1975 à 1995 : de 1975 à 1982, en qualité de Conseiller municipal et de 1982 à 1995 au sein du Conseil administratif. Pour notre commune, pour les habitants de nos villages, c'est un moment de reconnaissance envers l'investissement consenti par Gérard, pendant 20 ans, pour le bien-être de chacune et chacun.

Son engagement a débuté en 1975 au Conseil municipal, au sein duquel il a déployé son énergie pendant 7 ans. Puis, élu au Conseil administratif de 1982 à 1995, maire à cinq reprises, il a partagé la responsabilité de diriger la commune, durant 13 ans, avec Messieurs Claude Deriaz, Georges Martin, Jean-Pierre Badan et Jean-Pascal Senglet.

Relever le contexte de ces années permet de comprendre que la fonction assumée par ces personnalités, allait largement au-delà de la gestion courante de la commune et impliquait une réelle vision des enjeux futurs pour notre collectivité, ainsi que la volonté de lui donner une organisation et des ressources saines pour y parvenir.

En effet, avec une population qui a cru de 26 % durant ces deux décennies (de 4000 à plus de 5400 habitants), ces années ont été significatives pour l'aménagement de notre territoire, avec notamment l'adoption des grands plans localisés de quartier pour la construction de logements, la création de zones industrielles et artisanales, comme la Pointe de Vézenaz, le Pré-de-la Croix, le Grand-Clos, l'aménagement d'autres sites et lieux, comme le plan de site de la Pointe-à-la-Bise, la réhabilitation de la Ferme Rivollet et de la Ferme de St-Maurice.

Au sein de l'Exécutif communal, Gérard était plus particulièrement en charge de l'Administration générale, des Finances, de l'état civil, de l'instruction publique, des logements et des naturalisations et nous relevons, en particulier, son implication pour les réalisations suivantes :

- Le déménagement et l'organisation de l'administration communale dans ses nouveaux locaux (ferme Rivollet) en 1988 fut un projet important pour Gérard
- Le développement de l'informatique de l'administration
- La création de nombreux logements, dont la construction de l'immeuble intergénérationnel du Grand-Clos a laissé voir ses grandes qualités humaines.
- Une gestion exemplaire des finances communales qui a permis une diminution importante des impôts communaux.

Son implication a aussi largement dépassé le cadre communal, puisque, féru d'informatique, il a participé au développement du groupement intercommunal du SIACG, destiné à mettre en commun les compétences et ressources informatiques des communes genevoises et dont il a été le président entre 1991 et 1996. L'engagement public significatif de Gérard n'aurait pu se réaliser sans l'important et quotidien soutien de sa famille, durant les très nombreuses heures passées à la mairie, et nous tenons à leur faire part de notre plus vive reconnaissance pour celui-ci. Et si, dans le cœur de sa famille, Gérard Falquet a laissé à jamais de nombreuses empreintes, les témoignages de son engagement sont aussi visibles, là, près de nous, dans notre environnement de tous les jours. Alors, quand nous passerons près des immeubles du Grand-Clos ou de la Pointe de Vézenaz, quand nous entrerons dans la Mairie ou admirerons le lac, depuis la Ferme de St-Maurice, pensons à lui avec toute notre gratitude.

Crédits photographiques : Antoine Tardy, Vinstudio, Flavio Lucchesi (épicerie), FITIAP (p.16) Kathelijne Reise-Saillet et Urbaplan SA, Antigél (p.55), Olivier Miche, Nicolas Dupraz

Imprimé à 500 exemplaires en juillet 2025

Conception graphique : Anagramme - www.anagramme.ch



Impression : Atar Roto Presse SA - Genève

Contenu

Rapport administratif

Introduction	1
Contenu	3
Le Conseil administratif	4
Le Conseil municipal	5
Commissions du Conseil municipal	6
Activités du Conseil municipal	7
Réalisations et avancement des projets 2024	11
Aménagement	11
Bâtiments	17
Routes, canalisations et infrastructures	24
Environnement et développement durable	31
Sécurité	42
Police municipale	43
Poste de police de La Pallanterie	45
Compagnie des sapeurs-pompiers	47
Protection civile – ORPC Lac	48
Sports	50
Culture et loisirs	51
Présentation de deux associations reconnues par la commune	57
Association CinéMargand	57
Club d'aviron Vézenaz (CAV)	58
Social	59
Service des affaires sociales	59
Petite enfance	61
Enfance - Jeunesse	63
Adultes	65
Aînés	69
Aide sociale en Suisse	70
Aide humanitaire	70
Scolaire et parascolaire	72
Administration	77
Etat civil	81
Manifestations	82
Population – Vie active	89
Portrait économique de la commune	91

Compte rendu financier 2024

Introduction au compte rendu financier	92
Revenus	94
Charges	96
Dépenses de fonctionnement	96
Compte de fonctionnement	97
Crédits d'engagement	102
Tableau de la dette communale	106
Bilans comparés	107
Rapport de l'organe de révision	110

Comptes rendus financiers des groupements et fondations 2024

GIPEC - Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co	114
CSR - Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau	116
ORPC LAC - Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile LAC	118
FICB - Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive	120
FITIAP - Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie	123

Le Conseil administratif

Au 31 décembre 2024, le Conseil administratif est composé de :



Monsieur Marcel Goehring, Maire

2007 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
[Parti libéral radical \(PLR\)](#)



Madame Carole Lapaire, Conseillère administrative

2005 : entrée en fonction en qualité de Conseillère municipale
2020 : entrée en fonction en qualité de Conseillère administrative
[Parti libéral radical \(PLR\)](#)



Monsieur Philippe Thorens, Conseiller administratif

2011 : entré en fonction en qualité de Conseiller municipal
2013 : entré en fonction en qualité de Conseiller administratif
[Parti démocrate-chrétien \(PDC\)*](#)

** Le Parti démocrate-chrétien est devenu Le Centre en cours de législature*

Répartition des charges administratives

Monsieur Marcel Goehring *suppléant : M. Philippe Thorens*

Finances ; Routes et infrastructures : routes communales, voirie, canalisations ; Sécurité : police municipale, service du feu, protection civile, sauvetage, affaires militaires ; Sports : sociétés communales.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR) et du Groupement intercommunal de l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC LAC).

Madame Carole Lapaire *suppléant : M. Marcel Goehring*

Aménagement du territoire : Grand Genève - agglomération franco-valdo-genevoise, études sectorielles, plan directeur communal ; Environnement et développement durable : parcs et promenades, cimetières, gestion des déchets, mobilité ; Juridique et naturalisations ; Etat civil; Scolaire : relations avec les écoles.

Représente le Conseil administratif auprès de la Fondation communale Immobilière de Collonge-Bellerive (FICB).

Monsieur Philippe Thorens *suppléante : Mme Carole Lapaire*

Bâtiments et logement; Culture; Informatique; Ressources humaines; Information; Social : aide sociale, petite enfance (crèches, jardins d'enfants), le Point d'Interrogation (centre de loisirs), travailleurs sociaux hors-murs (TSHM), restaurants scolaires, parascolaire, aînés.

Représente le Conseil administratif auprès du Groupement intercommunal de la petite enfance de CoHerAn & Co (GIPEC) et de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP).

Le Conseil municipal

Au 31 décembre 2024, le Conseil municipal est composé de :

Bureau du Conseil municipal



Zwahlen Guy
Président
(PLR)
élu depuis 2016



Levy Julien
Vice-président
(Vert'Libéraux)
élu depuis 2020



di Romano Torres Leon Paola
1^{ère} Secrétaire
(Alternative communale)
élu depuis 2020



Oberson Marc
2^{ème} Secrétaire
(PDC)*
élu depuis 2020

Conseillères et Conseillers municipaux



Ambrosetti Pierre
(PLR)
élu depuis 2015



Azarm Azarpey Ladan
(PLR)
élu depuis 2020



Birchler Norberto
(PLR)
élu depuis 2012



Bouvier Christine
(PLR)
élu depuis 2020



Corbat Philippe
(PLR)
élu depuis 2022



Frey François
(PLR)
élu depuis 2015



Fuochi Janine
(PDC)*
élu depuis 2023



Giannasi Anthony
(PDC)*
élu depuis 2015



Gindraux Sébastien
(Vert'Libéraux)
élu depuis 2021



Haddad Zahi
(PLR)
élu depuis 2023



Leitner-Riat Béatrice
(PDC)*
élu depuis 2015



Mesrobian Esther
(PLR)
élu depuis 2023



Reymond Patricia
(PLR)
élu depuis 2010



Straumann Alain
(PLR)
élu depuis 2023



Sutter Roland
élu PLR depuis 2015,
indépendant dès le
22.08.2024



Rys Alexandra
(PDC)*
élu depuis 2023



Vesti Ruth
(PDC)*
élu depuis 2013



Wisler Laurent
(Alter. communale)
élu depuis 2020



Zwettler Stephan
(PLR)
élu depuis 2020

Changements au cours de la 4^{ème} année de législature 2020-2025 :

M. Sutter siège en tant qu'indépendant depuis le 22.08.2024 après avoir démissionné du groupe PLR.
Il n'y a pas eu d'autres changements.

Composition politique du Conseil municipal (23 sièges)

Parti Libéral-Radical, (PLR) : 12, Parti Démocrate-chrétien (PDC*) : 6, Alternative communale : 2,
Vert'Libéraux : 2, Indépendant : 1

Représentativité : 9 femmes (soit 39.1 %), 14 hommes (soit 60.9 %)

* Le Parti démocrate-chrétien est devenu Le Centre en cours de législature

Commissions du Conseil municipal

Au 31 décembre 2024, la composition des commissions est la suivante :

Aménagement

Président

M. P. Corbat

Membres

Mme P. di Romano, A. Rys, R. Vesti
MM. P. Ambrosetti, N. Birchler,
S. Gindraux, Z. Haddad, S. Zwettler

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Bâtiments et logement

Président

M. P. Ambrosetti

Membres

Mmes C. Bouvier, P. di Romano,
A. Rys
MM. S. Gindraux, M. Oberson,
A. Straumann, G. Zwahlen, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Culture et loisirs

Présidente

Mme P. Reymond

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,
B. Leitner-Riat, R. Vesti
MM. P. Ambrosetti, F. Frey,
Z. Haddad, J. Levy, L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Environnement et développement durable

Présidente

Mme. B. Leitner-Riat

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey, C. Bouvier,
P. di Romano, P. Reymond
MM. A. Giannasi, S. Gindraux,
M. Oberson, G. Zwahlen

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Finances

Président

M. N. Birchler

Membres

Mmes C. Bouvier, E. Mesrobian,
P. Reymond, A. Rys, R. Vesti
MM. J. Levy, A. Straumann,
L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Juridique et naturalisations

Président

M. L. Wisler

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey,
P. di Romano, R. Vesti
MM. N. Birchler, J. Levy,
A. Straumann

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Routes et infrastructures

Président

M. A. Giannasi

Membres

Mmes B. Leitner-Riat, E. Mesrobian,
A. Rys
MM. S. Gindraux, A. Straumann,
L. Wisler, G. Zwahlen, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Scolaire

Présidente

Mme L. Azarm Azarpey

Membres

Mmes C. Bouvier, P. di Romano,
B. Leitner-Riat
MM. N. Birchler, F. Frey, S. Gindraux

Conseillère administrative déléguée :
Mme C. Lapaire

Sécurité

Président

M. M. Oberson

Membres

Mme E. Mesrobian
MM. P. Corbat, A. Giannasi, J. Levy,
L. Wisler, S. Zwettler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Sociale

Président

M. A. Giannasi

Membres

Mmes L. Azarm Azarpey, C. Bouvier,
P. di Romano, A. Rys
MM. P. Corbat, F. Frey, S. Gindraux,
M. Oberson

Conseiller administratif délégué :
M. P. Thorens

Sports

Président

M. F. Frey

Membres

Mmes B. Leitner-Riat, P. Reymond
MM. P. Ambrosetti, P. Corbat,
Z. Haddad, J. Levy, M. Oberson,
L. Wisler

Conseiller administratif délégué :
M. M. Goehring

Activités du Conseil municipal

Le Conseil municipal a tenu 9 séances ordinaires et 53 séances de commissions en 2024.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Séances de commissions	61	39	57	66	61	43	55	51	58	53
Séances du Conseil municipal	10	9	9	9	11	9	9	9	9	9
Délibérations soumises au vote	28	37	31	34	42	28	25	31	32	28
Résolutions soumises au vote	5	0	6	2	4	4	6	4	8	5
Motions soumises au vote	5	4	9	0	2	4	7	4	3	8

Ce tableau mentionne l'ensemble des délibérations, résolutions, motions soumises au vote (il est possible que certains projets n'aient pas passé l'étape de l'entrée en matière ou aient été refusés lors du vote).

Délibérations, résolutions et motions soumises au Conseil municipal en 2024

6 février 2024

D24-01 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 160'000 F, destiné au réaménagement du parking de la Baie de Corsier, sis sur la parcelle N° 7292, ainsi qu'au réaménagement d'une partie de la parcelle N° 9447 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-02 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 250'000 F, destiné à l'adaptation du plan directeur communal 2023 (PDCom), afin de répondre notamment à une réserve du Conseil d'Etat sur la stratégie de densification de la zone 5 - Proposée par le Conseil administratif.

M24-01 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la motion 24-01 « Etude de faisabilité pour faciliter l'accès au lac à la Plage de la Savonnière » - Proposée par Mme Ladan Azarm Azarpey et M. Norberto Birchler (PLR).

19 mars 2024

M24-02 A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte la motion 24-02 « Pour l'aménagement d'une voie verte Hermance – Collonge-Bellerive » - proposée par Mme Christine Bouvier, Mme Esther Mesrobian et M. Norberto Birchler (PLR).

M24-03 A l'unanimité (22 oui), le Conseil municipal accepte la motion 24-03 « Pour une place digne de Collonge-Bellerive » - proposée par M. Philippe Corbat, M. François Frey et M. Guy Zwahlen (PLR).

Clôture de la motion 22-03 Par 19 oui et 9 non, le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 22-03 « Mamans de jour ».

30 avril 2024

D24-03 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-04 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de Botterel, DP8362, propriété du canton de Genève - Proposée par le Conseil administratif.

D24-05 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçages partiels des chaussées de la route de la Repentance, dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, dp8368, du chemin du Vieux-Vésenaz, dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-06 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-07 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-07 relative à l'ouverture de crédits

budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 202'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats et honoraires - Proposée par le Conseil administratif.

M24-04 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la motion 24-04 « La commune soigne ses entrées et sorties » - Proposée par M. Laurent Wisler et Paola di Romano (Alternative communale).

Clôture de la motion 21-01 A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 21-01 « Pour un parlement de jeunes à Collonge-Bellerive ».

16 mai 2024

Par 18 voix, M. Guy ZWALHEN est élu Président du Conseil municipal.

Par 18 voix, M. Julien LEVY est élu vice-Président du Conseil municipal.

Par 17 voix, Mme Paola DI ROMANO est élue 1^{ère} secrétaire du Conseil municipal.

Par 17 voix, M. Marc OBERSON est élu 2^{ème} secrétaire du Conseil municipal.

R24-01 À l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 24-01 relative à l'approbation des comptes et du rapport de l'organe de révision de l'exercice 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau - Proposée par le Conseil administratif.

D24-08 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie - Proposée par le Conseil administratif.

D24-09 Par 16 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la délibération 24-09 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-10 A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-10 relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 - Proposée par le Conseil administratif.

25 juin 2024

D24-11 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 75'000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-12 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération sur la place

du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune - Proposée par le Conseil administratif.

D24-13 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 205'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, dp8516 et au chemin de la Pierre, dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-14 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-14 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 266'800 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, indemnités, charges sociales sur salaires, mandats de formation, loyers, charges d'énergies, honoraires et subventions - Proposée par le Conseil administratif.

R24-03 Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la résolution 24-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) à octroyer sur les parcelles Nos 365 et 1943 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP des servitudes d'empiètement, d'usage et de passage au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstrakta SA, ainsi qu'au profit des parcelles N°332 et N°1944 de la commune de Meinier, propriété de M. Davide Maffioli et à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N°365 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP - Proposée par le Conseil administratif.

M24-05 Par 18 oui et 2 non, le Conseil municipal accepte la motion 24-05 « Pour un événement citoyen » - Proposée par le groupe PDC* (Alexandra Rys, Béatrice Leitner, Jantine Fuochi, Ruth Vesti, Anthony Giannasi, Marc Oberson).

M24-06 Par 16 non, 2 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse l'entrée en matière sur cette motion 24-06 « Soutenons nos festivals ! » - proposée par les Vert'libéraux - M. Julien Levy et M. Sébastien Gindraux.

Clôture de la motion 20-04 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz ».

24 septembre 2024

Par 15 voix, Mme AZARM AZARPEY est élue Présidente de la commission Scolaire.

D24-15 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-15 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 243'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, mandats de recrutement du personnel, charges d'énergies et honoraires - Proposée par le Conseil administratif.

R24-04 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la résolution 24-04 relative à la promotion de M. Alexandre Sabeti au grade de capitaine et sa nomina-

tion à la fonction de commandant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

29 octobre 2024

D24-16 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 136'000 F, destiné à l'installation de ventilateurs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice - Proposée par le Conseil administratif.

D24-17 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Collonge-Bellerive - CP 25 - Proposée par le Conseil administratif.

D24-18 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 120'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles dp8403 et dp8405, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-19 A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 24-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N°s 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, à l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter - Proposée par le Conseil administratif.

D24-20 A l'unanimité (17 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte la délibération 24-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné à des études pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, sis route d'Hermance 140, future parcelle N°10198 (issue pour partie des parcelles N°s 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter - Proposée par le Conseil administratif.

M24-07 Par 15 oui et 1 non, le Conseil municipal accepte la motion 24-07 « Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux » - proposée par le groupe PDC*.

Clôture de la motion 17-05 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 17-05 « FC Saint-Paul et son stade : discutons ensemble du futur ». Clôture de la motion 19-02 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 20-04 « Bibliothèques en plein air/ Prends un livre - donne un livre ! ».

Clôture de la pétition 19-01 A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 20-04 « Pour un aménagement cyclable au chemin de la Planète-du-Chêne ».

26 novembre 2024

D24-21 A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 24-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 926'500 F, destiné au versement de la contribution annuelle de la commune de Collonge-Bellerive au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises - Proposée par le Conseil administratif.

D24-22 Par 20 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 24-22 relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter - Proposée par le Conseil administratif.

D24-23 A l'unanimité (21 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 24-23 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2025, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie - Proposée par le Conseil administratif.

M24-08 A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la motion 24-08 « Pour la création de parcours sportifs seniors dans notre commune » - Proposée par Mme Christine Bouvier, Norberto Birchler et Guy Zwahlen (PLR).

17 décembre 2024

D24-24 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-24 relative à la révision totale du statut du personnel de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-25 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-25 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 170'000 F, destiné aux travaux d'aménagement intérieur des locaux, sis chemins du Vieux-Vésénaz 32 et Rayes 2, parcelle N° 7599 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-26 Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal a accepté la délibération 24-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 354'000 F, destiné à l'étude et la réalisation d'une structure d'ombrage pour le « Pavillon Joye », dans le préau de l'école de Collonge, cycle élémentaire, route d'Hermance 110, parcelle N° 8122 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-27 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-27 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 140'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme, au stade de la Californie, sis chemin de la Californie 34, sur la parcelle N° 7336 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif.

D24-28 A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal a accepté la délibération 24-28 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 5'493'772 F, destiné à divers amortissements complémentaires - Proposée par le Conseil administratif.

R24-05 A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal a accepté la résolution 24-05 relative à la dénomination de la place publique située entre les immeubles sis route d'Hermandance 2, 4, 6, 8, 10, 12 et route de Thonon 55, 57, 59 du nom de « Place Emma Yersin » - proposée par le Conseil administratif.

Clôture de la motion 22-02 A l'unanimité (21 oui), le Conseil municipal accepte la clôture de la motion 22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des communiers ».

Pétitions, initiatives et référendums

Pétitions

Deux pétitions ont été adressées aux Autorités communales durant 2024 :

- **Pétition en faveur du maintien de l'emplacement du foodtruck « Fishcake », le vendredi sur la place de l'école de Collonge, cycle moyen.** Déposée le 24 janvier 2024 (203 signatures).

Cette pétition a été traitée par le Conseil administratif qui a discuté avec le commerçant concerné et proposé une solution acceptée par celui-ci.

- **Pétition relative aux graves nuisances et insécurités liées à la circulation dans le hameau de Saint-Maurice.** Déposée le 7 juin 2024 (69 signatures) et adressée en parallèle à l'Office cantonal des transports.

Cette pétition a été traitée par le Conseil administratif qui était déjà en cours de finalisation du projet d'autorisation de construire pour la création d'une zone 30 km/h à Saint-Maurice. Le Conseil administratif a échangé avec les représentants des pétitionnaires et proposé des adaptations de son projet, ainsi qu'une mesure à l'essai.

De plus, l'Office cantonal des transports a interpellé la commune, suite à la réception, le 16 janvier 2024, d'une pétition relative aux nuisances sonores et la vitesse excessive des véhicules sur la route de Thonon, entre la sortie de la tranchée couverte de Vézenaz et le giratoire des Tattes, ainsi que la dangerosité de cet axe pour les piétons et les riverains. Ce dossier a été traité conjointement entre la commune et le canton. Le canton a renforcé la signalétique au sol, ainsi que les panneaux verticaux de signalisation routière, afin de mieux différencier le parcours piéton du parcours cyclable. De son côté, la commune a notamment procédé à des mesures de contrôle des nuisances sonores.

Clôture de pétitions en 2024 :

- **Pétition pour un aménagement cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne**, du 27 septembre 2019. Cette pétition a été clôturée par le Conseil municipal en date du 29 octobre 2024, suite à la réalisation d'une bande cyclable sur une portion de ce chemin en été 2024.

Initiative populaire communale

Les Autorités communales ont été informées du lancement d'une initiative populaire communale « Pour des routes et des espaces publics communaux ombragés et végétalisés ». La publication dans la feuille d'avis officielle a eu lieu le 18 décembre 2024 et l'échéance du délai de dépôt de cette initiative au service des votations et élections est fixée au 22 avril 2025.

Référendum communal

Aucun référendum communal n'a été lancé en 2024.

Toutefois, un comité référendaire s'est formé en janvier 2025 pour lancer un référendum contre la délibération du Conseil municipal de Collonge-Bellerive du 26 novembre 2024 approuvant le budget 2025, instaurant par rapport à l'exercice précédent, une dépense nouvelle de 134'000 F destinée à couvrir la participation de la commune au projet de ligne CGN N4 (Voie Bleue).

Activités de la commission Juridique et naturalisations

Les membres de la commission Juridique et naturalisations traitent les dossiers de demandes de naturalisation pour les personnes âgées de plus de 25 ans. Ces dossiers sont ensuite soumis au Conseil municipal pour approbation. Pour information, les préavis des dossiers de naturalisation sont des délibérations non soumises au droit de référendum (article 30, alinéa 1, lettre x de la LAC) prises à huis clos. En 2024, ce sont 23 dossiers (comprenant 29 adultes et 21 enfants) qui ont ainsi été traités.

Les demandes de naturalisation pour les personnes âgées de moins de 25 ans sont traitées par le Conseil administratif. En 2024, il a examiné 31 demandes (comprenant 50 personnes).

Lors de la séance plénière du 16 mai 2024, conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes, Monsieur Laurent Wisler, Président de la commission Juridique et naturalisations, a présenté un rapport sur l'objet des travaux de la commission concernant les dossiers de naturalisation dont voici l'extrait :

« M. WISLER informe que 50 dossiers ont été traités durant la période 2023-2024 (juin 2023 – mai 2024), ce qui représente 52 personnes majeures. Par rapport à la période précédente, cela fait 10 dossiers et 2 personnes de plus.

Il remercie les membres du Conseil municipal qui ont effectué les visites à domicile des candidats à la naturalisation, ainsi que le secrétariat du Conseil municipal. Il souligne le réel plaisir d'effectuer ces visites et d'être reçu au domicile des personnes qui font la demande de naturalisation et ainsi obtenir le droit de cité dans cette belle commune. »

Ce rapport figure dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2024 à disposition sur le site internet de la commune.

Nombre de dossiers de demande de naturalisation préavisés, par année civile, par les autorités :

	Conseil municipal	Conseil administratif	Total
2015	55	29	84
2016	20	25	45
2017	25	16	41
2018	34	15	49
2019	25	28	53
2020	13	7	20
2021	21	20	41
2022	33	14	47
2023	31	27	58
2024	23	31	54

Modification du règlement du Conseil municipal du 5 novembre 2013

La commission Juridique et naturalisations avait commencé ses travaux relatifs à la révision du règlement du Conseil municipal, principalement en relation avec l'introduction, le 3 septembre 2021, dans la loi sur l'administration des communes, de la possibilité d'admettre des Conseillers municipaux suppléants.

En effet, ce sujet avait fait l'objet de discussions au sein du Conseil municipal, le 28 septembre 2021. Le 17 mai 2022, le Conseil municipal avait accepté le principe de l'admission des Conseillers municipaux suppléants et donné mission à la commission Juridique et naturalisations d'intégrer les modalités relatives à ces suppléants dans le règlement du Conseil municipal. Cette commission a travaillé sur ce sujet en 2023.

En 2024, elle a poursuivi l'étude de la modification du règlement du Conseil municipal, dont l'approbation formelle aura lieu par délibération au premier trimestre 2025, pour une entrée en vigueur au début de la législature 2025-2030, le 1^{er} juin 2025.

Modification du statut du personnel du 11 mars 1991

La commission Juridique et naturalisations s'est penchée sur la révision totale du statut du personnel et le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité (20 oui) le nouveau statut du personnel le 17 décembre 2024 dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2025.

Pour de plus amples informations relatives au processus de révision, se référer à la page 78 sous la rubrique Administration – Personnel des services communaux.

Réalisations et avancement des projets 2024

Les numéros figurant en regard de certains points se réfèrent au plan de la commune figurant en page 13 et permettent de localiser les différents aménagements évoqués dans ce rapport.

En 2024, le Conseil administratif s'est réuni à 40 reprises en séance ordinaire. Son activité s'est portée sur les domaines suivants :

Aménagement

Projet d'agglomération - Grand Genève

Le Grand Genève est l'une des 42 agglomérations suisses ou transfrontalières à pouvoir candidater tous les 4 ans aux appels à projet de la Confédération suisse.

Les partenaires français, genevois et vaudois du Grand Genève ont signé le 3 juin 2021 la 4^{ème} génération du Projet d'agglomération pour le bassin de vie transfrontalier. Ce document quadriennal permet de proposer à la Confé-

dération suisse un plan d'investissement en faveur de la mobilité, à hauteur de 520,8 millions de F pour la période 2024-2027.

Le Projet d'agglomération 4 ne propose que des mesures dont le degré de maturité a été jugé suffisant. Celui-ci comprend des projets d'infrastructures, ainsi que des mesures en faveur de la mobilité douce, la sécurité/valorisation de l'espace routier ainsi que la gestion du trafic. Parmi ces mesures, 4 projets phares sont identifiés comme

indispensables à la concrétisation de la vision d'ensemble à l'échelle du Grand Genève :

- Deux mesures en lien direct avec la future extension de la gare de Cornavin, comprenant le réaménagement des espaces publics autour de la gare et la nécessaire adaptation des voies de tramways ;
- L'extension transfrontalière du tramway Nations – Grand Saconnex jusqu'à Ferney-Voltaire et la deuxième phase de prolongement du tramway d'Annemasse.

Le détail du projet peut être consulté :

<https://www.grand-geneve.org/projets-dagglomeration/>

Plan directeur cantonal 2050 (PDCn)

Le plan directeur est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire. Il a pour but de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Il constitue la référence de base qui fixe les objectifs d'aménagement du territoire cantonal, la coordination des politiques sectorielles et les actions à mener en vue de leur mise en œuvre.

Il définit de manière spatialisée le développement territorial souhaité et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources. Le PDCn engage les autorités et règle la coordination des politiques d'aménagement de la Confédération, des cantons voisins et des régions limitrophes. Il fournit enfin le cadre à l'aménagement local et aux activités qui sont de la compétence des communes. Cet instrument est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), dont la loi cantonale d'application de la loi fédérale (LaLAT) définit les modalités d'élaboration, de consultation et d'adoption du document.

Le PDCn est composé de 2 parties :

- **le concept d'aménagement cantonal (volet stratégique)** : il énonce les principes de l'organisation future du territoire. Il est composé d'orientations stratégiques (texte) et d'une carte de synthèse.
- **le schéma directeur cantonal (volet opérationnel)** : il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures.

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) a été adopté par le Grand Conseil le 20 septembre 2013 et approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015. Il a ensuite fait l'objet de trois adaptations : une première mise à jour en 2021 et deux mises à jour mineures en 2023 et 2024.

Travaillant sur l'élaboration du prochain plan directeur cantonal 2050 (PDCn), les autorités cantonales ont élargi le spectre de leur analyse en s'engageant sur la voie de la « vision territoriale transfrontalière ».

La « vision territoriale transfrontalière » est le point de départ d'un véritable pacte territorial qui devra se décliner dans les documents de planification de toutes les entités qui composent le Grand Genève. Elle reflètera le projet du territoire souhaité pour 2050 : un projet le plus partagé possible, le plus désirable possible, le plus inclusif possible et qui respecte notre planète. A l'heure de la crise écolo-

gique, les instigateurs de cette approche visent à traduire les objectifs de la transition écologique (neutralité carbone et préservation des ressources) sur le plan de l'aménagement du territoire. Il aborde très largement les types de logements, d'emplois, d'espaces publics, d'infrastructures de transports, de lieux de loisirs et d'espace naturels que les autorités cantonales souhaitent voir se développer à l'avenir. Pour répondre durablement et efficacement à ces enjeux, les partenaires du Grand Genève ont voulu élaborer ensemble, et en étroite concertation avec la population, le document de synthèse rapportant les lignes directrices définies.

La vision territoriale transfrontalière 2050 servira de socle pour les prochaines planifications françaises, genevoises et vaudoises (SCoT, PDR, PDCn, etc.). Elle fondera également l'identification des projets, notamment de mobilité, des futures générations de projets d'agglomération. Vision territoriale transfrontalière - Grand Genève (<https://www.grand-geneve.org>)

Plan Directeur Communal (PDCoM) et plan directeur des chemins pour piétons (PDCP)

La commune de Collonge-Bellerive a engagé, en 2017, la révision de son Plan Directeur Communal (PDCoM), document de référence en matière d'urbanisme qui définit les options de la commune pour son développement, dans de nombreux domaines : habitat, activités, espaces publics, mobilité, environnement, énergies, etc.

Le PDCoM développe la vision territoriale des autorités communales et s'inscrit dans le cadre fixé par le plan directeur cantonal (PDCn) et par les documents de planification à l'échelle régionale et/ou intercommunale, dont il précise le contenu à l'échelle locale.

Après six années d'études, le 27 juin 2023, le Conseil municipal a accepté la résolution R23-04 relative à l'adoption du Plan directeur communal (PDCoM) et du Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP).

Le PDCoM de Collonge-Bellerive a été approuvé par un arrêté du Conseil d'Etat (CE) du 8 novembre 2023. Le CE a toutefois émis deux réserves importantes :

- le canton n'a pas l'intention de procéder à un toilettage systématique de la zone à bâtir en limite de la zone agricole. Il n'en résulte en effet pas de bénéfice évident. Dès lors, il revient à la commune d'effectuer les analyses et la démonstration de l'intérêt public d'un tel toilettage, qui ne doit en aucun cas conduire à une extension globale de la zone à bâtir sans contrepartie (favoriser l'utilisation de potentiels à bâtir résiduels, densification, etc.).
- la stratégie de densification de la zone 5, complétant le plan directeur communal, a été validée à l'exception des périmètres de densification accrue que la commune propose sur les secteurs de densification par modification des limites de zones définies dans les fiches A03 et A17 du plan directeur cantonal 2030 mis à jour, approuvé par la Confédération le 18 janvier 2021. Ainsi, les périmètres de densification accrue proposés dans les secteurs de Mancy et de la Californie n'ont pas été validés.

Afin de lever la seconde réserve la commune a repris l'analyse des périmètres de densification de la zone villa, qui comprendra également des secteurs en modification de zone (zone 5 villa vers zone 4 « immeuble ») et, à cette fin, le 6 février 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-02 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 250'000 F.

Une démarche participative a été mise en place sous la forme de trois ateliers, animés par un mandataire spécialisé en appui du bureau d'urbanisme en charge du PDCom et composés d'un panel d'associations et d'habitants. Les représentants de l'office cantonal de l'urbanisme étaient également présents afin de relayer les demandes de l'Etat en matière de densification.

La séance de restitution des ateliers a eu lieu en janvier 2025. Celle-ci sera suivie par l'enquête technique du canton, puis la présentation publique qui ouvrira la procédure d'enquête publique.

Réaménagement du parking de la Baie de Corsier (n° 1)

Pour mémoire, la commune de Collonge-Bellerive a acheté à l'Etat, en 2008, (délibération D08-13), les parcelles N°s 7292, 8083, 8084 et 8110 de la commune de Collonge-Bellerive constituant un ensemble de terrains attachés au chantier naval de Corsier.

À la suite de cette acquisition la commune a conclu deux protocoles d'accord avec la capitainerie cantonale. Le premier, lui attribuant la gestion des places d'entreposage de bateaux à terre et le second, concernant l'installation d'un « container » faisant office de bureau pour la capitainerie. L'entretien courant du site d'entreposage des bateaux est à la charge de la commune. En contrepartie de l'entretien, le Département verse à la commune une somme forfaitaire annuelle.

À la suite de la volonté communale de pérenniser les activités en lien avec l'usage du lac et afin d'optimiser le fonctionnement du parking pour les bateaux, les remorques (à bateau), ainsi que les voitures, il a été décidé, depuis le mois de mars 2023, de supprimer les emplacements réservés aux chantiers navals.

Les parcelles concernées par le projet, soit la parcelle N° 7292 et partiellement la N° 9447 sont situées en zone 4BP et dans le périmètre de la zone de protection des rives du lac. Elles sont actuellement dans un état très dégradé avec un revêtement mêlant de la matière calcaire avec de la végétation « sauvage ». Il y a plus d'une dizaine d'années la commune avait délimité les places de stationnement avec des chaînes. Quelques interventions ponctuelles de comblement de nids de poules ont été entreprises depuis, mais aucune intervention lourde.

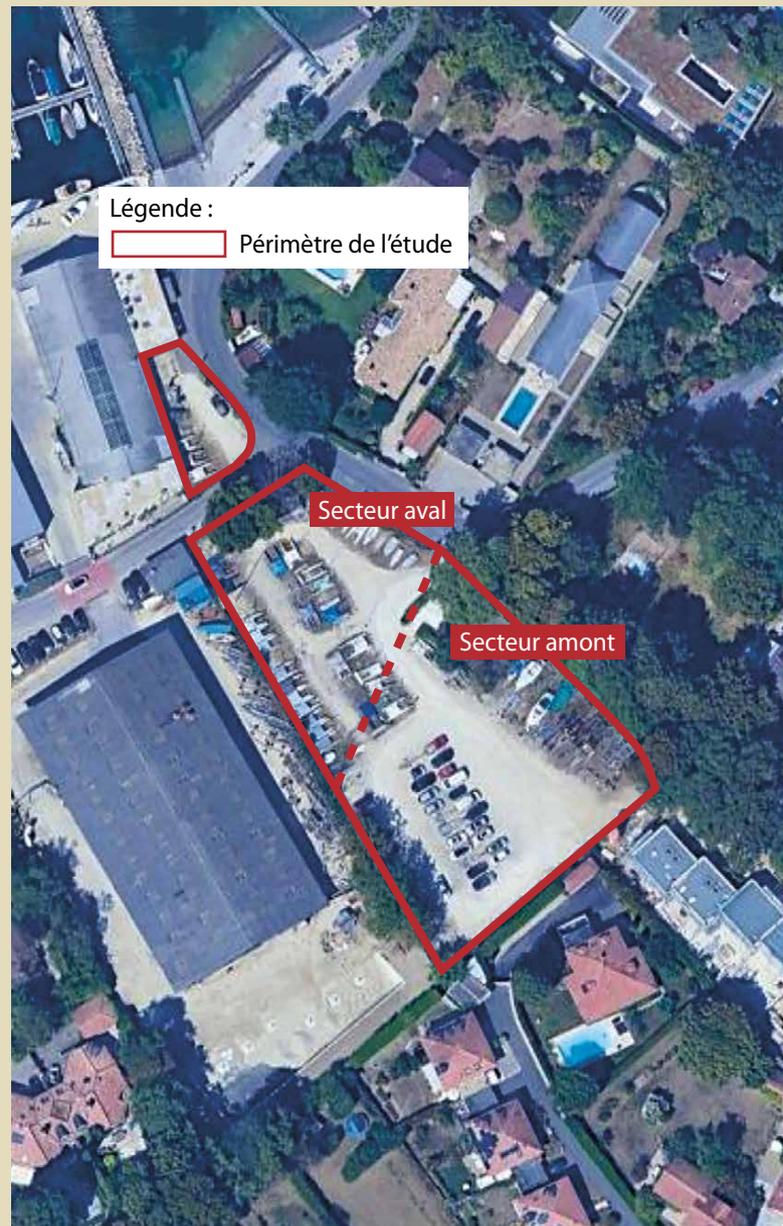
Dans un souci de transparence, la démarche de la commune est partagée avec la capitainerie cantonale, la commune de Corsier, ainsi que le Club Nautique de la baie

de Corsier (CNBC), qui a son club-house et entrepose ses bateaux sur ce site.

Le projet s'articulera en plusieurs volets :

- amélioration qualitative et sécuritaire des cheminements de mobilité douce, des revêtements de surface, du mobilier urbain ainsi que des éclairages
- valorisation et augmentation des espaces végétalisés
- meilleure délimitation des emplacements réservés aux bateaux dans le secteur aval du parking ainsi qu'aux voitures, remorques et places d'hivernage dans le secteur amont du parking
- optimisation de l'organisation intérieure du parking ainsi que des circulations
- réglementation de la durée de stationnement des voitures couplée à un dispositif de contrôle d'accès du parking.

Dans ce but, le Conseil municipal, en date du 6 février 2024, a accepté la délibération D24-01 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 160'000 F, destiné au réaménagement du parking de la Baie de Corsier, sis sur la parcelle N° 7292, ainsi qu'au réaménagement d'une partie de la parcelle N° 9447 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.



Futur collisionneur circulaire (FCC) du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN)/Laboratoire européen pour la physique des particules.

Une large documentation, dont est issu en partie le texte ci-dessous, est disponible sur le lien : fcc-faisabilité.eu.

Le CERN est le plus grand laboratoire de physique des particules du monde. Créé en 1954, il est basé en France (Pays de Gex, Ain) et en Suisse (Meyrin, Genève). C'est une organisation intergouvernementale qui compte 24 États membres, et 10 États membres associés.

En 2021, les États membres du CERN, dont la France et la Suisse ont lancé une étude de faisabilité d'un futur collisionneur circulaire (FCC). Il s'agit de l'un des projets majeurs pour l'avenir de la recherche en physique des particules, qui fait l'objet d'une collaboration internationale réunissant plus de 150 universités, instituts et partenaires industriels du monde entier.

Le projet envisagé du FCC compléterait l'infrastructure du CERN par un tunnel circulaire de 91 km de long, situé en moyenne à 200 mètres de profondeur et d'un diamètre d'environ 5 mètres. Son tracé passerait sous le canton de Genève, l'Ain et la Haute-Savoie, l'objectif étant de faire circuler des faisceaux de particules dans des sens opposés, afin d'observer les interactions entre les particules lors de collisions à très haute énergie.

L'étude entend déterminer si le projet est réalisable et sous quelles conditions, en combinant des aspects scientifiques, techniques, économiques et environnementaux. Les investigations permettant de comprendre la nature et la stabilité du sous-sol ont débuté courant 2024, ces données étant indispensables pour envisager les futures installations (tunnel, cavernes, puits, etc...) et conditionnant une partie du tracé du FCC.

Les études géophysiques seront réalisées par l'analyse de la propagation des ondes dans le sol, induite par des camions vibreurs ainsi que par des forages traditionnels.

Fin 2024, l'équipe du CERN a également débuté l'organisation de séances d'information et d'échanges, avec les riverains et les autorités concernées par ces études du sous-sol.

En 2025, une fois cette vaste étude de faisabilité arrivée à son terme, les États membres du CERN, pourront se prononcer sur la pertinence de la poursuite de cet ambitieux projet scientifique.

FITIAP

Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (n°2)

La Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) est une institution de droit public, dotée de la personnalité morale qui est placée sous la surveillance des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier. Elle existe depuis le 25 avril 1997, date

à laquelle le Grand Conseil de la République et Canton de Genève en a approuvé les statuts. Ceux-ci ont été révisés en 2017 par les deux communes. La nouvelle version est en vigueur depuis le 8 décembre 2018.

Pour mémoire, le 7 avril 2017, le Grand Conseil a accepté la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier, en vue de la création de la zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud ». Ce sont près de 2000 nouveaux emplois et une dizaine de bâtiments supplémentaires qui seront ainsi créés dans les prochaines années, s'ajoutant aux près de 950 emplois actuels. Depuis, la Fondation œuvre au développement des infrastructures nécessaires à la viabilisation des parcelles (chemins, collecteurs, bassin de rétention...) de cette nouvelle partie de la zone et accompagne le développement de projets de construction sur ces parcelles.

Nouvelle version des Statuts validée le Grand-Conseil en 2024

La nouvelle version des Statuts, votée une première fois par délibération des communes de Collonge-Bellerive et Meinier en 2021 (délibération D21-06 du 4 mai 2021) a fait l'objet de discussions avec le Département en charge du service des affaires communales, en particulier le point relatif à une rétribution des communes sur les bénéfices de la Fondation.

En 2023, les communes et la Fondation se sont accordées sur une version modifiée des Statuts qui a finalement été approuvée, le 9 mai 2023 (D23-01) par la commune de Collonge-Bellerive et le 11 mai, par la commune de Meinier. Ces votes annulaient et remplaçaient leurs votes respectifs de 2021.

Le 3 mai 2024, le Grand Conseil a approuvé la loi PA.368.00 validant les nouveaux Statuts votés par les communes. Ils sont entrés en vigueur le 29 juin 2024.

Décisions prises par la commune en 2024

Durant l'année 2024, la commune s'est prononcée sur les éléments suivants concernant la Fondation :

- Convention d'objectifs 2024-2034 : en juin 2021, les communes de Collonge-Bellerive, Meinier et la Fondation ont signé une convention afin de s'accorder sur les objectifs (2021-2030) du développement de la zone, ainsi que sur le financement et l'entretien des équipements et infrastructures publiques. Ces éléments étant liés aux Statuts, la modification de ces derniers a rendu nécessaire la mise à jour de la convention d'objectifs. Les discussions ont abouti à une nouvelle version (2024-2034) signée en mars 2024.
- Lors de sa séance du 16 mai 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération 24-08 relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie. Les comptes de la FITIAP sont présentés à

la fin de ce rapport et le rapport de gestion 2023 peut être consulté sur le site internet www.za-pallanterie.ch.

- Lors de sa séance du 25 juin 2024, le Conseil municipal a accepté la résolution 24-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (FITIAP) à octroyer sur les parcelles N°s 365 et 1943 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP des servitudes d'empiètement, d'usage et de passage au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe

Konstrukta SA, ainsi qu'au profit des parcelles N°332 et N°1944 de la commune de Meinier, propriété de M. Davide Maffioli et à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N°365 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP.

- Lors de sa séance du 26 novembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la délibération 24-23 relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2025, les emprunts contractés par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie.



Inauguration du parc paysager de l'extension Pallanterie Sud

Dans le cadre des aménagements publics prévus dans la nouvelle zone dite Pallanterie Sud, le plan directeur prévoit notamment une zone inondable, non constructible, servant également de bassin de rétention. Avec la mise à ciel ouvert du ruisseau le Rouelbeau et la réalisation d'un parc d'agrément végétalisé, la Fondation a créé dans cet espace les conditions optimales pour favoriser tant la biodiversité que la détente des usagers de la zone et de la région. L'inauguration de ce parc s'est déroulée le 19 septembre 2024, en présence des représentants des communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.



Bâtiments

Centre multi-activités de la Pallanterie : rénovation de la cage d'escalier

Route de Thonon 152C (n°3)

En décembre 2001, la commune a fait l'acquisition de la parcelle N° 9000 ainsi que du bâtiment commercial N° 5245, clé en main, projeté sur ladite parcelle. Le bâtiment de trois étages hors sol, de 630 m² a été construit en 2004 par une société privée. Il fait partie d'un groupe de trois bâtiments à destination commerciale et artisanale situé dans la zone de développement industrielle et artisanale de la Pallanterie. Les travaux de rénovation des coursives, de la cage d'escalier incluant l'ascenseur ainsi que des

façades ont fait l'objet de diverses études entre 2012 et 2022. Le remplacement de la cage d'ascenseur a été exécuté en 2019. Le 28 novembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 232'000 F, destiné à la rénovation de la cage d'escalier. Une modification du projet a été nécessaire en 2024 afin d'inclure le remplacement des paliers d'étage. Il est prévu de réaliser les travaux en 2025 sur une durée d'environ trois mois.

Acquisition de nouveaux locaux en PPE à Vézenaz

Chemins du Vieux-Vézenaz 32 et des Rayes 2 (n°4)

Fin avril 2023, l'acquisition de locaux à Vézenaz a été proposée au Conseil municipal qui a accepté, le 23 mai 2023, (délibération D23-11), l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 2'640'000 F destiné à l'acquisition, pour les besoins communaux, des lots de propriété par étages N°s 7599-1 et 7599-3 sur la parcelle N°7599 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de Crédit Suisse AG, afin de répondre en partie aux besoins identifiés dans le cadre d'une vaste analyse interne des besoins en locaux pour les 25 prochaines années (présentée au Conseil municipal le 23 mars 2023). Le but de l'acquisition de ces locaux en PPE était de transférer les collaboratrices du service des affaires sociales de la commune/service social littoral intercommunal, à l'étroit dans leurs locaux situés à la route d'Hermance 111. La signature de l'acte notarié d'achat a eu lieu le 4 octobre 2023.

Les travaux de rénovation et d'adaptation des locaux ont débuté en février 2024 pour se terminer en juin 2024. Une attention particulière a été apportée à la réutilisation de matériaux existants. Cependant, quelques dépenses complémentaires ont impacté le budget, notamment la mise aux normes des installations techniques et le remplacement de certains vitrages en façade.

C'est pourquoi, le 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté, la délibération D24-25, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 170'000 F, destiné au finance-

ment de ces travaux d'aménagement intérieur. Depuis le 1^{er} juillet 2024, les locaux sont occupés par l'équipe du service social littoral au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, par des collaboratrices de l'administration. L'inauguration des nouveaux locaux du service social littoral a eu lieu le 31 octobre 2024 avec les quatre communes partenaires (Anières, Corsier, Hermance, Collonge-Bellerive).



Rénovation et agrandissement des bâtiments scolaires : étude de faisabilité

A la suite d'une étude portant sur les besoins en locaux pour la commune, il s'est avéré que sur les trois écoles publiques que comprend la commune de Collonge-Bellerive, deux d'entre elles nécessitent une rénovation et un agrandissement : l'école de Vézenaz et celle de Collonge, cycle moyen. Pour mémoire, l'école de Collonge, cycle élémentaire qui comporte huit classes a été rénovée en 2011.

Les programmes des locaux dans les écoles répondent à des normes précises et exigeantes. Il s'agit de prendre en compte les besoins en salles de classes, halle de gymnastique, préau extérieur et préau couvert, restaurant scolaire, accueil du parascolaire, partage des lieux avec les associations communales pour les trente prochaines années. Les plans devront être soumis pour validation au Département de l'instruction publique pour toutes les phases des projets.

Dès lors, le Conseil municipal a accepté, lors de la séance du 28 novembre 2023, deux délibérations visant à la rénovation et l'agrandissement des deux écoles : la délibération D23-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 450'000 F, destiné à des études de faisabilité pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école de Vézenaz et la délibération D23-21 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 400'000 F, destiné à des études similaires pour l'école de Collonge, cycle moyen.

Durant l'année 2024, l'administration a entrepris les études de faisabilité nécessaires pour avancer dans la projection de ces importants travaux.

Pour les deux écoles, il s'agit non seulement d'envisager les besoins recensés pour chaque utilisateur de ces bâtiments, l'adaptation des locaux aux nouvelles normes du Département de l'instruction publique, mais également de prévoir la mise aux normes de l'enveloppe thermique, ainsi que de toutes les installations techniques afin de prendre en compte notamment les normes environnementales.

Pour chacun des établissements scolaires, les options proposées par le Conseil administratif sont d'accroître la capacité d'accueil de 4 classes, ainsi que de prévoir des locaux supplémentaires pour le parascolaire et les restaurants scolaires, avec pour objectif de pouvoir répondre aux besoins, à terme, d'accueil de tous les élèves.

Préliminairement, il conviendra d'étudier l'option d'un déplacement des élèves afin de limiter les impacts des nuisances des travaux. Une étude d'implantation de pavillons modulaires sur différents sites communaux a débuté fin 2024 et se poursuivra en 2025.

Ecole de Vézenaz

Chemin de La-Californie 18-24 (n°5)

Cette école a été construite entre 1964 et 1968. Elle compte actuellement 17 classes et quelque 360 élèves. Les bâtiments d'origine, sont inscrits au recensement cantonal. Ils sont considérés comme intéressants, mais nécessitent une rénovation conséquente de leur enveloppe, des aménagements et installations techniques CVSE (chauffage, ventilation, sanitaire, électricité). Malgré un important agrandissement au début des années 2000 (huit classes supplémentaires), l'école est saturée et ne peut plus accueillir de nouveaux élèves. Quant au secteur du parascolaire (GIAP), il ne dispose pas de suffisamment de locaux.

En remédiant au manque d'espace à disposition, la nouvelle école projetée pourra assurer une meilleure adéquation par rapport aux normes en vigueur se rapportant à un groupe scolaire complet.



Ecole de Collonge, cycle moyen

Route d'Hermance 101 (n°6)

Cette école est un demi-groupe scolaire qui accueillait, en 2023, huit classes, soit environ 160 élèves. Construit en 1975, sur la parcelle de la ferme Rivollet et de son parc de plus de 59'000 m², cet établissement doit également être entièrement rénové.

Le bâtiment comprend des salles de classe, des classes annexes, une salle de gymnastique, la chaufferie du CAD (chauffage à distance de Collonge) ainsi que des locaux en sous-sol lesquels sont mis à disposition de plusieurs associations : en particulier la Fanfare de Collonge-Bellerive, les Samaritains, les clubs d'arts martiaux, les scouts et des locaux de musique pour des particuliers.

Ce bâtiment, qui n'a bénéficié que de travaux d'entretien courants mais légers depuis sa construction, nécessite une rénovation conséquente de son enveloppe et des installations techniques CVSE. De plus, les locaux disponibles sont insuffisants au fonctionnement d'une école actuelle ainsi qu'aux besoins du parascolaire.

Le bâtiment n'étant pas sujet à une mesure de protection de type patrimoniale, les contraintes liées à une rénovation lourde seront moins importantes.



Remplacement des tableaux noirs des écoles par des tableaux blancs interactifs

Pour faire écho au souhait du directeur de l'établissement et des enseignants, ainsi qu'à la recommandation de la Conseillère d'Etat, en charge du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le Conseil municipal a accepté, en 2023, la délibération D23-22 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F, destiné au remplacement des tableaux noirs historiques par des tableaux blancs interactifs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales. L'installation de ces tableaux, qui font désormais partie du matériel de base des nouvelles écoles et des bâtiments rénovés, a été réalisée durant les vacances scolaires de 2024 et donnent satisfaction.

Equipement de ventilateurs destinés aux écoles et à la Ferme Saint-Maurice (n°7)

En 2023, afin d'atténuer les effets de la chaleur dans les classes, la commission scolaire a préavisé favorablement l'achat de ventilateurs pour équiper les classes des trois écoles publiques communales dans le but de les rafraîchir lors de périodes de températures élevées afin de soulager ainsi enfants et enseignants.

En parallèle, la même problématique a été constatée lors des concerts du Festival de Bellerive soit une température trop élevée sous le couvert de la Ferme de Saint-Maurice. Afin d'assurer le rafraîchissement du site, il a donc été décidé d'installer des ventilateurs pour créer un mouvement d'air. Il a fallu apporter une solution technique d'accrochage respectant la charpente de la Ferme et la qualité architecturale du site.

Le 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 136'000 F, destiné à l'installation de ventilateurs dans l'ensemble des classes des écoles publiques communales et à la Ferme de Saint-Maurice. L'installation de ces équipements est planifiée au printemps 2025.

Ecole de Collonge, cycle élémentaire

Route d'Hermance 110 (n°8)

L'architecte Philippe Joye a été mandaté entre 1998-2001 pour l'étude et la réalisation du projet d'agrandissement de l'école de Collonge, cycle élémentaire : six salles de classes dans un nouveau bâtiment indépendant, un préau couvert et une place de jeux ont été réalisés.

Le bâtiment, de style pavillonnaire, fut terminé en 2002. Il se compose de deux étages et d'un toit plat. Equipé de grands vitrages avec des menuiseries en bois, dont un petit avant-toit et des stores en toile destinés à assurer une protection solaire. A ce jour, ces éléments de protection ne sont plus suffisants : les classes étant exposées principalement au sud, l'irradiation solaire est importante, ce qui est favorable en période hivernale, mais qui amène à une surchauffe importante en période estivale. Les utilisateurs, enfants et adultes, souffrent de ce manque de confort une bonne partie de l'année. Avec l'augmentation de la fréquence des périodes de canicule, il s'est avéré nécessaire de trouver une solution à court terme en

attendant la rénovation énergétique du bâtiment, par la création d'un ombrage pour diminuer l'ensoleillement direct sur les fenêtres des classes exposées. La solution envisagée permet également de créer une zone ombragée devant le bâtiment dans le préau. Un projet de structure autoportante et indépendante du bâtiment a été proposée. Il s'agit d'un système de poteaux croisés qui servira de support à des lames brise-soleils fixes distribuées sur deux niveaux. L'intervention permettra d'ombrager la façade du pavillon, sans empêcher la vue aux utilisateurs, ni assombrir les intérieurs en hiver.

Cela créera aussi une surface ombragée d'environ 130 m² dans cette partie du préau, qui est actuellement dépourvue de zones d'ombre. La végétalisation prévue permettra de créer un îlot de fraîcheur dans le préau actuellement très minéral. Dans ce but, le 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-26 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 354'000 F, destiné à l'étude et à la réalisation d'une structure d'ombrage pour le « Pavillon Joye », dans le préau de l'école de Collonge, cycle élémentaire.

Projet de rénovation, de transformation et d'agrandissement des bâtiments du site de « l'épicentre » Chemin de Mancy 61 (n°9)

Le site de l'épicentre abrite deux bâtiments, un skate-park et un parking public, situé au nord-ouest de la commune réunit des événements culturels communaux majeurs, l'accueil des jeunes et une association artistique.

L'ancienne Ferme Margand transformée, il y a plus de 20 ans, en salle de spectacle accueille les concerts organisés par le service culturel communal ainsi que des spectacles et des projections de films. Le bâtiment des associations est partagé par le service culturel communal, le « Centre artistique du lac » (CAL), ainsi que « le Point d'Interrogation » (centre de loisirs pour les jeunes de la commune).

Une réflexion globale a été menée en 2022 et un projet de rénovation et de transformation des bâtiments du site a été développé, prenant en considération les besoins des trois entités en place et d'autres besoins de locaux identifiés lors de l'analyse générale des besoins en locaux.

Avec l'aide de mandataires externes, une étude de faisabilité a permis de connaître le potentiel constructible de la parcelle, de proposer des variantes de transformation et d'agrandissement, ainsi que de réfléchir aux stratégies de rénovation énergétiques adaptées.

En 2023, parmi plusieurs propositions, c'est la variante d'un nouveau bâtiment volumétriquement indépendant qui a été retenue. Afin de mieux valoriser le sous-sol, la commission Bâtiments et logement a préconisé une étude supplémentaire afin d'intégrer des surfaces supplémentaires pouvant être mises à disposition d'autres utilisateurs communaux. Un crédit d'étude complémentaire a été demandé avec comme objectif d'affiner le projet, de déposer une autorisation de construire et de recher



cher les entreprises nécessaires à la réalisation du projet. Dans ce but, le 26 septembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-16 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 820'000 F destiné au projet de rénovation, transformation et agrandissement des bâtiments du site de « l'épicentre ».

En 2024, pour donner suite à la procédure ouverte d'appel d'offre selon le marchés publics, un bureau d'architecte a été mandaté pour le pilotage du projet incluant la phase du dépôt de l'autorisation de construire jusqu'à la mise en service du bâtiment.

Plusieurs autres procédures d'appel d'offres ont été conduites pour ce même projet, afin de compléter le pool de mandataires spécialisés nécessaires à la réalisation d'un projet de cette envergure.

Les utilisateurs principaux sont régulièrement consultés afin de développer le projet au plus proche de leurs besoins et selon leur fonctionnement. En parallèle des réflexions sur la phase de réalisation sont menés pour garantir aux associations de pouvoir continuer leurs activités pendant les travaux.

Installations de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis de Collonge

Chemin de Relion 22 (n°10)

Les études pour l'installation de la première centrale communale de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la halle du tennis ont débuté en 2022. Après l'acceptation de la délibération D23-10, relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 540'000 F, le 23 mai 2023, par le Conseil municipal, les démarches nécessaires au choix des entreprises pour la réalisation du projet ont été entamées. Le projet de réalisation s'est concrétisé durant l'année 2024. Des mesures de sécurité complémentaires ont été imposées pour le chantier impliquant une augmentation des coûts. Le 30 avril 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F, destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sise chemin de Relion 22.

Les contraintes de sécurité ont, entre autres, induit l'interdiction temporaire d'accès à la halle par les utilisateurs. Après divers ajustements du projet, la mise en place du chantier a pu être programmée en accord avec tous les intervenants concernés à fin mai.

472 panneaux à 420 watts-crête pour une puissance totale de 198.24 kilowatts-crête ont été posés. La centrale a été mise en service le 3 septembre 2024 et, dès lors, la halle a pu être remise à disposition sans contrainte pour les utilisateurs.

La certification donnant droit à des subventions fédérales sera finalisée en 2025, les organismes concernés ayant eu des retards considérables sur le traitement des dossiers en raison des nombreuses demandes.

Projet d'acquisition des bâtiments de la « Ferme Falquet »

Future parcelle 10198, route d'Hermance 140 (n°11)

Le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal, le 28 mars 2023, le résultat de ses analyses sur les besoins de la commune en locaux pour les 20 à 25 prochaines années. Ces études concernaient le scolaire, le parascolaire, les sociétés communales et l'administration, Conseil municipal et Conseil administratif compris.

Il en résulte d'importants besoins en locaux pour l'administration. Ceux-ci ont été partiellement couverts lors de l'achat de lots de PPE au chemin du Vieux-Vésenaz 32 (délibération D23-11 du 23 mai 2023), mais ne suffisent pas à répondre à la demande. Par ailleurs, la salle du Conseil municipal située dans le bâtiment de la Mairie sera rapidement trop petite : dès que la population communale arrivera à 10'000 habitants, le nombre de conseillers municipaux augmentera.

De plus, il est important d'améliorer l'accueil du public lors des séances.

Le Conseil administratif s'est montré très intéressé par une opportunité au centre du village. Il s'agit des bâtiments d'habitation et de la grange principale d'une ferme dont la propriétaire songe à arrêter l'exploitation. Il a relevé le potentiel du bien : la proximité avec la mairie qui garantit une bonne synergie entre les services, l'intérêt patrimonial du bâtiment, la mixité entre le patrimoine administratif et financier, ainsi que la possibilité de répondre en très grande partie aux besoins à long terme de l'administration et du Conseil municipal. En fin d'année 2023, des discussions ont été initiées au sein du Conseil municipal. Cependant afin de pouvoir être vendues à des tiers non-exploitants agricoles, une partie de ces parcelles doit faire l'objet d'une procédure de désassujettissement auprès de la commission foncière agricole.

Les deux bâtiments doivent être entièrement rénovés afin notamment de répondre aux normes énergétiques.

La grange, grand espace vide d'une hauteur de 9.50 m, offre l'opportunité de créer des étages intermédiaires pouvant accueillir une partie de l'administration communale. Les bâtiments sont inscrits au recensement architectural du canton de Genève et sont donc soumis aux préavis du Service des monuments et sites, pour toute demande d'autorisation de construire.

Lors de sa séance du 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-19 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 5'770'000 F, destiné à l'acquisition de la future parcelle N°10198 d'environ 1193 m² (issue pour partie des parcelles N° 4505, 7739, 8607) de la commune de Collonge-Bellerive, sise route d'Hermance 140, propriété de Madame et Monsieur Christine et Claude Pilet, à l'inscription d'un droit d'emption, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Lors de la même séance, la délibération D24-20 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 250'000 F, destiné à des études pour le projet de rénovation et d'aménagement des bâtiments, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter a également été acceptée.



Abris de protection civile (PC) – Mise aux normes des installations

En Suisse, chaque habitant doit disposer d'une place protégée. Lors de la construction de nouvelles habitations, les propriétaires doivent soit créer un abri PC (abris privés) pour leurs besoins (villas, immeuble ou groupe d'immeubles), soit payer une contribution de remplacement qui permet de financer les abris publics des communes. Pour sa population, en cas de besoin, la commune de Collonge-Bellerive est propriétaire de 14 abris publics de protection civile, d'un poste de commandement et d'un abri destiné au stockage et à la protection de biens culturels. Huit abris sont dans des bâtiments administratifs et six dans des immeubles du patrimoine financier. Ils comptabilisent un total de 3'576 places, dont 3'094 places publiques.

L'entretien des abris publics et privés est à la charge du propriétaire. Il est en droit de les aménager et de les utiliser à condition qu'ils puissent être rendus opérationnels à la Protection civile dans un délai de cinq jours en cas de besoin, selon la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile, du 20 décembre 2019 (LPPCi - 520.1), notamment les articles 60 à 65.

Selon l'organisation régionale de protection civile Lac (ORPC Lac) le taux d'occupation des abris (privés et publics) de Collonge-Bellerive est d'environ 100% en cas de besoin.

Depuis 2020, la commune a inscrit un budget dans le plan quinquennal des investissements pour la mise aux normes des abris communaux.

Au printemps 2022, le Département de la sécurité, de la population et de la santé a demandé aux communes de porter une attention particulière à l'état d'entretien des abris de protection civile, afin de garantir, si nécessaire, leur exploitation efficiente.

Pour donner suite à la réalisation d'un audit portant sur l'état des abris communaux, il s'est avéré que des travaux devront être effectués pour leur mise aux normes. En novembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 540'000 F, destiné à la mise aux normes des abris publics de protection civile, ainsi que des abris destinés aux habitants ou usagers des immeubles, propriété de la commune.

En 2024, une mise en soumission des travaux auprès d'entreprises spécialisées et reconnues par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) a été effectuée. La coordination et la planification de ces travaux seront réalisées en 2025 et 2026.

Entretien du parc immobilier communal

Le parc immobilier communal, tant financier qu'administratif, nécessite un suivi et un entretien régulier de la part des services communaux.

Le budget d'entretien annuel a permis l'exécution de travaux dans les bâtiments communaux, tels que :

- **Centre Communal et Commercial de Vézenaz (CCCV)** – chemin du Vieux-Vézenaz 35/route de Thonon 48 – réfection partielle du carrelage
- **Crèche Ile aux mômes Vézenaz I** – chemin de Trèmesaz 8 – remplacement d'une partie du lino - adaptation de la PAC pour rafraîchir les locaux
- **Stade de football- La-Californie 34** – réfection des portes et mise aux normes de sécurité
- **Ecole de Vézenaz** – La-Californie 18-24 – réparation des stores - remplacement des tubes néons par LED - chaufferie - remplacement de la régulation
- **Ecole de Collonge, cycle élémentaire** – route d'Hermance 110 – remplacement des tubes néons par LED et rénovation du sol de la scène de la salle communale
- **Ecole de Collonge, cycle moyen** – route d'Hermance 101 – arborisation du préau.
- **Mairie** - chemin du Château-de-Bellerive 1 - contrôle et entretien des poutres et achèvement du remplacement du système d'intrusion
- **Locaux communaux** – route d'Hermance 111 – installation de la fibre optique
- **Ferme de Saint-Maurice** – chemin de la Dame 67 – réfection des boiseries du logement

Appartements et locaux commerciaux locatifs

Adresses	Appartements	Locaux commerciaux
chemin du Château-de-Bellerive 3		1
chemin de la Dame 67	1	
chemin du Grand-Clos 6, 8, 10	19	6
route d'Hermance 12	8	2
route d'Hermance 95, 97, 99, 105 chemin du Grand-Clos 3	37	5
route d'Hermance 110	1	
route d'Hermance 111	7	1
route d'Hermance 117	1	
route d'Hermance 150	5	2
chemin du Pré-de-la-Croix 6, 8	18	
chemin des Rayes 3	4	
route de Thonon 48		1
route de Thonon 55, 57, 59	20	
route de Thonon 61		5
route de Thonon 152 C		9
chemin du Vieux-Vézenaz 24	1	1
	122	33

Toilettes publiques

Le 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté la motion M24-07 « Pour la réalisation d'un plan WC communal ambitieux » - proposée par le groupe PDC.

Pour donner suite au dépôt de cette motion, le Conseil municipal a décidé, dans un premier temps, d'étendre la période d'ouverture des WC publics. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'hivernage des WC a été retardé, en 2024, à mi-novembre pour une partie des installations, et mi-décembre pour les autres.

Une étude spécifique portant sur l'offre de WC publics sur le territoire communal sera présentée en commission bâtiments et logement en début d'année 2025 en vue du traitement de cette motion qui devra déterminer si des améliorations de l'offre en WC doivent effectivement être envisagées.

Statistiques sur les procédures en matière de construction

Déposées au Département du territoire (DT) pour la commune de Collonge-Bellerive en 2024

Ces requêtes ont été préavisées par les autorités communales :

APA	Autorisation en procédure accélérée	102
DD	Demande définitive en autorisation de construire	62
DP	Demande préalable en autorisation de construire	1
DR	Demande de renseignements	0
M	Demande d'autorisation de démolir	15
MPA	Demande d'autorisation de démolir accélérée	7
Total		187

Pour mémoire, nombre de dossiers traités durant les années précédentes :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
127	129	190	128	142	233	140	187

Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive – FICB

Pour mémoire, le Conseil municipal a approuvé la création de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive lors de sa séance du 28 septembre 2015 (D15-19). La Fondation a pour but l'acquisition, la construction et la gestion d'immeubles, afin de mettre - respectivement d'aider à mettre - à la disposition de la population, en priorité de Collonge-Bellerive, des logements de qualité à loyer raisonnable, notamment mais pas obligatoirement au bénéfice des législations cantonale et fédérale en matière de logements à but social, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux, artisanaux et d'intérêt général.

Afin de permettre à la Fondation d'être autonome et de bénéficier d'une bonne assise financière et d'une capacité

d'investissement, la commune a notamment doté la Fondation de deux immeubles et leurs parcelles : en janvier 2020, l'immeuble du chemin du Pré-d'Orsat 8,10 (Quadrilatère I) et, en janvier 2021, l'immeuble du chemin du Pré-d'Orsat 14,16 (Quadrilatère II). Elle a aussi soutenu la Fondation, lors de l'acquisition, en 2020, des parcelles Nos 7466 et 8740, soit l'établissement « Les Crêts de Vésenaz ».

Décisions prises par la commune en 2024

Durant l'année 2024, la commune s'est prononcée sur les éléments suivants concernant la Fondation :

Le 16 mai 2024, le Conseil municipal a approuvé par 16 oui, 1 abstention, la délibération D24-09, relative à l'approbation des comptes, du rapport de l'organe de révision et du rapport d'activité de l'exercice 2023 de la FICB.

Les comptes de la FICB sont présentés à la fin de ce rapport et le rapport d'activité 2024 peut être consulté sur le site internet www.ficb.ch

Commentaire de la FICB sur l'activité de l'année 2024

En 2024, la Fondation Immobilière communale de Collonge-Bellerive a poursuivi avec rigueur et engagement sa mission de gestion de son parc immobilier, en assurant un accompagnement de qualité aux résidents et aux locataires. Tout au long de l'année, elle a pris un ensemble de décisions visant à améliorer ses prestations, optimiser l'exploitation de ses biens et renforcer le cadre de vie des personnes qu'elle accueille.

Parmi les faits marquants de l'année, la FICB a mandaté un bureau spécialisé pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'organisation d'un concours dans le cadre de l'étude de faisabilité du projet R34 (identification d'un potentiel de construction sur les parcelles N°8740 et 7466 au chemin des Rayes 33, ndlr), démontrant ainsi sa volonté de poursuivre le développement et la valorisation de son patrimoine bâti.



En lien avec la gestion de ses surfaces commerciales, elle a décidé d'appliquer une indexation progressive des loyers sur deux ans pour les commerces des immeubles du chemin du Pré-d'Orsat et de la Place Natascha-de-Senger, tout en choisissant de ne pas appliquer d'indexation pour les loyers des logements de ces mêmes sites.

L'année a aussi été marquée par diverses mesures opérationnelles visant à améliorer la gestion quotidienne. La FICB a ajusté les tarifs de location de certaines places de parking, confié leur gestion à des prestataires spécialisés, et poursuivi l'organisation de la location de locaux professionnels, notamment un cabinet médical à la Résidence des Crêts de Vézenaz. Elle a également renforcé son encadrement par l'engagement de personnel supplémentaire et adapté ses structures internes en renommant la commission juridique afin d'y intégrer la gestion des ressources humaines. Une attention particulière a été portée au traitement des demandes des locataires, à la gestion des situations exceptionnelles, ainsi qu'à la sécurité, avec la mise en place de protocoles adaptés pour répondre aux urgences. La FICB a poursuivi sa collaboration avec les régies en charge de l'entretien et de la location de ses biens,

tout en maintenant une coordination étroite avec la commune afin de garantir la cohérence des actions engagées avec les politiques publiques locales.

Sur le plan de la vie à la résidence Les Crêts de Vézenaz, la FICB a assuré une écoute attentive des besoins des résidents de la Résidence, en lien avec leurs familles, et a organisé diverses animations pour encourager les échanges et renforcer la convivialité. Elle a mis en œuvre des évaluations régulières de satisfaction, permettant de faire évoluer les prestations proposées et répondre encore mieux aux attentes des usagers.

Au 31 décembre 2024, la FICB gérait un parc immobilier composé de 96 appartements, répartis entre 38 appartements situés dans les immeubles locatifs de la Place Natascha-de-Senger 3-5 et du chemin du Pré-d'Orsat 14-16 et 58 appartements destinés à des personnes âgées au sein de la Résidence. À cela s'ajoutaient 4 arcades commerciales, plusieurs locaux professionnels, un restaurant, ainsi que 200 places de stationnement pour véhicules, dont 2 avec borne de recharge électrique au parking du Pré-d'Orsat, 2 réservées aux personnes à mobilité réduite. Le parc comptait également 36 places pour deux-roues motorisés.

Routes, canalisations et infrastructures

Canalisations

Optimisation du réseau d'assainissement secondaire

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) est un document, adopté en 2015 par le Conseil d'Etat, rapportant des diagnostics précis des bassins versants régionaux. Il identifie les mesures à entreprendre dans le but d'améliorer les réseaux d'eaux claires et d'eaux usées. A la suite de la révision du PGEE, en 2022, plusieurs mesures ont été identifiées dans le but d'améliorer le réseau d'assainissement secondaire communal, incluant les rapports établis par les Services Industriels de Genève, mandatés par la commune pour l'entretien de ce même réseau. Les interventions nécessaires ont été planifiées par degré d'urgence et/ou en fonction des opportunités en lien avec d'autres travaux communaux, cantonaux et/ou de réseaux publics.

Plusieurs études ont été réalisées en 2024 :

Collecteur des eaux claires, chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte

A la suite de violents orages en août 2020, la mise en charge et l'explosion du collecteur ont endommagé la structure du chemin, créant des affaissements de la chaussée. Plusieurs études ont été pilotées dès 2021 par la commune de Collonge-Bellerive car l'exutoire est situé sur son territoire. La sous-capacité de ce collecteur a été identifiée dans le cadre du Plan Général d'Evacuation

des Eaux (PGEE). Il s'avère, dans ce cas précis, que le collecteur qui se jette dans le lac au niveau du chemin de l'Ermitage-de-la-Belotte, évacue les eaux pluviales découlant d'un grand bassin versant s'étendant sur les communes de Collonge-Bellerive, Cologny, Choulex et Vandoeuvres. En 2023, l'office cantonal de l'eau a demandé d'effectuer des études complémentaires ; soit des calculs de la capacité du bassin versant, des contrôles des raccordements privés ainsi que la possibilité de remettre à ciel ouvert certains tronçons du collecteur.

Un crédit d'étude complémentaire a donc été déposé pour mener les études indispensables au dépôt d'une demande d'autorisation de construire afin d'effectuer les travaux nécessaires. En 2023, le Conseil municipal a accepté l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 56'000 F (D23-24), destiné à la poursuite des études relatives à ces travaux. La répartition financière entre les communes du bassin versant qui découlera de ces études, ainsi que celle de la prise en charge des travaux de réalisation feront l'objet de discussions avec le fonds intercommunal d'assainissement (FIA). Ces études se sont poursuivies en 2024 et devraient se terminer en 2025.

Collecteurs des eaux claires et usées chemins des Rayes, Vieux-Vésénaz, Neuf-de-Vésénaz

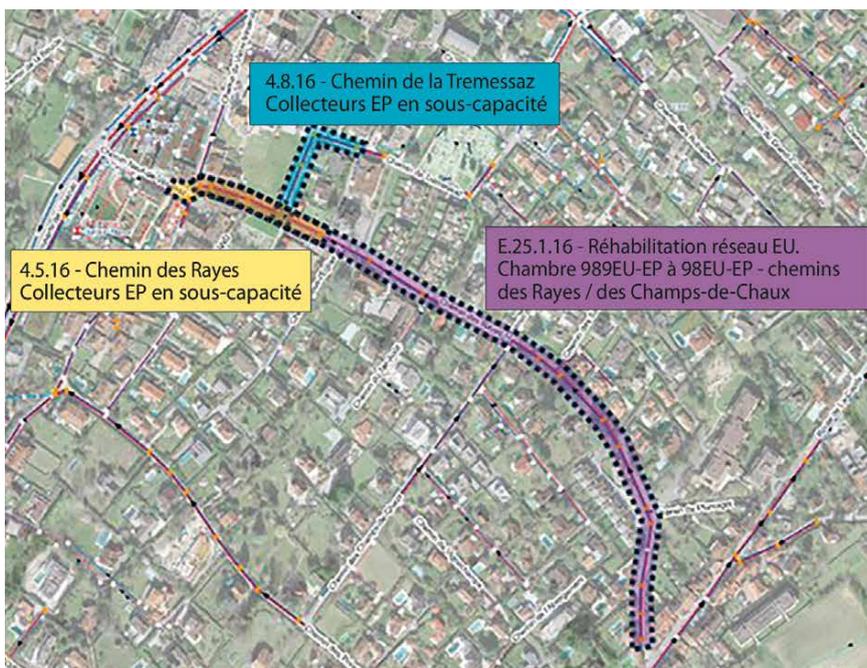
Priorité a été donnée à ce secteur en lien avec le dossier de la requête en autorisation de construire relative au réaménagement du carrefour du chemin des Rayes, chemin du Vieux-Vésénaz et chemin Neuf-de-Vésénaz (délibération D20-24, votée le 15 décembre 2020). Mais il s'agit également de traiter conjointement les interven-

tions identifiées dans le cadre du PGEE sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées transitant sous ce carrefour. Il a effectivement été constaté que le collecteur d'eaux claires du chemin des Rayes était en sous-capacité hydraulique et le collecteur d'eaux usées devait faire l'objet de diverses réhabilitations.

Afin de dimensionner correctement ces collecteurs, il était nécessaire de calculer les débits de l'ensemble du bassin versant s'étendant depuis la route de La-Capite. Le résultat de ces études devant permettre de déterminer les sections des collecteurs sur l'ensemble du chemin des Rayes ainsi que la localisation des interventions à entreprendre en sus du carrefour susmentionné.

Ce sont les raisons pour lesquelles, lors de la séance du 30 avril 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées (situés au chemin des Rayes, parcelles N^{os} dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, parcelles N^{os} dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, parcelles N^{os} dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Ces études devraient être finalisées dans le courant de l'année 2025.

De plus, il s'avère qu'à la suite d'échanges avec les SIG, la conduite distribuant le réseau d'eau potable dans le chemin des Rayes doit faire l'objet d'une réhabilitation « urgente » en relation avec plusieurs fuites constatées au cours des dernières années. Ces travaux devant être réalisés conjointement avec les travaux d'assainissement des collecteurs. Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sont concernés. Sur une partie du tronçon, à l'aval, le collecteur d'eaux claires est également en sous-capacité hydraulique. Avec plus de 5'000 véhicules chaque jour, le chemin des Rayes est le chemin communal le plus emprunté, la gestion de ce chantier sera un défi.



Collecteurs eaux claires et usées route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de Sous-Caran

Au début des années 90, dans le cadre du développement du village de Vésenaz, de nombreux plans localisés de quartier ont été adoptés. Cette urbanisation ayant un impact sur la perméabilité des sols et le débit des eaux à évacuer, la commune avait mandaté un bureau d'ingénieurs afin de contrôler la capacité hydraulique des collecteurs d'eaux claires existants le long de la route de Thonon, entre le chemin de la Californie et le carrefour de Vésenaz, ainsi que celui de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de la Praly. Un rapport établi en 1992 faisait état d'une sous-capacité hydraulique de ces collecteurs.

En 1997, ce même bureau rédigeait un complément d'information dans le cadre du rapport d'enquête préliminaire pour la construction de la Tranchée couverte de Vésenaz qui précisait que la construction de la Tranchée couverte permettait d'assainir les collecteurs de la route de Thonon mais ne réglait pas la problématique des collecteurs de la route d'Hermance qui demeuraient en sous-capacité hydraulique.

En 1999, le Département de l'aménagement de l'équipement et du Logement (DAEL) a étudié l'aménagement de la route d'Hermance (RC20), entre le carrefour de la route de Thonon et le chemin de Margencel. Le projet consistait en l'élargissement de la chaussée afin d'y aménager des pistes cyclables et des trottoirs.

En 2004, un projet d'une première étape de réalisation de collecteur a été accepté et autorisé. Or, le collecteur ne pouvait être réalisé que conjointement à l'aménagement de la route d'Hermance et en raison des difficultés des services cantonaux à acquérir les terrains nécessaires à l'aménagement de la route, le projet de réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées avait été abandonné. Depuis la fin des travaux de la Tranchée couverte, la commune a relancé à maintes reprises les services cantonaux pour entreprendre le réaménagement et la sécurisation de la route d'Hermance entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de Margencel.

Dans le courant de l'année 2015, le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) a informé la commune que le projet routier allait être réactualisé sur la portion de la route d'Hermance comprise entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de Botterel. La demande d'autorisation de construire pour les aménagements routiers devait être déposée début 2016, mais a finalement été reportée. Quant au solde du tronçon, soit du chemin de Botterel

jusqu'au chemin de Margencel, des acquisitions foncières étant nécessaires, il ne sera pas assaini avant plusieurs années.

La reprise de ce projet a fait l'objet d'une discussion entre le Conseil administratif et M. Maudet, Conseiller d'Etat en charge du Département de la santé et des mobilités en 2023. Le Conseil administratif a réaffirmé l'importance pour la commune de rendre effectives la réalisation de la piste cyclable et la construction du trottoir, même si ce projet devait se dérouler par étape.

Début 2024 dans le cadre de l'instruction de la requête en autorisation de construire (DD n° 329812/1), déposée par le Département de la santé et des mobilités (DSM) pour le réaménagement de la route d'Hermance entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel, l'Office cantonal de l'eau a émis un préavis mentionnant que l'autorisation de construire serait délivrée à la condition que la commune entreprenne les travaux de réhabilitation de ses collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés sur ce tronçon, conformément aux prescriptions du PGEE qui identifient que le collecteur d'eaux claires est en sous-capacité hydraulique (fiche PGEE n° 4.3.16) et que le collecteur d'eaux usées doit faire l'objet de diverses réhabilitations (fiche PGEE n° E.4.1.16).

Dans ce but, lors de la séance du 30 avril 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel, parcelles N° DP8362, propriété du canton de Genève

Le montant du crédit est destiné aux études permettant de définir les sections des collecteurs à remplacer, de localiser les interventions à entreprendre, ainsi que leurs coûts et d'obtenir l'autorisation de construire.

L'emprise du projet cantonal s'étend du carrefour de Vézenaz jusqu'au chemin de Botterel et l'emprise du projet communal jusqu'au chemin de Sous-Caran. Toutefois, le calcul hydraulique nécessite la prise en compte de l'ensemble du bassin versant ainsi que le dimensionnement des collecteurs communaux depuis le carrefour de Vézenaz jusqu'à l'exutoire au Lac. Les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sont concernés. Ces études doivent être finalisées dans le courant de l'année 2025.

Réseau d'assainissement des eaux claires et usées en plusieurs étapes dans la zone 30 LAC

Plusieurs interventions, soit des travaux de réhabilitation et/ou de reconstruction du réseau d'assainissement des eaux claires et des eaux usées, ont été et/ou doivent être entreprises en parallèle des travaux de la zone 30 km/h, dans le secteur situé en aval de la route d'Hermance.

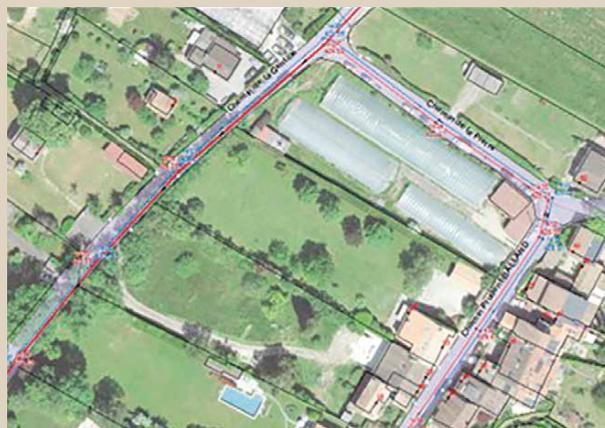
Ainsi, afin de coordonner les interventions sur les collecteurs avec les travaux d'aménagement de la zone 30 km/h, la priorité a été donnée aux interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées dans le secteur concerné. Ces interventions ont été réparties en 4 étapes réalisées dès l'année 2023.

La première étape, se rapportant aux chemins de Sous-Caran, des Halbrans et de Bois-Caran, a été réalisée en 2023. La deuxième étape, concernant le chemin du Château-de-Bellerive, a été effectuée en 2024. Quant à la troisième étape, se rapportant au chemin de la Savonnière, elle a débuté en novembre 2024, son achèvement est prévu courant 2025.

Pour la quatrième et dernière étape, soit celle du chemin du Port-de-Bellerive, des études ont été entreprises en 2024. Le 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 120'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin du Port-de-Bellerive, parcelles N°s dp8403 et dp8405. Les travaux sont planifiés pour le 2^{ème} semestre 2025.

Collecteurs eaux claires et usées chemin Prudent-Balland

Le 19 décembre 2023, le Conseil municipal a voté la délibération D23-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice et dans lequel un montant de 23'000F est alloué aux études liées à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin Prudent-Balland et au chemin de la Pierre, identifiés par la fiche PGEE n° 22.1.16.



Les études menées ont permis de définir que le mode opératoire pour réaliser ces travaux de réhabilitation ne nécessitent pas d'importants travaux de génie civil et que ces derniers peuvent être réalisés indépendamment des futurs travaux d'aménagement de la zone 30 km/h.

En effet, aucune sous-capacité hydraulique, nécessitant le remplacement de collecteurs, n'a été diagnostiquée et les défauts structurels peuvent être réhabilités par chemisage. Le chemisage est une technique de réparation de canalisations qui consiste en l'application d'une enveloppe souple, appelée gaine, par l'intérieur. Celle-ci va se durcir et adhérer à la paroi de la canalisation existante. La mise en œuvre se fait de chambre à chambre et ne nécessite pas de fouilles. C'est la principale raison pour laquelle cette méthode est plus rapide et plus économique. Le seul inconvénient est la pérennité du réseau réhabilité établie au maximum à 20 ans contre 50 ans pour un réseau neuf ou reconstruit.

Lors de la séance du 25 juin 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 205'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, parcelle N° dp8516 et au chemin de la Pierre, parcelle N° dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Les travaux effectués, entre octobre et novembre 2024, ont notamment consisté en :

- la réhabilitation par chemisage des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées ;
- la mise en séparatif de 5 chambres doubles ;
- la reprise des éventuels branchements non étanches.

La réalisation de travaux liés à l'aménagement de la zone 30km/h sera planifiée à la suite, soit en 2025, à réception de l'autorisation de construire.

Rupture d'une canalisation sur le réseau d'eau potable du 29 septembre au 2 octobre 2024

Le 29 septembre 2024, dans la nuit, les SIG ont constaté la rupture d'une canalisation alimentant la rive gauche : 9 communes ont été impactées dont Collonge-Bellerive. Étant donné les risques sanitaires potentiels pour la population, les SIG ont lancé une alerte afin de recommander de ne pas boire l'eau sans la faire bouillir au préalable. Malgré le délai important de la transmission, aux communes, de l'information par le canton et les SIG, la commune a assuré, dès réception, sur son site internet, le relais des communiqués et conseils transmis par le canton. Dans le doute, la population a largement opté pour l'achat d'eau en bouteilles. En parallèle, les SIG ont installé des réservoirs sur le parking du CO Bois-Caran (chemin de Bois-Caran 40) pour le secteur de Collonge et à la Pallanterie (route de Thonon 154) pour le secteur de Vézenaz afin de permettre aux habitants de venir s'approvisionner en eau avec leurs propres contenants.

Pour la reprise des activités en début de semaine, la commune a organisé avec le directeur des écoles, ainsi que

la direction des crèches et des jardins d'enfants, tant la restriction d'accès aux points d'eau usuels de ces bâtiments, que l'approvisionnement en eau potable, en collaboration avec la protection civile. Les autres points d'eau publics (fontaines et toilettes publiques) ont fait l'objet de mesures d'information sur la non-potabilité de l'eau.

La compagnie des sapeurs-pompiers a été mobilisée pour transmettre les informations directement aux habitants en faisant du porte-à-porte.

Les autorités sanitaires, sur la base d'analyses régulières, ont annoncé le 2 octobre, le retour à une situation normale et écarté tout danger lié à la consommation d'eau du réseau.

La commune réitère les recommandations suivantes à la population afin d'assurer, pour l'avenir, un bon accès à l'information :

- télécharger l'application « Alertswiss »
- recevoir automatiquement les informations du site internet de la mairie (mise à jour régulièrement) en s'abonnant à la newsletter (grâce au lien suivant : Collonge-Bellerive - Services virtuels).

Routes

Travaux de resurfaçage

Lors de la séance du 20 avril 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçages partiels des chaussées de la route de la Repentance, parcelle N° dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, parcelle N° dp8368, du chemin du Vieux-Vésénaz, parcelle N° dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, parcelle N° dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. Ces travaux ont été effectués dans le courant de l'automne 2024.

Réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésénaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésénaz et la route de Thonon

Le réaménagement du cœur de Vézenaz se poursuit dans l'esprit du plan directeur communal 2014. Un crédit d'étude d'un montant de 70'000 F (D16-14) avait été voté par le Conseil municipal le 9 mai 2016. Après l'étude de plusieurs variantes d'aménagement du chemin ainsi que du carrefour situé au bas du chemin des Rayes, une requête en autorisation de construire (DD 111201) avait été déposée à l'Office des autorisations de construire le 12 janvier 2018. Un essai de fermeture complète à la circulation avait permis de mener une étude de circulation et de bruit, au sein de ce secteur, exécutée par des bureaux d'ingénieurs spécialisés entre juillet 2018 et août 2019.

Le 18 décembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la délibération D18-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de 60'000 F pour la poursuite

des études. Le projet a été reconsidéré en début d'année 2019. Une nouvelle demande a été adressée à l'office cantonal des transports pour la mise en sens unique du chemin dans le sens de circulation allant du chemin des Rayes vers la route de Thonon.

Marquant sa volonté de poursuivre le projet, le 15 décembre 2020, le Conseil municipal a approuvé la délibération D20-24 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné au réaménagement du tronçon du chemin du Vieux-Vésenaz compris entre le chemin Neuf-de-Vésenaz et la route de Thonon.

Toutefois, à la suite d'un recours déposé en 2020, l'autorisation de construire, délivrée en août 2020, a été annulée par le Tribunal administratif de 1^{ère} instance (TAPI), en septembre 2021. Le projet doit être adapté afin de répondre aux remarques du TAPI.

En 2023, des études ont été effectuées afin de permettre la réalisation de l'adaptation du carrefour au bas du chemin des Rayes qui permettra de faciliter la circulation et notamment celle des véhicules des Transports publics genevois (TPG). En 2024, des études complémentaires ont été menées en coordination avec les SIG pour les réseaux souterrains, soit les collecteurs et services (précisions à la page suivante). Les travaux devraient être effectués en 2025.

Zones 30 km/h de Collonge

Pour donner suite aux travaux menés dans le cadre de la commission Routes et infrastructures et à l'élaboration d'un catalogue de mesures à mettre en œuvre datant de 2018 ainsi qu'aux nombreuses demandes d'habitants, le Conseil municipal a voté deux délibérations en 2019, D19-03 et D19-40, afin de développer les zones 30 km/h à Vésenaz, ainsi qu'à Collonge, entre la route d'Hermance et le lac, depuis le chemin de Sous-Caran et Bois-Caran jusqu'à la limite de la commune de Corsier, ainsi qu'à St-Maurice.



Le 22 novembre 2022, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement de 5'940'000 F pour la réalisation de la zone 30 km/h de Collonge (D22-24) dont le périmètre d'intervention s'étend sur 213 hectares, soit 1/3 du territoire communal.

En plus d'une contribution à la modération de la vitesse, la zone 30 km/h constitue une plus-value pour la mobilité douce, notamment par la construction de trottoirs sur la quasi-totalité des chemins.

Ce projet a été lancé pour réduire le bruit des routes et améliorer la sécurité sur le réseau communal. Il répond également aux nombreuses demandes des habitants qui souhaitent une baisse de la vitesse des véhicules, une meilleure sécurité pour les piétons et les cyclistes ainsi que la fin du stationnement sauvage.

Les travaux ont démarré en automne 2023 et se sont enchaînés en 2024. Cette zone sera finalisée en 2025. En parallèle des travaux d'aménagements routiers, les lignes aériennes font l'objet d'une analyse afin de définir si leur enfouissement est possible. Par ailleurs, l'ensemble du réseau de l'éclairage public de ce secteur est remplacé pour une optimisation de la consommation énergétique.

Un projet de réglementation du stationnement a été publié dans la FAO fin 2023 et, à la suite des observations reçues, le Conseil administratif étudie une nouvelle réglementation qui devrait être publiée au printemps 2025, limitant la durée du stationnement à 4h du lundi au samedi, excepté pour les titulaires d'un macaron.

Zone 30 km/h à Saint-Maurice

Les études traitant de cette dernière ont débuté dans le courant de l'année 2024. La dépose de la demande en autorisation de construire est prévue au début de l'année 2025 et les travaux devraient démarrer à la fin de la même année.

Depuis 2006, les riverains du village de Saint-Maurice demandent à la commune de prendre des mesures afin de limiter la circulation, de ralentir la vitesse et d'améliorer la sécurité des piétons dans ce hameau de la commune.

Suite à la mise en place de plusieurs aménagements et l'adoption de mesures de modération de trafic depuis 2007, il a été proposé d'abaisser la vitesse à 30 km/h dans le hameau. Les aménagements nécessaires au respect de cette réglementation devant permettre en outre d'optimiser le stationnement et de limiter le transit par le village de Saint-Maurice.

La commune a souhaité profiter de ces travaux pour effectuer des travaux complémentaires dont, notamment, ceux relatifs aux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés dans le chemin de la Pierre et le chemin Prudent-Balland (mentionnés plus haut).

L'optimisation et la régulation de l'éclairage public sont également prévues comme mentionnées dans la délibération votée en décembre 2023, D23-32 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 70'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice, à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées aux chemins de la Pierre et Prudent-Balland,

ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin Prudent-Balland. En 2024, les études sont en cours dans le but de déposer une requête en autorisation de construire début 2025.

Réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat

Des études ont été menées dès 2022, pour donner suite au crédit d'étude voté en décembre 2021 (délibération D21-44) destiné au réaménagement de ce chemin.

Les principaux objectifs visés par le projet ont été : la sécurisation des chemins piétonniers, la récupération des eaux de ruissellement, la modération du trafic, la régulation et l'optimisation de l'éclairage public et la reprise de la chaussée et des enrobés bitumineux. L'option du trottoir franchissable a été choisie afin de garantir la circulation en double-sens.

Pour mémoire, en 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'862'000 F, destiné au réaménagement du chemin du Pré-d'Orsat.

Les SIG ont débuté les travaux en juin 2024 en améliorant le réseau de distribution d'eau potable. Quant aux aménagements, ils ont commencé en septembre 2024 et devraient être achevés en mars 2025.

Itinéraire cyclable – chemin du Pétray

Pour répondre aux nombreuses demandes exprimées par des citoyens de la commune, il a été décidé d'instaurer une mesure à l'essai au chemin du Pétray : soit la fermeture du chemin au trafic de transit durant une période probatoire de 1an, dès le printemps 2024. En parallèle, des études ont été initiées dans le but de réaménager ce tronçon.



Cette mesure fait écho à la motion M24-02 « Aménagement d'une voie verte Hermance - Collonge-Bellerive », adoptée, le 19 mars 2024, par le Conseil municipal.

Cette motion vise la création d'un itinéraire dédié à la mobilité douce, traversant les communes de la rive gauche du lac et charge le Conseil administratif de prendre contact avec les trois autres communes concernées. A noter que des démarches similaires ont été réalisées par certains élus des autres communes.

Aménagements cyclables chemins de Saint-Maurice et de La-Plantée-du-Chêne

En 2024, en réponse à des sollicitations de riverains et notamment à une pétition, les marquages d'une bande cyclable ont été réalisés à la montée des chemins de Saint-Maurice et de La-Plantée-du-Chêne dans le but de sécuriser les chemins empruntés par les écoliers.

Cet aménagement au chemin de La-Plantée-du-Chêne a permis au Conseil municipal, le 29 octobre 2024, de clôturer la pétition P19-01 déposée le 27 septembre 2019.

Infrastructures diverses

Enfouissement des lignes aériennes

Dans la continuité de la motion (M17-04) acceptée par le Conseil municipal, le 20 juin 2017, relative à l'enfouissement des lignes aériennes (téléphone, électricité et éclairage), la commune étudie, en fonction des opportunités, le ratio pertinence/coût de l'enfouissement des lignes.

Des études ont été initiées en vue l'enfouissement de lignes aériennes au chemin des Crêts-de-la-Capite dans le cadre de travaux pour l'amélioration du réseau de distribution électrique des SIG. Ces travaux ont été effectués au printemps 2024.

Parking public des Rayes

Chemin des Rayes 8

Statistiques 2024

Le parking des Rayes, d'une capacité de 201 places, a été mis en exploitation à la fin de l'année 2004. Depuis lors, la commune a entrepris d'importants travaux d'entretien et de rénovation des installations existantes afin de répondre à la demande croissante des utilisateurs. Les données suivantes ont été enregistrées en 2024 :

- 110'226 (+0,2%) entrées de véhicules (soit près de 1% de plus qu'en 2023).
- 36% des véhicules stationnent, en moyenne, moins d'une heure
- 184 abonnés à la fin de l'année (hors administration communale)
- 61.8 % : taux d'occupation du parking, soit un important taux d'occupation.

Parking public du Pré-d'Orsat

Chemin du Pré-d'Orsat 12

La gestion de ce parking public est assurée par la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) pour le compte de la commune, qui est au bénéfice de servitudes d'usage de places de stationnement.

Statistiques 2024

Ce parking a une capacité de 200 places (voitures), 36 pour deux roues motorisées et 20 deux roues. Les données suivantes ont été comptabilisées en 2024 :

- 15'700 tickets horaires
- 148 abonnés (hors locataires)

Eclairage public communal

Depuis 2020, des éclairages de dernière génération (LED) sont installés sur le territoire communal. Ils permettent de réguler l'intensité lumineuse en fonction d'horaires définis. La zone 30 Lac, le chemin du Pré-d'Orsat et le chemin des Crêts-de-La-Capite bénéficieront de cette nouvelle technologie. En parallèle, une étude est menée dans le but d'adapter l'éclairage des voies de communication selon la hiérarchie du réseau routier. Depuis fin novembre 2022, des mesures d'économies d'énergies ont été mises en œuvre ; soit l'extinction de la plupart des éclairages des routes communales entre 01h00 et 05h00.

Eclairage des routes cantonales – projet Optimalux

La résolution R23-07, « Pour une mise en œuvre responsable et équilibrée d'OPTIMALUX dans notre commune » a été déposée auprès du Conseil municipal lors de sa séance du 31 octobre 2023. Elle a été acceptée. Elle remet en cause le projet OPTIMALUX tel que mené par le canton et qui vise à l'extinction totale du réseau d'éclairage public situé sur le domaine public cantonal à l'exception des passages piétons des zones d'exception et adaptation de l'éclairage persistant. Une rencontre avec des représentants de l'Office cantonal des transports, le 1^{er} novembre 2023, a permis à la commune d'exprimer ses demandes. Elle a été entendue, puisque des luminaires ont été conservés sur des passages particulièrement sensibles le long de la route d'Hermance (centre du village et CO Bois-Caran) et en particulier dans les traversées de village.

La mesure sera effective dès avril 2025.

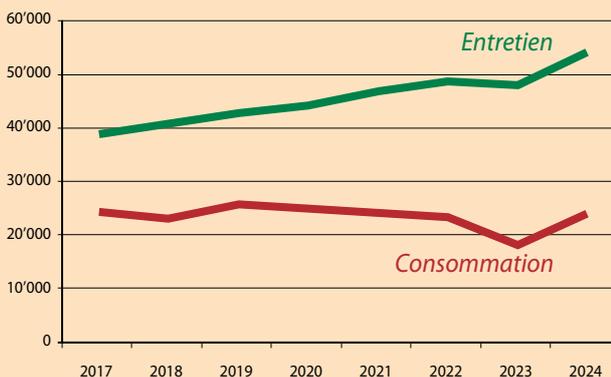
Evolution du nombre de luminaires



Evolution de la consommation d'énergie (kWh)



Evolution des coûts d'entretien et de consommation



Evolution de la consommation par luminaires [kWh]



Environnement et développement durable

Engagement politique

En juin 2023, les autorités communales ont voté une charte de développement durable ayant pour objectif de formaliser la vision et la stratégie de développement durable de la commune de Collonge-Bellerive.

Afin de la concrétiser, le Conseil administratif a conçu et adopté un programme d'actions - fruit d'un travail transversal de tous les services communaux. Ce dernier traduit de façon opérationnelle les objectifs cibles à atteindre d'ici 2030, au regard des sept domaines clés du développement durable : l'aménagement du territoire, les déchets et la sobriété, l'économie et les finances, l'énergie et les bâtiments, les espaces naturels et la biodiversité, la mobilité et enfin, la santé et le social. Une centaine d'actions ont été identifiées et planifiées. Ce document cadre sera mis à jour dans le temps, au gré des nécessités et des exigences.

La première édition du rapport annuel de développement durable de la commune de Collonge-Bellerive concerne l'exercice 2023 et a vu le jour en avril 2024. Cette publication marque une étape importante de l'engagement continu des autorités communales en faveur du développement durable et offre une occasion inédite d'illustrer les réalisations et les succès obtenus. Cette publication sera réitérée chaque année.

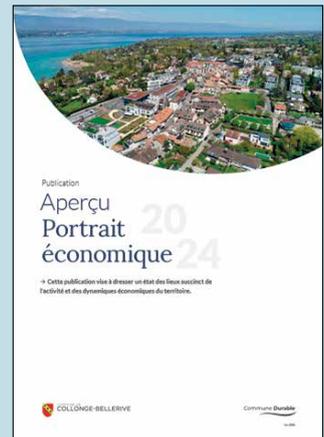


Accompagnement & sensibilisation de la population

Un répertoire de fiches techniques « Durabilité » est à disposition des acteurs du territoire. Ces fiches mettent à l'honneur des thématiques clés (énergie, déchets, biodiversité...), leurs intérêts et leurs enjeux. Elles proposent notamment des conseils pratiques et des actions simples à réaliser.

En 2023 la fiche technique « Optimisation & rénovation énergétique, guide à l'attention des propriétaires » a été éditée en septembre. En 2024 quatre fiches techniques ont été éditées et envoyées en tout ménage :

- « Circularité, Sobriété & Zéro déchet », guide à l'attention des citoyens (mars 2024)
- « L'eau, une ressource à préserver », guide à l'attention des citoyens (juin 2024)
- « Biodiversité & Milieu bâti », guide à l'attention des propriétaires (novembre 2024)
- « Aperçu Portrait économique » (novembre 2024), publication à l'attention des participants au Forum des entreprises organisé le 12 novembre 2024.



Journée du développement durable

Le 21 septembre 2024, la commune a organisé, à la Ferme de St-Maurice, sa première Journée du Développement Durable ; un événement ouvert à tous, à la fois familial et convivial, conçu pour sensibiliser les habitants de la commune aux enjeux de la durabilité et leur proposer des actions concrètes. Cet événement a accueilli plusieurs expositions et activités organisées par des acteurs de la région, afin de partager leurs connaissances et leur passion sur des thématiques captivantes comme la transition énergétique, l'alimenta-

tion durable, le tri des déchets, l'économie circulaire et la mobilité douce. Des producteurs et des artisans locaux étaient également présents afin de proposer des produits bio et de saison, à la lumière de notre riche terroir. Des ateliers créatifs, dédiés à la plantation d'essences locales ou encore à la fabrication d'objets à partir de matériaux recyclés ont rencontré un franc succès auprès des petits et des plus grands.

Près de 400 visiteurs ont répondu à l'appel, démontrant une volonté commune de contribuer à la durabilité.



Déchets

Points de récupération communaux

La commune dispose de **cinq grands points de récupération** (chemin des Rayes, parking de l'école de Vézenaz, route d'Hermance 56-58, plage de la Savonnière) et de deux plus restreints (route d'Hermance 150 et chemin du Grand-Clos). En juin 2024, un nouveau point de récupération a été ouvert dans le hameau de St-Maurice (voir ci-après).

Nouveau point de récupération de Saint-Maurice

Le 22 novembre 2022, le Conseil municipal votait la délibération D22-23 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 360'000 F destiné à l'aménagement d'un premier point de récupération au chemin du Grand-Clos et d'un second, sur la place du village de Saint-Maurice. Bien que l'instruction de la requête en autorisation de construire et la réalisation du point de récupération au chemin du Grand-Clos, ouvert en juin 2023, se soient bien



déroulées, le projet du point de récupération du village de Saint-Maurice a rencontré des difficultés.

Dans la mesure où le projet autorisé impliquait l'abattage d'un arbre afin de permettre la manœuvre du camion chargé de la collecte des déchets et au vu du mauvais état sanitaire des trois marronniers et des haies existantes, il a été jugé judicieux de profiter de ce projet pour améliorer le traitement paysager de la place du village. Ainsi, deux chênes et plusieurs haies indigènes ont été plantés. Afin de couvrir ces derniers frais non prévus dans le crédit d'origine, lors de sa séance du 25 juin 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F.

Les travaux d'aménagement du point de récupération de Saint-Maurice ont démarré le 26 avril 2024 et l'ouverture de celui-ci a été mise en service en juin 2024.

Points de récupération pour habitats groupés : La commune incite les nouveaux propriétaires de logements situés dans des habitats groupés à réaliser des investissements en vue de la mise en place de containers enterrés pour les ordures ménagères et éventuellement pour le papier/carton.

Sensibilisation de la population

Sensibilisation « Tri des déchets » aux points de récupération

La commune a organisé en collaboration avec le Programme éco21 des SIG, deux nouvelles opérations de sensibilisation au tri des déchets. Elles ont eu lieu aux points de récupération de Vésenaz et de Collonge. Ces animations ont permis d'informer les habitants sur les bonnes pratiques de tri, de répondre à leurs questions et de distribuer des supports explicatifs. Grâce à des démonstrations interactives et des conseils pratiques, ces actions visent à améliorer la gestion des déchets et à encourager des comportements plus responsables pour la protection de l'environnement. Ces animations ont connu un vrai succès et ont touché près de 120 participants.

Fiche «Circularité, sobriété & zéro déchet»

Cette fiche, envoyée à la population au mois de mars, a été conçue pour accompagner les citoyens à adopter des pratiques de sobriété dans leur quotidien, orientées vers le zéro déchet.

Exposition «Déchets»

À l'occasion de notre première Journée du développement durable tenue au mois de septembre (voir ci-dessus) une exposition a été organisée en partenariat avec le Programme éco21 des SIG pour sensibiliser petits et grands à l'importance du tri et du recyclage.

Mobilitri



Encombrants et déchets spéciaux

Le projet pilote d'une durée de 3 ans de déchetterie mobile appelé Mobilitri s'est terminé le 31 octobre 2023. Depuis le 1^{er} novembre 2023, 11 communes (contre 12 auparavant) de la région Arve & Lac, ont prolongé leur partenariat avec Mobilitri, afin d'organiser un nouvel appel d'offres public.

Ce système innovant représente un avancement certain dans l'engagement pour le développement durable. Cet espace mobile sécurise et optimise la proximité et la flexibilité de la dépose des déchets spéciaux dangereux et des encombrants.

Un calendrier en ligne indique les emplacements MOBILITRI pour le mois à venir. Le service est assuré 4 jours sur 7. L'emplacement réservé à cet effet à Collonge-Bellerive, 4 jours, 1 fois/mois, se trouve au bas du chemin de Blémant. Les autres jours, les habitants de la commune peuvent se rendre sur n'importe quel site où il est installé dans les communes partenaires d'Arve & Lac.

Il est également possible de demander une levée des déchets volumineux sur appel lorsque le transport s'avère difficile pour les habitants. Toutefois il a été constaté que ce service est malheureusement confronté à de trop nombreuses annulations sans préavis.

Ce dispositif donne toujours satisfaction. Au 31 décembre 2024, 73 % des ménages collongeois y avaient souscrit et environ 4'500 visites d'habitants de la commune ont été enregistrées sur l'ensemble des sites Mobilitri. Ce sont ainsi près de 384 tonnes de déchets encombrants qui y ont été collectées.

Il est rappelé que les entreprises peuvent y décharger les déchets apportés au moyen de leurs véhicules, à proximité de leurs lieux de travail. Ce service est payant pour les entreprises.

Pour plus d'informations : www.mobilitri.ch

Fin 2024, les communes partenaires, accompagnées par le canton, finalisent la procédure d'appel d'offres pour pérenniser cette prestation.

P'tite poubelle verte, recyclage des déchets de cuisine



Depuis le 16 avril 2018, la commune a introduit la collecte des déchets de cuisine grâce aux «p'tites poubelles vertes». Ainsi les déchets regroupant tous les restes de repas et de leur préparation sont acheminés au Nant de

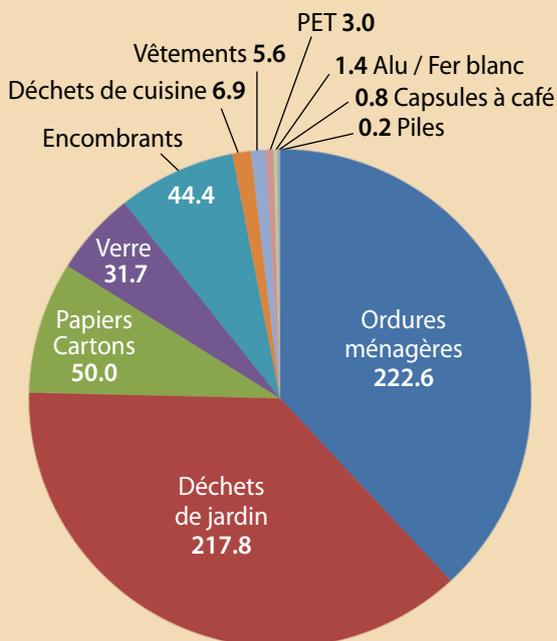
Chatillon à Bernex où ils sont recyclés pour produire du biogaz et du compost.

Des kits «p'tites poubelles vertes» - la poubelle et un rouleau de 25 sacs - sont mis à disposition gratuitement des ménages résidant sur la commune. Les rouleaux de sacs compostables sont offerts à la mairie. Les p'tites poubelles vertes doivent être déversées dans les containers bruns disposés, en 2024, sur 21 sites répartis sur le territoire communal, notamment dans les points de récupération. D'autres points de collecte peuvent être envisagés en fonction des demandes, par exemple des installations mutualisées pour des lotissements. Après analyse, des containers peuvent être mis à disposition gratuitement en cas de demandes groupées (lotissement ou chemin).

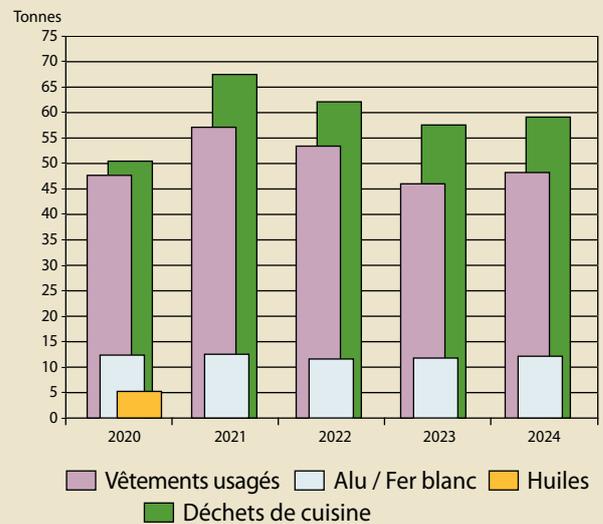
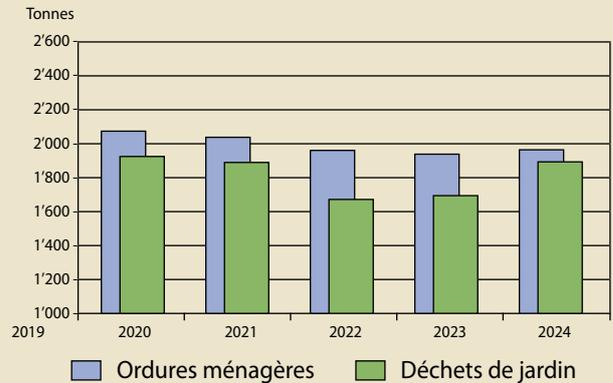
Récupération des déchets : constats, développements

Dans le cadre de sa politique générale de développement durable, favorisant et améliorant le tri des déchets, un point de récupération a été aménagé dans le village de Saint-Maurice et est opérationnel depuis le début du mois de juin 2024. La facilité d'accès et la proximité des points de collecte permettent d'améliorer le tri des déchets. Ce sont 5'050 tonnes de déchets qui ont été collectés en 2024 pour un taux de recyclage s'élevant à 61.9 % (+0.5%). Néanmoins, cette valeur ne reflète pas exactement la réalité et la bonne qualité du tri. En effet, le principal indice, permettant une meilleure comparaison avec les autres communes genevoises, est le nombre de kg/habitant/an de déchets incinérés. Or, celui-ci a augmenté de 5 kg/habitant par rapport à l'an dernier pour atteindre 223 kg/habitant/an cette année. Cette valeur n'est pas bonne et des efforts doivent être faits et plus spécifiquement sur les déchets de cuisine qui représentent encore 1/3 du contenu d'une poubelle.

Répartition par type de déchets en kilo/habitant



Gestion des déchets Statistiques 2020 - 2024



Energie et Bâtiments

Transition énergétique - Encourager et stimuler l'engagement citoyen

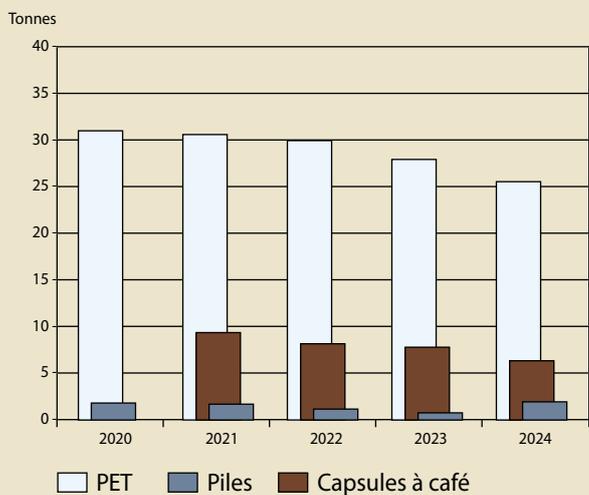
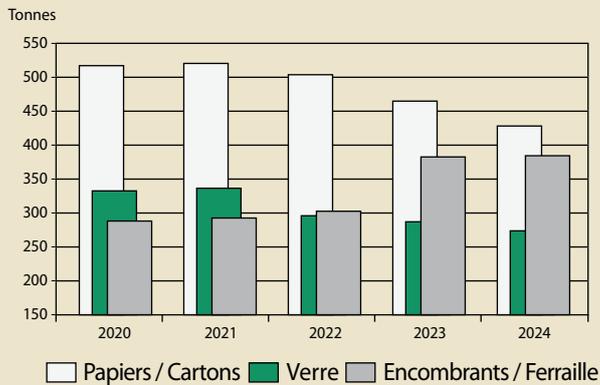
Depuis 2020, plusieurs initiatives ont été entreprises afin de mobiliser et sensibiliser les citoyens sur la thématique de la transition énergétique.

Créer un cadre favorable à l'émergence de projets

Allouer des moyens humains et techniques pour encourager la transition énergétique sur le territoire paraît évident. La mise à disposition d'incitations financières représente également un levier d'action pertinent pour activer les projets citoyens.

Dans ce sens, au niveau des ressources humaines, le Conseil municipal a mis au budget 2022 un poste à 100% qui a permis d'engager, au 1^{er} novembre 2022, une déléguée au développement durable.

De plus, lors de sa séance du 21 juin 2022, le Conseil municipal a accepté la délibération D22-16, ouvrant un



crédit d'investissement de 1'200'000 F dédié au financement de projets de production d'énergie renouvelable (installation de panneaux solaires photovoltaïques et de pompes à chaleur). Ce dernier est administré par un règlement communal régissant les conditions d'octroi des subventions « énergies renouvelables » (LC 16 961), adopté le 7 septembre 2022 et entré en vigueur le 12 septembre 2022. Au regard du nombre exponentiel de demandes de subventions et souhaitant élargir le champ d'application initial des subventions au soutien à la rénovation énergétique des bâtiments, un crédit d'engagement complémentaire à la délibération D22-16, d'un montant de 960'000 F a été voté lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2023 (Délibération D23-14) et le règlement initial a été abrogé et remplacé, le 1^{er} novembre 2023, par le « Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions « Développement durable » de la Commune de Colonge-Bellerive » entré en vigueur le 1^{er} novembre 2023 (LC 16 951). Dès lors, les actions en lien avec la pose de panneaux solaires thermiques, les travaux d'isolation des toitures, des murs et des sols peuvent aussi faire l'objet d'un soutien financier communal, tout comme l'analyse du bâtiment dans sa globalité, le CECB® Plus.

Un projet innovant a été initié en 2022 en partenariat avec les SIG afin de soutenir la mobilisation des capacités locales de production d'énergie renouvelable auprès des propriétaires : l'appel d'offres groupé. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à la conception et réalisation de projets d'énergies renouvelables encadré par des mandataires experts subventionnés par la commune. L'électricité et la chaleur renouvelable ont ainsi été mises à l'honneur grâce la réalisation de ces deux projets : le premier dédié à l'installation de centrales solaires photovoltaïques et le second, au remplacement des chaudières à combustibles fossiles par l'installation de pompes à chaleur.

Subventions Installation de panneaux photovoltaïques de pompe à chaleur et rénovation énergétique

Près de 380 propriétaires (maison individuelle ou partie prenante d'une petite copropriété sur la commune) ont participé aux séances d'information préliminaires pour ce type de projet. Parmi ceux-ci, 200 propriétaires se sont inscrits à la démarche d'accompagnement.

Au total, 146 installations photovoltaïques, soutenue par la commune, ont vu le jour entre 2023 et 2024. Par ailleurs, 29 installateurs agréés par les SIG ont participé à cette démarche. De plus, 77 pompes à chaleur ont été installées et 5 projets de rénovation énergétique des bâtiments ont été entrepris avec le soutien de la commune.

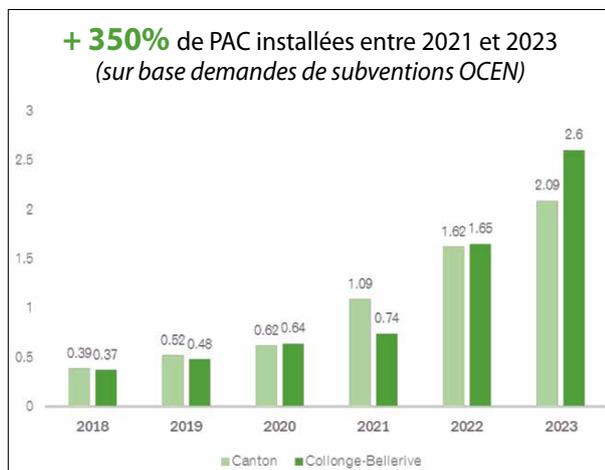
Subventions individuelles transition énergétique

Subventions	2023	2024	Total
Installation panneaux solaires photovoltaïques	36	110	146
Installation pompes à chaleur	21	56	77
Rénovation énergétique (isolation toiture, murs, sols)		5	5
CECB Plus (budget de fonctionnement)	5	9	14
	62	180	242

Les dépenses totales pour ces actions, entre le début du projet en 2022 et fin 2024, s'élèvent à 1'130'422 F.

Ces dispositifs vont fortement contribuer à renforcer l'autonomie énergétique des propriétaires et leur permettront de participer pleinement à la transition énergétique du territoire dans le cadre d'une gouvernance locale maîtrisée.

Evolution des installations de pompes à chaleur à Collonge-Bellerive



Nombre de pompes à chaleur installées chaque année pour 100 villas

Information sur l'indice de dépense de chaleur (IDC) – Organisation d'une permanence

En parallèle à ces dispositifs, les autorités politiques ont souhaité apporter leur soutien aux propriétaires, en lien avec la modification du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn). En effet, des évolutions importantes ont été apportées, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique des bâtiments et du renouvellement des installations de production de chaleur.

Pour atteindre ces objectifs, le canton s'appuie sur l'indice de dépense de chaleur (IDC) et a fixé un nouveau seuil de tolérance de l'IDC à 125 kWh/m²/an au-delà duquel les propriétaires de bâtiment devront engager des mesures d'optimisation et/ou de rénovation énergétique.

A cet effet, nous avons élaboré un guide conçu pour accompagner les propriétaires pas à pas dans ces démarches. De plus, en partenariat avec l'office cantonal de l'énergie (OCEN), nous avons organisé une permanence de consultation avec un expert énergétique qui a réalisé un rapport IDC pour tous les participants. Lors d'un entretien individuel et personnalisé, chaque propriétaire a pu bénéficier de conseils pratiques et avisés. Près de **100 propriétaires** ont participé à cette action qui a connu un véritable succès et qui sera reconduite au printemps 2025.

Opération « éco-logement quartier », Programme éco21

Les Opérations « éco-sociales », maintenant nommées Eco-logement Quartier sont proposées depuis 2009 par les SIG ; elles sont destinées aux locataires d'habitations collectives à bas loyer, de type HLM ou HBM et, plus globalement, aux quartiers hébergeant une population en précarité énergétique. Ces opérations ont pour objectif de favoriser l'implantation de technologies efficaces et

l'adoption de comportements sobres auprès des habitants, dans le but de réduire leur consommation énergétique. Ces actions permettent entre autres une baisse de la consommation d'électricité, ce qui se traduit par une diminution des factures. Des professionnels de la sensibilisation « conseiller-ère énergie » sont engagés par SIG pour réaliser les visites auprès des ménages. Pour chaque logement, les actions suivantes ont été réalisées :

- remplacement des ampoules/spots à incandescence/halogènes par des modèles à Led ;
- remplacement des lampadaires halogènes sur pied par des lampadaires à Led sur pied ;
- installation de multiprises avec interrupteur déporté pour arrêter les veilles ;
- installation de réducteurs de débits d'eau sur les robinets et pommeaux de douche ;
- remise d'une bouilloire pour chauffer de l'eau aux personnes équipées d'une cuisinière électrique mais n'en possédant pas déjà une ;
- réduction sous forme d'un chèque électroménager d'une valeur de 320 F pour les personnes qui possèdent un ancien réfrigérateur / congélateur, ou consommant beaucoup d'énergie.

Au total, 132 logements (sur 156 logements potentiels) établis sur la commune ont bénéficié d'une intervention Eco-logement Quartier. Cette action a généré une économie d'électricité globale de 15'781 kWh/an et une réduction de 139 tonnes de CO2. Elle a été entièrement financée par la commune et le programme éco21 des SIG.

Actions spécifiques pour le patrimoine bâti communal

- Installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'ensemble de la toiture de la halle de tennis (chemin de Relion 22) pour une puissance de 198 kWc (voir aussi p. 21)
- Audit énergétiques (CECB+) pour les bâtiments des écoles de Collonge, cycle moyen et de Vézenaz (projet de rénovation et d'agrandissement des écoles), ainsi que pour l'immeuble de logements locatifs au 55, 57, 59 route de Thonon.
- Optimisation énergétique des éclairages des écoles de Collonge, cycle moyen et de Vézenaz, ainsi que des immeubles communaux : route de Thonon 48/chemin du Vieux-Vézenaz 35 et chemin du Grand-Clos 6, 8, 10.

Clôture de la motion M22-02 « Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des communiens »

Lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2024, il a été décidé que la motion M22-02, soit « Pour la création d'un fonds Climat & Energie au service des communiens » serait clôturée. En effet, il s'est avéré que, pour des raisons légales, il n'était pas possible de créer un fonds pour cette affectation. Toutefois les intentions exprimées

dans cette motion ont pu être concrétisées par le biais de la délibération D22-16, votée le 21 juin 2022, soit la proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 1'200'000 F, destiné à l'attribution de subventions dans le cadre d'un programme visant la réduction d'émissions de CO2 par l'installation de panneaux photovoltaïques et de pompes à chaleur dans les villas et copropriétés des

particuliers de la commune de Collonge-Bellerive, ainsi que la délibération D23-14 du 27 juin 2023, ouvrant un crédit d'engagement complémentaire de 960'000 F pour renforcer le programme initial et l'étendre à l'installation de panneaux solaires thermiques et à l'isolation des murs, sols et toitures.

Encouragement à la mobilité douce

Fréquentation des transports en commun

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la fréquentation des transports en commun sur le territoire communal, en s'appuyant sur le nombre de passagers montant ou descendant aux arrêts situés sur la commune, et en particulier aux arrêts Vézenaz-Village et Collonge.

Nombre de montées	2021	2022	2023	2024
Commune	1'083'361	1'213'419	1'300'517	1'361'202
Vézenaz-Village	417'783	487'862	536'618	549'512
Collonge	83'099	96'152	100'032	107'654
Nombre de descentes				
Commune	1'139'275	1'274'185	1'347'748	1'399'609
Vézenaz-Village	425'495	489'562	534'012	542'306
Collonge	84'459	96'133	99'664	109'227

Nombre d'abonnés

En 2024, un peu plus d'un quart des habitants de la commune disposait d'un abonnement annuel TPG, soit 2'270 personnes contre 2'187 en 2023. Par ailleurs, près de 5 % de la population, soit 366 personnes, a souscrit au moins un abonnement mensuel au cours de l'année.

Mesures en faveur de la mobilité douce - Détails de l'attribution des subventions communale en 2024

Subvention abonnement annuel Unireso TPG

Cette action a été initiée en 2010. Elle n'a jamais été interrompue depuis. Pour mémoire : jusqu'au 31 décembre 2020 cette subvention s'élevait à 150 F pour l'achat d'un abonnement jeune, 100 F pour les seniors et 50 F pour les adultes depuis le vote du budget en 2015. **A partir de 2021, elle a été uniformisée à 150 F pour tous.**

En 2024, le montant total de ces subventions s'élève à 222'900 F.

Nombre d'abonnements TPG subventionnés, par année

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Juniors	670	643	580	555	541	545	520	651	684	766	681
Adultes	366	311	266	243	261	240	166	316	424	500	566
Seniors	192	185	180	165	182	170	121	150	182	226	240
Total	1'228	1'139	1'026	963	984	955	807	1'122	1'300	1'492	1'487

Subvention cartes journalières CFF - abonnement général CFF et abonnement ½ tarif CFF

Cartes journalières CFF et cartes journalières dégriffées commune

Les autorités communales ont poursuivi la vente aux habitants, au prix de 40 F/unité, de cinq cartes journalières CFF (365j/an), jusqu'au 30 janvier 2024, date de la suppression de cette offre par les CFF et son remplacement par des cartes journalières dégriffées communes. **En janvier 2024, sur les 150 cartes disponibles, 118 ont été vendues (78%)**

La carte journalière dégriffée commune est une offre spécifique de cartes dont le nombre est contingenté au niveau national et dont le prix est réduit mais variable en fonction de la date d'achat et de l'offre des CFF. Les conditions d'achat sont moins attractives et plus contraignantes que les anciennes cartes journalières. La commune vend ces cartes pour le compte des CFF avec une compensation minimale. De février à décembre : 797 cartes ont été vendues, dont 32 ont dû être remboursées sur demande justifiée des acheteurs. L'offre de cette prestation est actuellement en test.

Subvention abonnement général CFF et ½ tarif CFF

Initiée en 2010, la subvention communale pour l'abonnement général CFF s'élève à 150.-F/an. Initiée en 2021, la subvention pour le ½ tarif CFF est de 40 % du prix d'achat (qui est variable).

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb abonnement général CFF	68	37	23	14	20	15	37	20	12	14	17
½ tarif CFF	-	-	-	-	-	-	-	227	225	577	349

En 2024, la commune a subventionné les abonnements CFF pour les montants suivants :

- abonnement général : 2'550 F
- abonnement ½ tarif : 22'952 F

Subvention vélos électriques, batteries vélos et vélos ordinaires

Les autorités communales ont décidé, depuis le 1er janvier 2021, d'augmenter leur soutien à ce mode de transport par le biais d'une subvention de 500 F pour l'achat d'un vélo électrique (y compris vélos-cargo) et de 250 F (ou au maximum le prix du vélo) pour l'achat d'un vélo ordinaire ou d'un kit permettant d'adapter un vélo ordinaire en vélo électrique.

En 2023, elles ont décidé de subventionner également le remplacement de la batterie pour vélo électrique, tous les 3 ans.

Demandes de subvention

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vélos électriques, vélos cargo	45	64	70	114	120	132	181	237	172	164	128
Vélos ordinaires	-	-	-	-	-	-	-	63	45	30	47
Batteries vélos électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	10

En 2024, la commune a subventionné vélos électriques et vélos pour un montant total de 78'904 F

Subvention borne de recharge pour véhicule électrique

Le canton ne subventionne plus les bornes de recharges pour les particuliers depuis la fin du premier trimestre 2024. La commune a souhaité poursuivre toutefois cette action en subventionnant 30% du montant de l'installation à concurrence de 1000 F. **En 2024, 32 installations ont été subventionnées pour un montant total de 22'848 F**

Pour le détail des différentes subventions et conditions d'octroi, il faut se référer aux informations disponibles sur le site de la commune : collonge-bellerive.ch. Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions « Développement durable » et son annexe intitulée : catalogue des subventions. En 2024, le montant total de l'ensemble des subventions individuelles pour la mobilité douce s'élève à près de 350'000 F.

Développement de l'électromobilité

En collaboration avec les SIG, la commune a lancé une étude visant à développer l'électromobilité sur le territoire. Cette initiative a pour objectif d'identifier les besoins spécifiques en infrastructures de recharge et d'évaluer les zones prioritaires pour leur implantation. Ce projet verra le jour à l'automne 2025.

Véhicule Mobility



Depuis octobre 2021, une 2^{ème} place de parking a été mise à disposition de l'entreprise Mobility pour proposer un véhicule Mobility à la population. Ces places sont situées au P1 du parking des Rayes (chemin des Rayes 8). Pour plus d'informations : www.mobility.ch/fr/clients-privés.

Sites, Nature et Biodiversité

Arborisation

La commune poursuit activement la plantation d'arbres dans le cadre de sa stratégie d'arborisation de l'aire urbaine. Cette année, une soixantaine d'arbres ont été plantés sur nos espaces publics. Chaque arbre a été soigneusement choisi en fonction de ses caractéristiques et de sa capacité à s'adapter aux conditions locales, en privilégiant des essences particulièrement résistantes. Cette initiative a pour but de renforcer la biodiversité locale, en créant des habitats pour la petite faune, tout en améliorant la qualité de l'air et en embellissant le cadre de vie. De plus, ces plantations jouent un rôle clé dans la gestion des îlots de chaleur urbains, en fournissant de l'ombre et en réduisant la température ambiante pendant les périodes estivales.

Plage de la Savonnière : 12 arbres

Plage de la Nymphé : 6 arbres

Parc Rivollet : 15 arbres

Place Natascha-De-Senger : 2 arbres

**Place du village de Saint-Maurice : 2 arbres
+ 20 arbustes**

Cimetières

Les réaménagements des cimetières de Collonge et Vézenaz sont des projets régulièrement discutés depuis plusieurs années. Il est question d'accroître la présence de végétation et de zones ombragées afin d'améliorer le confort et l'aspect esthétique de ces lieux de repos et de méditation. Il s'agit également de faciliter les tâches incombant aux employés de la voirie en améliorant les accès et les infrastructures de stockage du matériel et des matériaux utilisés sur le site.

Lors de sa séance de 25 juin 2024, à l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 75'000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - Proposée par le Conseil administratif. Pour ces deux cimetières, il a donc été décidé de mener une étude afin de développer un projet selon trois axes principaux :

Création de deux espaces de stockage pour le service de la voirie et amélioration des accès pour les véhicules funéraires ou de service. Il s'agit de trouver une solution au manque de place et d'accessibilité aux espaces aménagés pour le rangement des équipements et des matériaux uti-

lisés lors des tâches effectuées dans le cimetière. De plus, l'accès des engins du service de la voirie, des camionnettes des marbriers ou encore des convois funèbres doit être facilité en particulier à Collonge.

Renforcement de la présence de végétation dans ces cimetières très minéraux. Il était nécessaire d'élaborer des propositions d'amélioration des parcs arborés, constitués essentiellement de cyprès à Collonge, dont l'état sanitaire n'est plus satisfaisant. Une attention toute particulière sera portée au choix des essences d'arbres, afin que ceux-ci aient un développement qui améliore le taux de canopée mais également à leurs floraisons, souhaitées à diverses périodes de l'année. D'autre part, l'ajout de zones engazonnées et/ou de prairie fleurie sera également étudié.

A. Cimetière de Collonge

Mentionné comme existant sur le territoire communal depuis 1866 (carrés A et C), le cimetière de Collonge a été agrandi à plusieurs reprises au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle. En 1973, une extension a permis de créer deux nouveaux carrés (B et D). Puis en 1983, une nouvelle extension a permis de créer cinq nouveaux carrés (E, F, G, H et I). Enfin, en 1994, une dernière extension a permis de créer quatre carrés supplémentaires (K, L, M et N). Aujourd'hui, le cimetière de Collonge couvre une surface d'environ 4'300 m².

Rénovation du columbarium

Enfin, construit en 1980, le style architectural du columbarium est très austère et répond peu à l'environnement désiré par les familles des défunts. Bien qu'il soit inscrit à l'inventaire cantonal, un réaménagement de son intérieur est vivement souhaité.

B. Cimetière de Vézenaz

Mentionné depuis 1888, le cimetière de Vézenaz, quant à lui, a été agrandi une fois, en 1997, avec une extension au nord pour une réserve en vue de l'accroissement de la population et la création du columbarium en 2001. Aujourd'hui, le cimetière de Vézenaz couvre une surface d'environ 5'000 m². Ce cimetière a, néanmoins, fait l'objet d'un réaménagement au cours des années 2009 et 2010 avec notamment la création d'un nouveau columbarium et d'un jardin du souvenir, ainsi que le renouvellement de l'alimentation en eau et la plantation de cyprès, de haies indigènes et de graminées.

Agrandissement du columbarium

L'architecture du columbarium en mur, construit en 2001 n'a pas réussi à s'imposer comme monument funéraire. Les proches des défunts lui reprochaient notamment son architecture froide, la dimension peu pratique des cases ou encore l'impossibilité d'y déposer des fleurs ou autres témoignages d'affection. Celui construit en 2009 est plus adapté et prisé au point que sa capacité sera atteinte à l'horizon 2028. Un agrandissement est donc nécessaire. Le projet comprend également la réfection du mur d'enceinte du cimetière fortement dégradé. Les lignes directrices du projet ont été validées par les élus en novembre 2024. Il est prévu que le crédit d'engagement soit voté au printemps 2025 afin de permettre le début des travaux en novembre 2025.

Plage de la Nymphé

Pour donner suite à un échange de terrain effectué en 1971 la commune a fait l'acquisition de la parcelle N° 7160 lui donnant un accès au lac qui a pris plus tard le nom de « plage de la Nymphé ». Depuis lors, peu d'interventions ont été effectuées sur cette parcelle exceptionnelle, fréquentée régulièrement par de nombreux fidèles usagers de cet espace, ravis par l'aspect intimiste de ce lieu. Les autorités communales ont décidé, en 2022, que ce site méritait d'être réaménagé et revalorisé. En juin 2022 un crédit d'engagement de 1'250'000 F, destiné au réaménagement de la plage a été voté par le Conseil municipal. La demande d'autorisation de construire a été acceptée en fin d'année 2023.

Le projet a été réalisé entre les mois de mars et juin 2024 afin de permettre l'accès à la plage durant la période estivale. Quelques travaux subsidiaires ont été effectués fin 2024 notamment des plantations ainsi qu'un drainage vers la partie basse proche du lac.

Dès lors, une nouvelle allée centrale conduit le promeneur vers une zone de détente réaménagée avec un accès à l'eau plus étendu. La zone de verdure a également été traitée et le bâtiment technique où sont situées les toilettes a été reconstruit. Une attention particulière a été portée à l'esprit de la plage afin de préserver son authenticité. Quelques réalisations devront être encore effectuées en 2025.

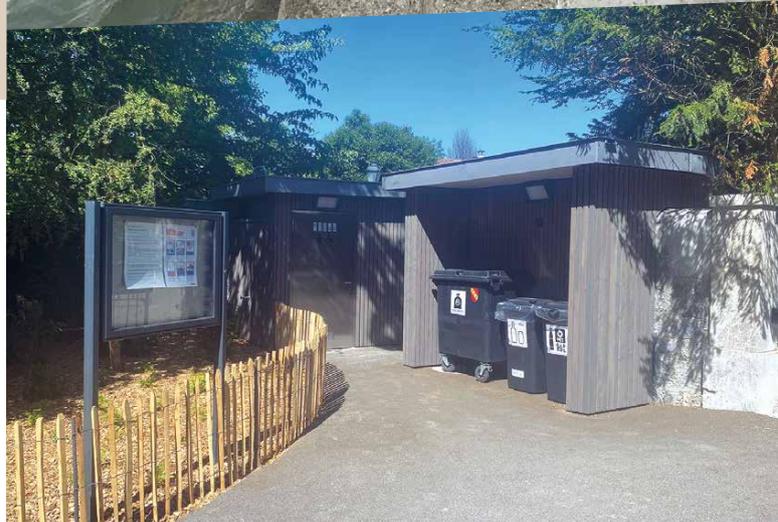


Subvention « Arborisation des parcelles privées » destinée aux propriétaires d'habitation individuelle et aux copropriétés d'habitation

Cette nouvelle subvention est discutée depuis fin 2023, en commission Environnement et développement durable, en lien avec la motion M22-04 « Plantons des arbres pour diminuer les îlots de chaleur », adoptée par le Conseil municipal, le 20 décembre 2022, et sa volonté d'augmenter le taux de canopée sur le territoire communal de 5% d'ici 2030.

Le 19 mars 2024, le Conseil municipal accepte la création de cette nouvelle subvention et le 27 mars 2024, le Conseil administratif adopte le Règlement régissant les conditions d'octroi de la subvention « Arborisation des parcelles privées », avec entrée en vigueur le même jour. Cette subvention, destinée aux propriétaires et aux copropriétaires de biens immobiliers d'habitation, concerne l'achat des arbres, arbustes, arbrisseaux, haies vives indigènes et les travaux de plantation. La subvention s'élève à 30% du coût total avec un montant maximum de 5'000 F par projet de plantation et par propriétaire, tous les 3 ans.

En 2024, 3 réalisations d'arborisation ont été subventionnées pour un montant total de près de 5'200 F.



Subvention pour l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie

Cette nouvelle subvention a été acceptée, le 24 septembre 2024, par le Conseil municipal.

Destinée aux personnes physiques, propriétaires d'une maison individuelle ou partie prenante d'une petite copropriété sur la commune, elle prévoit de subventionner ces installations à hauteur de 30% du prix des citernes avec un maximum de 750 F tous les 5 ans.

En 2024, aucune demande de subvention n'a été adressée à la commune.

Fiche «L'eau, une ressource à préserver»

Cette fiche, envoyée à la population au mois de juin, a été conçue pour accompagner les citoyens dans l'adoption de pratiques responsables, pour préserver les ressources en eau. Elle fournit des conseils pratiques afin d'encourager une utilisation plus responsable de l'eau au quotidien.

Fiche «Biodiversité & milieu bâti»

Cette fiche, envoyée à la population au mois de décembre, a été conçue pour accompagner les propriétaires à intégrer des pratiques respectueuses de l'environnement dans leurs aménagements extérieurs. Elle propose des solutions concrètes pour favoriser la biodiversité, améliorer la qualité paysagère et adapter les espaces verts aux enjeux climatiques. Cette initiative s'inscrit en complémentarité avec la charte des jardins (voir ci-après).

Concours floral intercommunal

En 2024, la commune s'est distinguée, une fois encore, lors du concours floral intercommunal. Lors de la cérémonie qui a eu lieu le 10 octobre 2024 à Thônex, les collaborateurs de la voirie de Collonge-Bellerive ont été récompensés pour leur travail avec un 1^{er} prix dans la catégorie « Fontaines fleuries », un 1^{er} prix dans la catégorie « Aménagements éphémères » et un 2^{ème} prix dans la catégorie « Commune/ville de 5'001 à 12'000 habitants ». L'engagement et la sensibilité artistique des employés de la voirie sont mis à l'honneur lors de ce type d'événement depuis plusieurs années !



Charte des Jardins



La promotion de la «Charte des jardins», initiée par la commune en 2010, se poursuit. Les habitants inscrits s'engagent à respecter des zones sans traitement chimique et à valoriser la biodiversité dans leur jardin.

Chaque volontaire peut remplir le formulaire disponible sur le site de la commune et retirer à la mairie, le petit panneau en bois ou des plaques en métal à apposer dans son jardin. (www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins). En 2024, à la suite de la journée du développement durable, une dizaine de nouveaux participants se sont ajoutés à la liste des personnes engagées dans cette action.

Entretien des sites

Pour préserver la biodiversité, le service de la voirie, ainsi que les mandataires de la commune adoptent une taille modérée des végétaux en privilégiant des fauches tardives. De même, afin de préserver les ressources en eau, la commune a cessé l'arrosage de la majorité des pelouses et gazons. Cette initiative permet non seulement d'adapter les espaces verts aux conditions climatiques, mais aussi de réaliser des économies d'eau substantielles.

Subventions versées aux associations en lien avec la préservation de la nature / développement durable

Les associations suivantes ont été soutenues par la commune, pour un total de CHF 30'377.15 :

Fondation La Garenne, Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG), Fondation station ornithologique suisse, Fondation Arche des Abeilles, Association pour le sauvetage du Léman, Sauvetage des faons (FCG), Association Les jardins citoyens de Meinier, Association Animaux en péril, Association Aqua-Diving, Association Arboretum National Vallon de l'Aubonne, Association Projet semences de pays, Pro Natura Genève, Collectif Seymaz Vie, Collectif durabilité Collonge-Bellerive.

Sécurité

Equipements d'urgence

Sept défibrillateurs « Save a life » mis à disposition du public

L'installation de cinq défibrillateurs a été réalisée en 2019, à la suite de la décision de la commission Sécurité d'entrer en matière pour mettre en place ce projet sur la commune. Il comprend la location, l'installation et l'entretien de cinq défibrillateurs en accès public dans le cadre du projet mené par l'association Swiss Emergency Responders.

Pour mémoire, celle-ci a pour objectif d'augmenter la survie post-arrêt cardiorespiratoire (ACR) en milieu extra-hospitalier par la mise en place d'un réseau de premiers répondants à même d'utiliser lesdits défibrillateurs. Cette association, en collaboration avec l'administration communale, est chargée de piloter la gestion de ce projet.



En 2021, puis en 2024, des dispositifs supplémentaires ont été installés d'abord place Natascha de SENER à Collonge, puis sous le préau couvert de l'école de Vézenaz. Ils sont signalés par le pictogramme  et sont installés à des endroits de passage importants sur le territoire communal, soit :

à Vézenaz :

- chemin des Rayes 8, à côté des caisses du parking
- chemin de la Californie 24, dans le préau couvert de l'école de la Californie
- à la Pallanterie : route de Compois 6

à Collonge :

- à l'épicentre, sur le bâtiment du centre de loisirs « le point d'interrogation », à côté de l'entrée, chemin de Mancy 61,
- à l'école élémentaire, près du local de vote, fixé sur le mur du préau couvert, route d'Hermance 110,
- sur le bâtiment de logements place Natascha de SENER, à côté de l'entrée de la pharmacie,
- à la plage de la Savonnière, sur le bâtiment des douches.

Ils sont accessibles au public en tout temps et directement reliés au numéro d'urgence 144. Enfin, deux appareils supplémentaires se trouvent en permanence dans les véhicules de la police municipale.



Points de Rencontre d'Urgence (PRU)

L'actualité internationale et en particulier les risques de rupture d'approvisionnement en électricité ont accélééré les réflexions du canton de Genève sur l'opportunité de se doter de PRU (Points de Rencontre d'Urgence), sachant qu'en cas de délestage la téléphonie mobile ne serait plus opérationnelle sur l'ensemble du canton après une heure de coupure de l'alimentation.

En Suisse, la notion de PRU a d'abord impliqué les communes concernées par la proximité avec une installation nucléaire, les PRU constituant les points de rencontre pour évacuer les populations concernées par les conséquences d'un accident dans une centrale nucléaire suisse vers une zone sécurisée.

En 2023, une demande a été présentée par le canton aux communes genevoises afin que ces dernières assurent la mise en place de PRU sur leurs territoires. Il est recommandé de disposer d'au moins un PRU par commune, ou un PRU pour 5'000 à 10'000 habitants. A Collonge-Belle-

rive, les deux sites retenus sont :

- **l'école de Collonge**, cycle élémentaire, salle communale, située à la route d'Hermance 110
- **l'école de Vézenaz**, salle California, située au chemin de la Californie 24.

Les caractéristiques principales de ces lieux, sont :

- le PRU doit être rapidement prêt et fonctionner 24h/24h durant l'événement
- le PRU permet d'assurer un échange d'informations entre les autorités et la population si les moyens de communication traditionnels ne fonctionnent plus
- les emplacements doivent être connus de la population, accessibles à pied et en voiture, disposer d'une alimentation électrique autonome
- dans la mesure du possible, les lieux désignés peuvent aussi être reliés à l'eau potable, disposer de sanitaires et d'un espace cuisine (pour le personnel exploitant le PRU)

- un PRU est exploité en principe par les sapeurs-pompiers volontaires durant les six premières heures dans le cas d'une ouverture immédiate, puis par la protection civile. Si nécessaire, d'autres types de personnel peuvent être mis à disposition par la commune.

Parallèlement à la mise en place des PRU destinés à la population, l'administration communale souhaite garantir le fonctionnement d'une « cellule de crise » en cas de

délestage et/ou lors de pénurie d'électricité, avec un équipement de secours le plus réduit possible.

C'est dans ce but que lors de la séance du 26 septembre 2023, le Conseil municipal a accepté la délibération D23-18 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 295'000 F, destiné à l'équipement des Points de Rencontre d'Urgence (PRU) prévus à l'école de Vésenez et à l'école de Collonge, cycle élémentaire, ainsi qu'un équipement de secours pour la mairie.

Police municipale de la commune de Collonge-Bellerive

ANIÈRES · CHOULEX · COLLONGE-BELLERIVE · CORSIER · GY · HERMANCE · JUSSY · MEINIER



Lors de la séance de validation des budgets 2025 avec les magistrats des communes partenaires, qui s'est tenue le 19 juin 2024, certaines communes ont exprimé leur volonté d'augmenter leur contribution afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent.

Les prestations de la Police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2024 (identique à 2023) :

Anières : 70%	Gy : 10%
Choulex : 30%	Hermance : 30%
Collonge-Bellerive : 490%	Jussy : 40%
Corsier : 50%	Meinier : 30%

Effectif

Le poste de la Police municipale de Collonge-Bellerive se compose de 6 agents, deux contrôleurs du stationnement (1 agent à 100 % et une agente à 50 % de janvier à août, puis à 80 % dès septembre), d'une adjointe administrative, de deux patrouilleuses scolaires, ainsi que de deux contrôleuses du stationnement saisonniers.

L'équipe des contrôleurs du stationnement a donc été renforcée pour la quatrième année consécutive, durant les mois de mai à septembre, par l'engagement temporaire de deux agentes, à 50%, assurant une présence sur le terrain exclusivement du vendredi après-midi au dimanche en début de soirée. Le budget de ces postes est à la charge des communes riveraines du lac (Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance).

Après le départ du Sergent-major Denis Mégevand au 31 décembre 2023, c'est le Sergent-major Filipe Loureiro qui a pris ses fonctions en tant que chef de poste au 1er janvier 2024. Un appointé a été promu au grade de Sergent en avril et assure le rôle de remplaçant du chef de poste. L'effectif de la Police municipale était de cinq agents jusqu'au mois d'août, à la suite du départ de l'ancien Sergent-major. Début septembre, l'équipe s'est renforcée

avec l'arrivée d'une nouvelle recrue, portant ainsi l'effectif complet à six agents.

Rencontre avec la population

Le 8 juin 2024, la Police municipale de Collonge-Bellerive a organisé un événement « Café-Croissant », une rencontre conviviale invitant la population à échanger avec les forces de l'ordre. Le magistrat en charge de la sécurité, des représentants de la police cantonale, ainsi que l'ingénieur communal étaient également présents, afin de répondre aux diverses questions des habitants.

Cet événement a rencontré un franc succès, tant auprès de la population que des forces de police, qui ont pu, au fil des discussions, prodiguer des conseils de prévention sur divers sujets. À noter que des événements similaires se sont également tenus dans plusieurs communes partenaires, notamment à Anières, Corsier et Gy, où ils ont également remporté un vif succès. D'autres communes vont adhérer à ce projet dans les années à venir afin de renforcer ce lien de proximité entre la police et la population.

Quelques chiffres pour 2024

- 64 patrouilles nocturnes durant lesquelles la Police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes.
- 20 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces.
- 6'513 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 3'490 sur Collonge-Bellerive. A relever que les contrôleurs du stationnement saisonniers ont apposé durant leur engagement, soit de mi-mai à mi-septembre, 1'344 amendes d'ordre sur les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Leur taux d'activité de 50% du vendredi au dimanche exclusivement permet d'agir sur les nombreux véhicules en infraction, encombrant les chemins aux abords des accès au lac, durant la période estivale.
- 1'222 inscriptions dans notre main courante. (missions et réquisitions de la population ainsi que les demandes des communes).

Quelques missions

- 28 contrôles de circulation répartis sur l'ensemble du territoire intercommunal.
- 54 interventions liées aux animaux (problématiques canines, animaux morts sur la route).
- 40 interventions pour des véhicules gênants.
- 55 interventions pour le contrôle et le suivi des haies débordant sur la voie publique.

Ces chiffres ne représentent qu'un aperçu des nombreuses missions auxquelles la Police municipale est confrontée quotidiennement sur notre territoire.

Numérisation des amendes d'ordre - nouveau formulaire pour les infractions

Depuis le mois de mai, les agents de la Police municipale ainsi que les contrôleurs du stationnement utilisent un nouveau formulaire d'amende d'ordre.

Grâce à un accès direct via un QR code présent sur les nouvelles amendes ou via une plateforme en ligne (www.a0-ge.ch), les contrevenants peuvent consulter les détails de l'infraction, accéder à la facture et procéder au paiement de manière centralisée. Il est également possible d'imprimer une facture ou de contester l'amende directement depuis cette plateforme. Pour les personnes ne disposant pas de smartphone ou d'un accès à internet, le paiement pourra toujours être effectué directement dans les locaux de la Police municipale. Nos agents se tiennent à disposition pour tout renseignement concernant ce nouveau système.

Séances et collaboration

L'année 2024 a été riche en séances pour la Police municipale. Diverses réunions ont permis de contribuer à la bonne organisation de plusieurs manifestations d'envergure cantonale, telles que le marathon de Genève et le triathlon.

Il est également important de souligner la bonne collaboration de longue date entre la Police municipale et le poste de Police de la Pallanterie. Ce partenariat permet des échanges constructifs et proactifs sur les problématiques rencontrées dans nos communes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la Police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- séances mensuelles avec les responsables des Polices municipales du canton (17 communes)
- séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)
- séances mensuelles entre responsables des Polices municipales
- séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- diverses séances avec nos partenaires des autres communes
- séances avec les autorités communales des différentes communes partenaires
- séances de coordination

Récapitulatif des demandes de manifestations depuis 2016 sur la commune de Collonge-Bellerive uniquement :

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
17	23	10	21	32	35	35

A l'instar des années précédentes, le service de la Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plusieurs événements ont été couverts sur les huit communes partenaires : les promotions scolaires, la fête nationale, le festival ajafest à Anières, « Jazz sur la plage » à Hermance, « Courir pour aider » à Meinier, la vogue de Gy, la fête de la course à Corsier, la fête de l'Escalade.

Pour conclure, la Police municipale a su répondre efficacement aux besoins et aux attentes de la population en s'adaptant aux défis du terrain. Grâce à une présence régulière et visible, notamment aux abords des écoles, des établissements et bâtiments publics, des commerces ainsi que dans les parcs et places publiques, elle joue un rôle essentiel dans la sécurité de proximité. Par son dévouement, son écoute et sa proactivité, elle veille chaque jour à assurer la quiétude et le bien-être des concitoyens.

Filipe Loureiro, Sergent-major, Chef de poste.

Police municipale

Chemin du Vieux-Vésénaz 35

1222 Vésénaz

☎ 022 752 52 52 24h/24

apm@collonge-bellerive.ch

La réception est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00.



Poste de police de la Pallanterie



Le poste de police, situé route de La-Capite 249 – 1222 Vézenaz, est aujourd'hui composé de 13 policiers. L'effectif de ce poste est donc en légère augmentation par rapport à l'année précédente. En collaboration étroite avec les collègues dédiés à « l'unité de secours d'urgence de la gendarmerie », l'effectif du poste assure la sécurité des communes qui composent la région « Lac-Arve ». Principalement dédié à la police de proximité, le champ d'action est large. Une partie de cet effectif, soit 9 policiers, s'occupe des réquisitions urgentes, du lundi au vendredi.



Pour autant, les communes ne sont pas laissées à l'abandon durant les plages horaires qui ne sont pas couvertes par le poste du secteur. En effet, ce sont les agents de l'unité de secours d'urgence qui prennent le relais.

Concernant le soussigné, soit l'îlotier du poste, il maintient des contacts privilégiés avec les Autorités de la commune, la police municipale et les écoles, tant primaires que secondaires. Ce lien de confiance est essentiel pour poursuivre les missions, notamment celles qui sont en lien avec la résolution de problèmes aussi divers que variés. Les policiers sont fréquemment requis pour des séances de prévention, auprès des écoles ou des aînés par exemple.

L'îlotier n'est évidemment pas seul dans cette tâche, il collabore étroitement avec l'enquêteur de sécurité publique du poste, lequel s'investit particulièrement dans des missions de police judiciaire de proximité. Il s'agit d'enquêtes nécessitant des investigations particulières pouvant, parfois, s'inscrire dans le temps. Dans ce registre, il s'est par-

ticulièrement investi lors des nombreuses déprédations commises sur des véhicules au mois de septembre 2024 dans le parking communal.

Au sujet de l'activité statistique du poste de police de la Pallanterie pour l'année 2024, elle se résume de la manière suivante.

Les interventions (réquisitions urgentes, appels divers, accidents, contrôles de personnes etc.) sont légèrement à la hausse (+15%). En effet, il y a eu 1'039 reprises sur la commune de Collonge-Bellerive en 2024 (900 en 2023). Ces chiffres sont légèrement supérieurs à ceux de 2018 - 2019 (années pré-Covid). Bon nombre de ces interventions sont étroitement liées aux différents contrôles de personnes et/ou véhicules effectués durant l'année (travail d'initiative des policiers et collaboration avec la police municipale au travers d'actions communes).

Les vols et les dommages à la propriété sont, à nouveau, légèrement à la hausse. Ponctuellement, des déprédations sont commises à proximité des lieux de rencontre pour les jeunes, dans les parkings ou à des endroits isolés qui, malgré l'excellente collaboration entre les services de police et les agents de police municipale, échappent à la surveillance directe. Malgré tout, un grand nombre d'affaires ont été résolues par les services de police.

En ce qui concerne les cambriolages, il sied de préciser les points suivants : les efforts consentis en matière de prévention et l'arrestation d'auteurs, n'ont pas permis d'éviter une très légère augmentation de ce genre de délit. Nous pensons toutefois qu'il a permis de freiner drastiquement le phénomène. En effet, en termes de chiffres, nous en avons enregistré 70 en 2023 (chiffres identiques à ceux enregistrés en 2016 - 2017) contre 73 en 2024. Ce point est réellement au centre de nos préoccupations et tout est mis en œuvre pour faire reculer ce genre de délit. **La prévention et l'attention de chacun sont aussi les meilleurs moyens pour lutter contre ce phénomène. N'hésitez pas à composer le 117 en cas de doute, vous ne dérangez jamais.**

Il n'en demeure pas moins, et c'est réjouissant, que des délits tels que les agressions (- 40% en 2023) continuent à baisser (-22% en 2024).

Dans le domaine de la circulation, il sied de préciser que le nombre d'accidents est sensiblement à la hausse (+ 15%). Ce phénomène est assurément en lien avec la densification constante du trafic automobile et l'usage, parfois peu approprié, de moyens de déplacement électriques à

deux roues. Des campagnes PréDiRe (prévention - dissuasion - répression) continueront à être organisées lors de chaque rentrée des classes. Conjuguées aux patrouilles quotidiennes et aux actions communes organisées régulièrement, elles contribueront au fait de freiner, au mieux, cette tendance.

Dans un esprit de partenariat durable avec la population et l'ensemble des institutions publiques et privées, notamment les communes, la police de proximité contribue à la cohésion sociale et travaille en résolution de problème. C'est pour cela que la sécurité étant l'affaire de tous, voici quelques règles simples afin de vous prémunir contre la majorité des délits énumérés ci-dessus :

- **A domicile, toujours bien fermer portes et fenêtres,** y compris si on est dans la maison, sur sa terrasse, à l'étage ou au sous-sol. Il est important de vider régulièrement sa boîte aux lettres. De mettre ses valeurs (bijoux, argent) en sécurité, à la banque ou dans un coffre. Ne laissez pas entrer d'inconnu dans son logement. Même pour une demande d'assistance, il faut laisser le requérant devant la porte, mais en aucun cas seul et sans surveillance dans le logement. **EN CAS DE DOUTE, COMPOSEZ LE 117.**
- **Escroquerie dite «du faux neveu».** Les auteurs de ces délits s'adressent principalement aux aînés. Il a pour objectif de se faire remettre des sommes d'argent qui sont souvent conséquentes. Ils agissent par téléphone (appel téléphonique fréquemment émis en langue allemande ou italienne). L'appelant se fait passer pour un familier (neveu, nièce, etc.). Il insiste sur le fait qu'il finalise une transaction financière (maison, appartement, voiture, ...) et qu'il manque la somme de CHF... Il dit ne pas pouvoir se déplacer personnellement, envoie une personne de confiance (faux notaire, secrétaire de notaire). Il demande finalement à sa victime de remettre l'argent à la personne de confiance au pied de l'immeuble. **La victime fait toujours l'objet d'un harcèlement téléphonique tout au long du processus.** Il est impératif de mettre immédiatement un terme, poliment et fermement, à tout appel téléphonique douteux.
- **Escroqueries «cyber»:** ces délits, en constante augmentation, sont commis par des délinquants qui traquent leurs victimes par le biais d'internet. Il s'agit d'un nouveau fléau, extrêmement lucratif et peu risqué pour les malfrats. Ils agissent très souvent de pays lointains qui ne sont au bénéfice d'aucun accord d'entraide judiciaire, rendant toute poursuite pénale impossible. Dans ce domaine, l'imagination n'a pas de limite. Même si les affaires liées à de fausses romances sont encore d'actualité, ils n'hésiteront pas à se faire passer pour des employés de banques connues, subterfuge leur permettant ainsi de subtiliser en douceur, toutes les informations nécessaires au pillage des comptes bancaires.

Ils se feront passer pour des employés «Microsoft», en prétextant un blocage du système informatique privé. Le déblocage nécessitant forcément le paiement de sommes conséquentes. Ils n'hésiteront pas, également, à se faire passer pour un service de police, prétextant qu'un membre éloigné de la famille était sur le point d'être emprisonné suite à un accident de circulation. En insistant finalement sur le fait qu'il faut s'acquitter d'une «caution» très conséquente ! Il s'agit d'être très vigilants en utilisant les systèmes informatiques et se souvenir que jamais, un établissement bancaire ne demandera les codes confidentiels. Dans le même registre, aucune police ne demandera le paiement d'une quelconque «caution». Il s'agit de mettre rapidement un terme à tout appel téléphonique suspect. N'hésitez pas à contacter la police.

On relève également une recrudescence de cas liés à des individus peu scrupuleux qui tenteront, par tous les moyens, de vous vendre des services (nettoyages de toiture, de cour intérieure, réfection de volets, travaux d'entretien divers). Ils se présentent au domicile avec des véhicules souvent immatriculés en Suisse et proposent des tarifs très/trop avantageux. L'évolution des travaux entraînera inmanquablement une hausse exponentielle du montant final de la facture. Les travaux sont de très mauvaise qualité et des dégâts sont souvent commis. Il est donc évident qu'il s'agit d'une escroquerie. **Aucune société sérieuse ne fait du démarchage à domicile.** Par conséquent :

N'ouvrez pas la porte à un ou des inconnus. Composez le 117 (urgences police), afin que nous puissions procéder aux levées de doute, vous ne dérangez jamais la Police.

Quel que soit le délit dont vous avez été victime, n'hésitez pas à nous contacter pour déposer plainte. La police sera avisée et pourra orienter, de manière adéquate et proportionnée, ses moyens.

Alexandre VAUTHEY, Sergent, îlotier,
Police de la Pallanterie

Police de la Pallanterie

Route de La-Capite 249

1222 Vézenaz

☎ 022 427 63 30

En cas d'urgence composez le 117 (laisser sonner, ne raccrochez pas).

L'accueil au public est assuré du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30.

L'accueil téléphonique du public est assuré par les cadres et îlotiers, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

En dehors de ces heures, les unités de POLICE SECOURS patrouillent et interviennent sur le secteur de la Pallanterie.

Compagnie des sapeurs-pompiers

Service du Feu de Collonge-Bellerive



Le Groupement intercommunal du SIS (GrSIS), dont la commune est membre, est actif depuis le 1^{er} janvier 2022. Toutes les formations de base dispensées par les instructeurs du GrSIS l'ont été sur différents sites. Une nouvelle organisation a été mise en place afin de limiter les déplacements jusqu'au centre de formation de Richelien à Versoix. Aujourd'hui, des cours sont donnés dans les locaux des sapeurs-pompiers communaux. Le sapeur peut choisir de les suivre à proximité de son domicile ou de son lieu de travail.

Acquisition d'un véhicule polyvalent pour la compagnie des sapeurs-pompiers

Acquis en 1968, le camion Land Rover 109 avait atteint l'âge de 56 ans. Malgré plusieurs réparations, les pannes se sont succédé.

De plus, initialement prévu pour le transport de personnes, celui-ci a été limité au transport d'équipements, car il n'était pas pourvu de tous les équipements de sécurité. Il a donc été proposé de le remplacer par un autre véhicule de transport plus performant.

Après étude, l'état-major de la compagnie a proposé l'acquisition d'un véhicule de type Volkswagen Transporter 6.1 avec châssis double cabine et pont fixe avec différents accessoires.



Lors de la séance du 29 octobre 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 100'000 F, destiné à l'acquisition de ce véhicule.

Rapport d'activités 2024

La compagnie de Collonge-Bellerive fait partie du regroupement intercommunal « SP XXI » CoHerAn & Co. Ce regroupement est constitué des compagnies de Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive.

En 2024, les chefs d'interventions ont géré un total de 94 interventions sur les quatre communes.

Ce fut une année relativement compliquée au niveau de l'effectif. Le commandant est particulièrement satisfait de l'engagement de sa troupe et la remercie chaleureusement.

Cette année a été marquée par 2 événements majeurs. Tout d'abord, nous avons été alarmés, le 27 février en soutien de nos collègues de la compagnie des sapeurs-pompiers de Corsier pour l'incendie du centre équestre. Ensuite, le 29 septembre, pour la rupture de la conduite qui a privé d'eau potable une grande partie des habitants de la rive gauche.

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la compagnie des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive est de 39 sapeurs :

- 1 Commandant
- 1 Premier-lieutenant
- 1 Lieutenant
- 2 Sous-officiers supérieurs
- 8 Sous-officiers
- 2 Appointés
- 21 Sapeurs
- 3 Aspirants

La compagnie a réalisé 55 interventions. A quarante reprises la compagnie était seule et à 15 occasions, en collaboration avec le Groupement SIS (Service d'incendie et de secours). Nous comptabilisons 359.5 heures pour les interventions.

Interventions 2024

- | | |
|----------------------------|----|
| • Incendies | 7 |
| • Inondations | 20 |
| • Animaux | 9 |
| • Arbres/Déblaiements | 10 |
| • Fumée | 4 |
| • Prévention voie publique | 3 |
| • Divers | 3 |

Interventions sapeurs-pompiers professionnels du S.I.S. 2024 (sans les ambulances) sur Collonge-Bellerive	
Alarmes automatiques	19
Animaux	10
Ascenseur	2
Déblaiement	6
Divers	7
Fumée	3
Incendie	6
Inondation	10
Matières dangereuses	4
Odeur	5
Prévention	3
Sauvetages	19
Technique	1
Total	94
Interventions S.I.S. 2024 ambulances	
Ambulances	8
Total des interventions S.I.S 2024	102

Jeunes sapeurs de Collonge-Bellerive

La section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Collonge-Bellerive (JSP) est dirigée par le sergent Sloan Stutz et le capitaine Victor Bernardi, ils sont épaulés par 8 moniteurs provenant des compagnies et CoHerAn&Co.

En 2024, l'effectif des JSP était fort de 31 jeunes, composé de 5 filles et 26 garçons âgés entre 12 et 17 ans.

Au cours de l'année, ce sont 18 formations qui ont été dispensées, abordant divers sujets, toujours dans le but

de développer l'entraide, la complémentarité et l'esprit d'équipe chez les jeunes, en fonction de leur âge et de leurs capacités. Les exercices ont porté sur la prévention, les interventions et les divers dangers. Un cours a été organisé par la Compagnie de Corsier alors que la Compagnie de Collonge-Bellerive a convié les jeunes sapeurs à participer à un cours de perfectionnement. En fin d'année, 6 jeunes ont terminé le cursus JSP, dont 3 ont intégré une compagnie de sapeurs-pompiers volontaires.

Les jeunes ont aidé l'amicale dans l'organisation de la Fête nationale qui est un moment privilégié au cours duquel toutes les générations se retrouvent au service de la population collongeoise et ont participé à la livraison des colis de Noël.

Recrutement

La compagnie est toujours à la recherche de personnes, entre 18 et 35 ans, souhaitant devenir sapeur-pompier. Pour les plus jeunes, entre 11 et 17 ans, il y a la possibilité d'incorporer la section des jeunes sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive. Des formations théoriques et des engagements pratiques sont dispensés par des moniteurs passionnés et très compétents.

Une formation de qualité est dispensée et permet de participer activement aux activités au service de la population. Pour de plus amples informations, les sites internet sont à disposition : <http://www.pompiers-collonge.ch> et <http://www.jspcb.ch>

La compagnie tient à remercier tous les sapeurs pour leur dévouement et le temps qu'ils consacrent à la compagnie. Ce sont beaucoup d'heures de formations et d'interventions qu'ils ne passent pas aux côtés de leurs proches.

Luis Souto, Capitaine

Compagnie des Sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive



ORPC Lac Organisation régionale de protection civile Lac

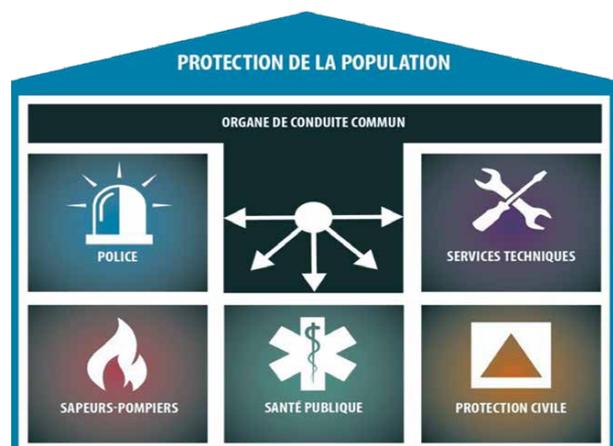
Anières – Collonge-Bellerive – Cologny – Corsier – Hermance



Rapport Annuel 2024

Rôle de la Protection Civile (PCi)

Alignée sur les menaces actuelles, la protection civile intervient lors d'urgences, d'événements majeurs, de catastrophes, ainsi que de conflits armés, pour protéger la population et les biens culturels, soutenir des organes de direction et l'action des organismes partenaires de la sécurité, mais aussi pour des opérations au profit de la communauté.



L'année 2024 a été marquée par une instabilité géopolitique croissante, des conflits et des guerres qui continuent de secouer diverses régions du monde, par des déplacements de populations et des flux migratoires. Le risque d'approvisionnement des biens et des services, comme l'électricité et l'eau, ainsi que l'impact climatique ont constitué des défis majeurs.

Réalisation d'ordres d'engagement variés

Vérifier le bon fonctionnement des sirènes fixes et mobiles, réparties sur le territoire de l'ORPC Lac lors du test national annuel de février.

Répondre à l'appel d'aide de la part du Canton du Valais pour effectuer des travaux, suite aux fortes intempéries de fin juin dans la région de Sierre-Chippis.

Soutenir les SIG, fin septembre durant 72h, 24h/24 suite à la rupture d'une canalisation importante d'approvisionnement d'eau potable, rendant l'eau du robinet de 9 communes de la rive gauche impropre à la consommation.

Cours de répétition

Au printemps, sur la place d'exercices du sauvetage de l'armée à Epeisses, à partir d'une alarme fictive de tremblement de terre, pour l'évacuation de blessés par la section des pionniers et l'emploi de notre matériel d'appui, action combinée avec les équipes dédiées au sauvetage des biens culturels et au traitement d'une éventuelle contamination chimique et radiologique.

Contrôle et maintenance des grands abris communaux et privés, ainsi que du matériel d'intervention, à intervalles réguliers durant toute l'année.

Mise à jour du concept opérationnel de protection radiologique et des inventaires de biens culturels.

Weekends de Sécurité routière

Marathon

Lors de la traditionnelle édition de début mai, par un temps agréable pour la saison, sécurisation du parcours pour des milliers de participants, avec quelques accidents légers des coureurs, rapidement pris en charge.

Triathlon

Grande mobilisation de notre effectif en juillet, en raison du vaste programme d'épreuves, toutefois, perturbé le samedi par la menace d'orage, obligeant les organisateurs à décaler leur horaire initial

Réactivité face à des alarmes diverses

- En raison d'orages fin juillet, ou des risques liés aux fortes intempéries de novembre et décembre, mais aussi pour cause de canicule déclenchée par le Médecin cantonal début août.
- Suite à l'activation du plan de grand froid en décembre, à plusieurs reprises, pour soutenir le Service social de la Ville de Genève dans cette action aux démunis.
- En exercice, auprès de l'office d'Etat civil intercommunal de l'arrondissement campagne et rive gauche du

Lac, pour l'évacuation de biens culturels et leur mise à l'abri en un temps limité.

- Dans un chantier en cours, utilisé comme place sinistrée, pour éclairer une zone en un temps record.
- Ou pour la gestion des membres entrant en service et se tenant prêts à intervenir en 90 minutes, suite au lancement de l'alarme d'appel.

Entretien du Vallon de l'Hermance

En automne, les travaux réalisés, sous la supervision du responsable de ce beau site, ont permis la remise en état du chemin y compris une partie longeant la rivière, des coupes et déblayages des digues à différents endroits, ainsi que la suppression des bambous invasifs et de plusieurs gabions.

<https://www.vallonhermance.net>



Conséquence de la migration et des effets naturels

La réquisition par le Conseil d'Etat de l'abri PC de Corsier pour loger un groupe de migrants, a été levée en raison de l'évolution positive de la capacité d'accueil cantonale et de l'augmentation de la capacité d'accueil en surface par l'Hospice général, avec l'ouverture de plusieurs centres d'hébergement collectif.

Le commandant Erwin Leitner a pris sa retraite au 31.12.2024 après plus de 15 ans de commandement.

Dès le 01.01.2025, pour toutes questions ou besoin d'information, contacter le Commandant Fabrice Stalder :

ORPC Lac – organisation régionale de protection civile Lac

chemin des Rayes 3

CP 231, 1222 Vézenaz

☎ 022 840 44 98

orpclac@collonge-bellerive.ch

Sports

Sports, aménagements sportifs

Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau (CSR)

Chemin des Champs-de-la-Grange, 1252 Meinier

Ce groupement intercommunal des communes de Meinier (85%) et de Collonge-Bellerive (15%), doté principalement de terrains de football et de courts de tennis, offre aux clubs de football de Meinier et du FC Saint-Paul ainsi qu'au Tennis-Club de Meinier des espaces d'entraînement performants. S'y trouvent également des terrains de beach-volley, de basket et de pétanque, ainsi que des équipements de sport d'extérieur (urban training).

En 2024, la commune de Meinier a voté un crédit de construction pour la transformation du terrain de football principal A, actuellement en gazon naturel, en une

surface en gazon synthétique. Les travaux du terrain sont planifiés pour le printemps 2025. Un crédit d'étude pour la modernisation de l'éclairage des terrains de football ainsi qu'un crédit pour la procédure de modification de zone ont également été validés.

Depuis plusieurs années, un rééquilibrage de la gouvernance des communes est en discussion afin de modifier les statuts de ce groupement dans le but de répartir paritairement (50%-50%) les avoirs et les frais entre les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, contre 85%-15% actuellement.

Centre sportif de la Californie

Remplacement du terrain A en herbe par un revêtement synthétique et réfection de la piste d'athlétisme et finalisation de l'espace public multisports

Chemin de la Californie 34

Dans le but de compenser la perte du terrain B situé le long de la route de La-Capite, qui doit retourner à l'agriculture, et afin de pouvoir optimiser l'utilisation du terrain A pour ne plus être tributaire des conditions météorologiques, il a été décidé, en 2022 (délibération D22-12) de le transformer en terrain synthétique. Les travaux ont été effectués entre les mois d'avril et d'août 2024. Il s'est cependant avéré nécessaire de compléter le crédit d'engagement, voté sur la base de devis, afin de tenir compte de demandes ultérieures telles que l'amélioration des installations du club-house et des éclairages du stade. Ainsi, lors sa séance du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a accepté la délibération D24-27 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 140'000 F, destiné à la transformation du terrain A en herbe, en terrain synthétique, ainsi qu'à la réfection de la piste d'athlétisme. La réfection de la piste d'athlétisme de 80 mètres a donc été réalisée, pour une question d'efficacité, en synergie avec les travaux du terrain A.

Depuis la rentrée scolaire 2023 déjà, petits et grands ont pu bénéficier de trois équipements publics supplémentaires : un terrain de foot de 20 x 30 m, un espace d'urban training ainsi qu'un parc de jeux. Très rapidement, un grand engouement de la part des adeptes du ballon rond a pu être observé, que ce soit pour les enfants et les jeunes de la commune ou pour l'école de foot du FC Saint-Paul, qui s'entraîne les mardis et jeudis soirs en période scolaire ainsi que le mercredi après-midi.

Quant au terrain principal du club de football, les travaux ont été réalisés en 2024. Le revêtement synthétique et le



système d'éclairage à LED permettent une utilisation par tous les temps ainsi que des économies d'électricité.

Une attention particulière a également été portée aux spectateurs et utilisateurs de la buvette adjacente, qui bénéficie d'une terrasse agrandie qu'il est prévu d'ombrager grâce à de nouveaux stores. Un tableau marquant les scores des matchs a également été installé.

Pour accompagner cet encouragement sportif, cher à Collonge-Bellerive, il semblait primordial d'offrir aux usagers un cadre accessible. Dans ce but, sur le trottoir longeant le stade, un cheminement agréable et ombragé, où il est possible de s'accorder une pause sur des bancs a été créé. Le trottoir menant à l'école a en outre été élargi pour maximiser la sécurité des enfants. 24 arceaux ont été installés à l'entrée du stade, pour les vélos.

Dans un souci de développement durable, le choix s'est porté sur des essences d'arbres offrant un ombrage généreux : des « platanus orientalis » et des « pinus pinéa ». En outre, un ingénieux système de récupération de l'eau de pluie tombant sur le parvis permet de retenir et récupérer cette eau pour irriguer les arbres à l'entrée du site.

Sports divers

Clôture de deux motions

Comme la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus a répondu en partie à une demande émise en 2020 par le biais de la **motion M17-05 « FC Saint-Paul et son stade : discutons ensemble du futur »**. Le Conseil municipal a accepté, sur proposition du Conseil administratif, lors de sa séance du 29 octobre 2024, de clôturer cette motion.

De même la **motion M20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz »**, a été clôturée, sur proposition du Conseil administratif, lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2024.

En effet le nouvel équipement public mis en place dans le cadre de l'espace multisports (chemin du Clos-Alpestre) complète celui mis en service en 2023 sur le parking des Rayes où il est désormais possible de se retrouver pour pratiquer le basket, en plein air, à Vézenaz.

Patinoire saisonnière

Chemin des Rayes 8

La mise en service de la patinoire a été effectuée le 5 décembre et s'est achevée le 23 février 2025. Plus de 4'000 personnes ont fréquenté ces installations entre décembre 2024 et février 2025. Il s'agit de la fréquentation la plus élevée depuis l'ouverture de cette patinoire en 2010. Les jeudis, dès le 5 janvier, des séances d'initiation au hockey sur glace avec des coachs du Hockey Club Trois Chênes ont été mises en place, celles-ci ont remporté un vif succès. Les enfants des écoles de la commune ont également pu en profiter durant le temps scolaire.

Culture et loisirs

Les soutiens à la création

Bourse culturelle 2024

Initiées en 2011, les bourses culturelles soutiennent l'émergence de nouveaux talents en accompagnant leurs premiers projets artistiques. Réservées aux habitants de moins de 35 ans, elles offrent une enveloppe pouvant atteindre 15'000 F, répartie entre plusieurs lauréats, toutes disciplines confondues, selon les décisions de la commission Culture et Loisirs. En 2024, quatre projets ont été sélectionnés pour bénéficier de ce soutien. Les lauréats, âgés de 17 à 29 ans, incarnent la diversité et la richesse de la création artistique locale.

Louis Levesque – Recherche mycélium / sculpture fungi - 4000 F

Le projet de Louis Levesque a exploré le potentiel des champignons dans des domaines variés tels que la médecine, le design et l'architecture. Inspiré par des ouvrages

Course de l'Escalade

En 2024, 835 habitants de notre commune ont participé à la course dont 187 écoliers classés. Une fois encore l'APECOVE, association des parents d'élèves de Collonge et Vézenaz, a assuré l'organisation des entraînements des enfants inscrits. Les écoles de Collonge-Bellerive ont été à l'honneur en remportant la 7^{ème} place au classement des écoles (sur 135) et la 2^{ème} place pour les écoles publiques.

De plus, l'association communale « Running Collonge-Bellerive » est arrivée à la 3^{ème} place du classement inter-clubs.

Sociétés sportives

Durant l'année 2024, la commune a octroyé un soutien financier aux 14 sociétés ou associations suivantes : Antécimes, Club d'Aviron Vézenaz, FC St-Paul, Club de judo, Tennis-Club, La Californienne-Club de pétanque, Collonge Basket-ball Club, Société de gymnastique, Club nautique de la Baie de Corsier, Club de l'Étrier, Hermance Région Rugby Club (HRRC), Ski-Club de Meinier, Running Collonge-Bellerive, Association Dive Sport.

D'autres demandes de subventions ont fait l'objet d'attributions ponctuelles accordées directement par le Conseil administratif ou par le biais des subventions aux camps d'activités des enfants.

spécialisés, il s'est intéressé à leur capacité à produire de nouveaux matériaux et à réhabiliter des espaces dégradés. Pendant deux ans, il a affiné ses recherches avant de passer à la phase expérimentale grâce à une bourse culturelle. Ce soutien lui a permis de mener des recherches approfondies et de tester des applications concrètes. L'originalité et l'impact écologique du projet ont mis en évidence son importance et justifié son financement.

Dimitri Ambrosetti – Création d'un album vinyle et digital - 4000 F

Fort de plus de dix ans d'expérience dans l'industrie musicale en tant que DJ, producteur et fondateur du label APRH Records, Dimitri Ambrosetti a ambitionné de concrétiser un projet personnel : la création d'un album de House moderne aux influences jazz, funk, hip-hop

et disco. Confronté aux défis financiers inhérents à la production, il a vu dans cette bourse une opportunité déterminante pour mener à bien son projet et mettre en lumière des artistes locaux et internationaux. Prévu pour l'été 2025, cet album s'inscrit dans la continuité d'un parcours jalonné de performances dans des festivals et clubs renommés à travers l'Europe.

Leonard Dinichert – Vidéo autour d'un concert à l'Épicentre (3'000 F)

Le projet sélectionné prévoyait de capturer la performance en direct du groupe Go To Bamas, qui s'est produit le 20 juin 2024 à l'Épicentre. Il incluait également un bonus « Making of » et devait permettre à l'artiste de développer son expérience en audiovisuel en vue de sa candidature à la HEAD. La bourse culturelle a été sollicitée pour financer la production et collaborer avec des professionnels.

Jeanne Levesque – Création de bijoux artisanaux (4'000 F)

Artiste diplômée de la HEAD en Arts Visuels, Jeanne Levesque est passionnée par la bijouterie qu'elle explore en autodidacte. Elle souhaitait développer ses compétences en créant des pièces uniques alliant art et utilité, notamment grâce à la technique de la cire à la fonte perdue. Afin de réaliser ses projets, elle a sollicité une bourse pour financer la production de trois pièces en édition limitée, en collaboration avec un atelier de fonte à Genève. Ce projet prévoyait également de permettre à l'artiste de s'implanter dans la scène de la bijouterie locale, tout en proposant un livre illustré détaillant le processus de création d'un bijou.



Soutien aux artistes émergents en arts plastiques

Dans le cadre de ce soutien à la production, une jeune curatrice a reçu un mandat de repérage, de montage de dossier et de présentation des artistes. Leur présentation était prévue sous forme de vidéo pour offrir aux commissaires une meilleure immersion et une prise de connaissance simplifiée des dossiers

Pour cette sélection, les critères exigeaient que les artistes évoluent exclusivement dans le domaine de l'art contemporain et soient basés à Genève. Ils devaient avoir terminé leurs études et bénéficier d'une certaine visibilité, sans pour autant disposer d'un revenu artistique stable.

Marilou Bal (5'000 F)

Née en 1990 à Pessac (France), elle vit et travaille à Genève. Diplômée du Work. Master en Arts Visuels à la HEAD en 2018, elle explore à travers son travail les notions d'image de soi, de double et de mimétisme, ainsi que la construction de la féminité et des limites, notamment dans le contexte festif. Inspirée par les films d'horreur pour adolescents, ses peintures abordent également des thèmes tels que le harcèlement en ligne et le paranormal.



Rita Elhadj (5'000 F)

Née en 1993 au Liban, cette artiste, designer et éducatrice est installée à Genève. Diplômée de l'Académie Libanaise des Beaux-Arts en 2014, elle a poursuivi sa formation avec un master à la HEAD, qu'elle a achevé en 2018. Co-fondatrice des ateliers Ohouhou, elle a également créé la langue Hiiwaa avec Lucas Cantori et a récemment publié son premier livre avec les Éditions Clinamen, une maison d'édition à but non lucratif.

Sabrina Fernández Casas (5'000 F)

Née en 1988, elle vit et travaille à Genève. Diplômée des Beaux-Arts de Pontevedra (Espagne) en 2012, elle a poursuivi ses études avec un master à la HEAD, qu'elle a achevé en 2014. Son travail s'articule autour des récits oraux, des dynamiques migratoires et des savoirs expérientiels. À travers diverses stratégies subversives – piratage, distorsion, transformation – elle interroge leurs circulations et modes de diffusion, en les traduisant sous différentes formes, telles que des vidéos, des installations et des éditions.

l'épicentre

www.epicentre.ch

Saison culturelle 2024

Des anecdotes qui font l'histoire d'un lieu

L'année 2024 a été remplie de ces petites histoires qui rendent la vie de l'épicentre si pétillante.

Un exemple ? Il y a 19 ans, lors d'un concert d'une artiste espagnole (Sylvie Paz), nous avons eu la chance d'accueillir en guest le chanteur cubain Raúl Paz, alors au sommet de sa notoriété. Sa présence avait été révélée au TJ Midi de la Télévision Suisse Romande, donnant un joli coup de projecteur sur notre salle en recherche de visibilité. En novembre, Raúl Paz est revenu avec tout son groupe pour des retrouvailles avec le public genevois. La fête a été à la hauteur de nos espérances.

Un autre petit « miracle » ? En 2011, le titre « I Know » d'Irma tournait sur les radios du monde entier. Qui aurait pu imaginer qu'elle vienne le chanter à l'épicentre un soir de décembre, le cœur empli de gratitude pour un accueil si chaleureux. La préparation de cette date a été parfois laborieuse, mais nous y avons toujours cru, même quand la chanteuse a annulé sa tournée pour, finalement, ne garder que cette date.

Ces anecdotes, aussi éclairantes soient-elles, ne doivent pas faire oublier les autres concerts de l'année 2024 qui ont fait office de porte d'entrée vers des cultures différentes : Siân Pottok, Lucas Santtana, Les Dames de la Joliette, Queralt Lahoz, Natascha Rogers, Sages comme des Sauvages, notre ami Tiwayo. Que de pays visités en restant confortablement installés dans notre fauteuil ou en nous balançant sur des rythmes chaloupés.

Parallèlement, notre aide à la scène locale n'a pas faibli et des résidences artistiques ont jalonné cet exercice. Louis Matute et Gabi Hartmann nous ont offert un fabuleux spectacle autour de la musique brésilienne qui s'est ensuite exporté jusqu'à Paris. Soutenu par le Pour-cent

culturel Migros, le trio Captains of the Imagination a pu réaliser un rêve : fêter ses 10 ans en étoffant sa formation avec un quatuor à cordes et un backing band formé des meilleurs musiciens de la région lors d'une rencontre entre hip hop, soul et musique classique. Plus discrètement, la jeune Woody a bénéficié de la salle pour quelques jours de répétitions et un mini-concert très prometteur suite à l'annulation du claviériste des Black Pumas : Jaron Marshall. Après le Beau Lac de Bâle et Elvett, la salle s'est une nouvelle fois transformée en studio. Le groupe Go to Bamas, estampillé « Collonge-Bellerive » après avoir reçu une bourse culturelle de la commune, a pu enregistrer son disque « For an evening » dans les conditions du live. Une belle réussite.

Enfin, dans un contexte mondial qui pourrait naturellement donner envie de se replier, notre attention s'est focalisée sur la capacité de travailler et de communiquer avec de nouveaux partenaires. Ainsi, nous avons proposé une soirée avec Delia Meshlir et Loverman dans le cadre de La Bâtie. Le prestigieux festival du bout du lac a rejoint les déjà traditionnels Voix de Fête, Antigél, JazzContreBand et Les Créatives dans l'esprit d'ouverture de la commune.

Stéphane Radice, Responsable du service culturel de l'épicentre



Autres événements 2024

**Festival LÀC, les 8 et 9 juin**

Porté par une association de lectrices passionnées désireuses de partager leur amour de la lecture, cet événement bénéficie du soutien de la commune de Collonge-Bellerive depuis sa création. Toujours placé sous la présidence de Pierre Assouline, membre de l'Académie Goncourt, cette troisième édition s'est déroulée en présence d'un invité d'honneur, l'écrivain suisse Metin Arditi. Elle a rassemblé de nombreux auteurs et visiteurs enthousiastes dans un cadre enchanteur, entre vignes, lac et Jura. Nouveauté cette année, l'espace jeunesse a rencontré un vif succès et sera reconduit en 2025.

**Lauréats 2020****Prix des Bienveillantes**

Blandine de Caunes pour « *La mère morte* »

Prix du LÀC

Gaëlle Nohant pour « *La femme révélée* »

Lauréats 2021**Prix des Bienveillantes**

Olivia Elkaim pour « *Le tailleur de Relizane* »

Prix du LÀC

Therésa Révay pour « *La nuit du premier jour* »

Prix littéraire Gonet 2021

Marion Emonot pour « *Ressuscité* »

Lauréats 2022**Prix des Bienveillantes**

Matylda Haggmajer pour « *Voyages de non-retour* »

Prix du LÀC

Sophie de Baere pour « *Les ailes collées* »

Prix littéraire Gonet 2022

Albina du Boisrouvray pour « *Le Courage de vivre* »

Lauréats 2023**Prix des Bienveillantes**

Chantal Delsol pour « *Le paradis est épars* »

Prix du LÀC

Jean Rousselot pour « *Georges et Carmen* »

Prix littéraire Gonet 2023

Joseph Incardona pour « *Les corps solides* »

Lauréats 2024**Prix du LÀC**

Philippe Rey de Paul Saint Bris « *L'allègement des vernis* »

Prix littéraire Gonet 2024

Nathalie Bianco pour « *Le petit lynx* »





Concert de Ye Vagabonds au Chantier Naval de Corsier-Port – le 8 février

Cette année, dans le cadre du festival Antigél et à la veille du concert complet du Brésilien Lucas Santtana à l'épicentre, une collaboration inédite a pris place dans le cadre atypique du Chantier Naval de Corsier. Les Irlandais de Ye Vagabonds y ont offert un concert unique, entre les vagues et les machines, un événement rendu possible grâce à une collaboration avec la Fondation.



Concert de Luca Leone dans le cadre des « Pianos Égarés » - le 21 juin

Fondée en 2004 par « l'artiste » genevois Dan Acher, l'association Tako est basée à Genève et reconnue d'utilité publique. Elle a organisé, entre autres, la tournée de concerts Pianos égarés, une initiative invitant à redécouvrir le canton et la ville de Genève sous un nouveau jour. Offrant une pause bienvenue dans le quotidien, ces concerts ont donné à chacun l'occasion d'écouter, de jouer et de partager, favorisant ainsi les liens sociaux et culturels.

Luca Leone, jeune artiste genevois né au début des années 2000, est à la fois auteur, compositeur, interprète, comédien et metteur en scène. Il a notamment présenté *Rose*, un album inspiré de l'univers kitsch de la couleur. Sa musique, à la fois mélancolique, tragi-comique et oxymorique, joue avec la réalité pour en proposer une version romancée et imprégnée de « saudade ».

Le 21 juin 2024, en raison des conditions météorologiques, le « plan pluie » a été activé et le concert s'est déroulé en version acoustique « unplugged » à l'Épicentre.

Festival de Bellerive

Le Festival de Bellerive n'a pas eu lieu en 2024.

Les prestations 2024

Comm'une culture

Une opération initiée par la commission Culture et loisirs a permis l'achat de livres à offrir aux habitants, ainsi que l'acquisition de transats, d'oriflammes et d'un stand d'information mobile pour rendre la culture plus accessible. Le choix des livres s'est porté sur une sélection de bandes dessinées présentées lors du Arvélac Festival BD, organisé chaque année à Anières, ainsi que sur des romans primés par le Festival du Livre. Décidées en septembre 2024, les premières actions « Comm'une culture » ont été mises en place et seront visibles avec le retour des beaux jours en 2025.

Chéquiers culture

En 2024, Collonge-Bellerive a une nouvelle fois offert aux habitants bénéficiant de subsides cantonaux la possibilité d'utiliser trois chèques culture proposés par la Ville de Genève. Valables dans plus de 40 institutions, ces carnets de six chèques de 10 F chacun contribuent à favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous. Les conditions d'octroi sont disponibles sur le site internet de la commune. En 2024, trois carnets étaient mis à disposition de la population et un a été acquis par un habitant.

Cartes journalières CGN

La commune soutient l'association des amis des bateaux à vapeur du Léman et offre aux habitants, depuis 2024, la possibilité d'obtenir gratuitement quatre cartes journalières de la CGN par personne. Ces cartes doivent être réservées et retirées directement à la mairie, aucun envoi par courrier n'étant prévu.

Pour plus d'informations sur les horaires et itinéraires des bateaux, consultez le site www.cgn.ch.

Subventions culture et loisirs en 2024

Associations reconnues par la Commune

Centre Artistique du Lac, Chorale les Califrenzies, ciné-club Ciné-Margand, Dance Academy Bellerive, Compagnie Rive gauche, Fanfare de Collonge-Bellerive (Harmonie & Ecole de musique), Scouts, Association Communes-École.

Organisateurs d'événements

Société Frédéric Chopin, les Amis de Michel Tirabosco, Festival de Bellerive et l'Association Sourire aux Livres (pour l'organisation du Festival du Livre à Collonge).

D'autres manifestations ont été subventionnées de manière ponctuelle

Des événements voisins tels que : Festival Jazz sur la plage d'Hermance, Arvélac Festival BD, Festival AJAFEST,

Bibliobus

Géré par la Ville de Genève, le service du Bibliobus est financé par le Fonds intercommunal de l'Association des Communes Genevoises ainsi que par les communes bénéficiaires. En 2024, la contribution de Collonge-Bellerive s'est élevée à 38'500 F.

Le relevé des livres empruntés sur la commune en 2024 est le suivant :

COLLONGE	2022	2023	2024	Ecart 24/23
Prêts Adulte	1719	1535	1857	21%
Prêts Jeunesse	3747	3478	3856	11%
Total prêt	5466	5013	5713	14%
Inscription Adulte	8	4	7	75%
Inscription Jeunesse	5	1	3	200%
Collectivités	0	1	0	0%
Total inscriptions	13	6	10	67%
Nb de tournées	23	23	23	0%
Moy. Prêts/tournée	237,7	218,0	248,4	14%
Fréquentation	514	411	487	18%
Nb de pers./tournée	22,3	17,9	21,2	18%
Accueil de groupe	4	0	2	100%
Nb accompagnants	10	0	6	100%
Nb participants	32	0	12	100%

VESENAZ	2022	2023	2024	Ecart 24/23
Prêts Adulte	157	223	201	-10%
Prêts Jeunesse	833	550	846	17%
Total prêt	990	773	847	10%
Inscription Adulte	4	4	6	50%
Inscription Jeunesse	4	2	2	0%
Collectivités	0	0	0	0%
Total inscriptions	8	6	8	33%
Nb de tournées	11	12	12	0%
Moy. Prêts/tournée	90,0	64,4	70,6	10%
Fréquentation	259	722	402	-44%
Nb de pers./tournée	23,5	60,2	33,5	-44%
Accueil de groupe	0	0	1	100,0%
Nb accompagnants	0	0	2	100,0%
Nb participants	0	0	4	100,0%

Festival Théâtre en Campagne à Presinge, les concerts de Jussy, le Festival Puplinge Classique, le Chœur de Meinier ou l'Association des Orgues d'Hermance.

Ainsi que certains projets au rayonnement intercommunal : Festival Antigél, Festival JazzContreBand, Festival les Créatives, CinéTransat, Club Genevois de Débat, l'Ensemble Bernini, Accademia d'Archi, Lemanic Jazz Workshop, Pregny Alp Festival, Piz Palu Festival, TANDEM, le projet Safer Place ou encore le FIFDH – Festival du film et forum international sur les droits humains.

Soutiens au patrimoine

Engagée dans la préservation du patrimoine, la commune de Collonge-Bellerive a apporté son soutien à plusieurs initiatives, notamment la Fondation des Clefs de St-Pierre, la cérémonie de Mon Repos, l'Association Genevoise du Musée des Tramways, l'Association des Amis des Bateaux à Vapeur du Léman, le Corps de musique de Landwehr, les célébrations de la Restauration, ainsi que l'organisation d'utilité publique Schweizer Heimatschutz, dédiée à la préservation du patrimoine suisse.

Présentation de deux associations reconnues par la commune

CinéMargand

2 séances le lundi

Depuis décembre 2000, une équipe de passionnés au service de son public coordonne et choisit les films qui seront diffusés au long de la saison. Les projections sont essentiellement en langue française. Pour répondre à l'évolution des dernières technologies, l'équipement est passé du 35 mm au format numérique (DDP) avec un son surround 5:1 depuis janvier 2014 et bénéficie désormais de trois récepteurs pour malentendants.

2024 année de transition pour CinéMargand !

Lors de l'assemblée générale du mois de mai 2024, l'incertitude était grande quant à l'avenir de CinéMargand, alors que l'équipe l'animant depuis près de 25 ans avait annoncé clairement vouloir se retirer à fin 2024.

Même le projecteur était inquiet puisqu'il a refusé de fonctionner les deux dernières séances du printemps 2024 ! C'est dans ce contexte d'incertitudes et d'inquiétudes que j'ai dit à Eric Strahm que je serais prête à relever ce défi... à certaines conditions...

D'une part, cela me semblait indispensable de professionnaliser la partie technique et d'autre part, il fallait que je puisse constituer une équipe pour partager les diverses tâches qu'Eric assumait avec son comité, et avec sa femme pour le choix des films.

Très vite, Philippe Thorens m'a contactée et m'a assurée du soutien de la commune et de sa volonté que ce cinéma puisse poursuivre ses projections.

La commune a mandaté M. Di Guardo, responsable du Cinéma Bio à Carouge pour épauler l'Association et pour nous proposer un projectionniste. Elle a aussi augmenté la subvention pour que nous puissions assumer ces frais supplémentaires. Dès le mois de septembre, suite à une

grosse réparation du projecteur, ce projectionniste est venu seconder Eric Strahm et pour ma part, j'ai petit à petit pris mes marques en assistant à plusieurs séances cet automne. J'ai été impressionnée par la crainte des spectateurs que CinéMargand ne s'arrête et leur soulagement quand nous leur avons annoncé qu'une solution avait été trouvée.

Dans le courant de l'automne, j'ai constitué une équipe prête à s'engager dans le projet et fin janvier 2025, nous avons pu démarrer en trombe la nouvelle saison! 170 personnes pour le film « Aznavour » !

Nous allons continuer dans le même style de films, encouragés par le plaisir exprimé par nos spectateurs. Après les 5 premières séances, le bilan est très positif, la nouvelle équipe est motivée et enthousiaste et la collaboration est en place avec M. Di Guardo pour le choix des films pour cet automne. Les débats seront sûrement animés!

Pour terminer, j'aimerais encore rendre hommage à l'équipe précédente qui a oeuvré pendant 25 ans à la bonne marche de CinéMargand et qui en a fait une institution incontournable de notre commune. Bravo à eux et longue vie à ce projet!

Séverine Pochelon,
Présidente

Les séances ont lieu 20 fois par année à l'épicentre, les lundis à 14h00 et 20h00.

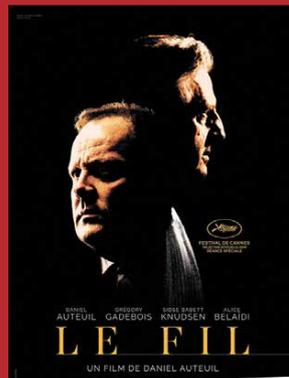
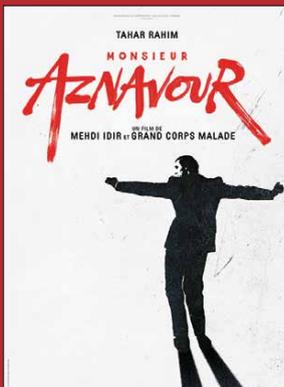
Tarifs : Billet : 12.- / Tarif réduit : 9.-

Abonnement transmissible 5 séances :

Tarif normal : 50.- / Tarif réduit : 40.-

CinéMargand est partenaire de la carte Cinépass

Renseignements : info@cinemargand.ch





Le CAV se situe dans un cadre idyllique à la Pointe-à-la-Bise. L'association existe depuis 1967 et a pour objectif premier la formation des jeunes à l'aviron de compétition.

Chaque année, des équipes se présentent aux championnats suisses et certains athlètes sont même sélectionnés en équipe nationale. Les jeunes sont recrutés entre 11 et 14 ans pour rejoindre le groupe de formation, dirigé par un entraîneur diplômé.

Le CAV accueille aussi des membres pour pratiquer de l'aviron comme loisir. Pour cela, des modules de cours ont lieu deux fois par année, au printemps et à l'automne, et permettent à des débutants de découvrir et se perfectionner dans l'aviron. Une fois formés, les membres peuvent rejoindre l'association et profiter d'un parc de plus de 30 bateaux pour s'épanouir sur le lac.

Le CAV propose aussi des séances de team buildings et cherche à ouvrir ses portes pour des sponsorings avec des entreprises.

Avec 200 membres, trois athlètes olympiques et une atmosphère chaleureuse, le CAV n'attend que de nouvelles personnes pour pratiquer ce sport magnifique.

Plus d'informations sur notre site internet : www.aviron-vesenaz.ch ou par mail : cav@hotmail.ch

M. Marc Oberson
Président



Social

Service des affaires sociales

Service social littoral

ANIÈRES • COLLONGE-BELLERIVE • CORSIER • HERMANCE



Ce service était à l'étroit dans ses locaux de la route d'Hermance 111 et le Conseil administratif recherchait activement des locaux à acquérir, afin d'améliorer l'accueil du public. Une opportunité d'acquisition s'est présentée en 2023 sous la forme de locaux en PPE au chemin du Vieux-Vésénaz 32, chemin des Rayes 2. Les quatre collaboratrices du service des affaires sociales/service social littoral ont pu prendre possession des locaux aménagés

à neuf en juillet 2024. Depuis le 1^{er} juin 2022, un service intercommunal, baptisé service social littoral, regroupe les communes d'Anières, Collonge-Bellerive, Corsier et Hermance. Ce service, chargé de la gestion des demandes d'aides sociales individuelles, est pleinement intégré au service des affaires sociales.

En complément de l'arcade de Vésénaz, un bureau situé au chemin de l'Église 40, dans le quartier de Prés-Grange à Corsier, vient renforcer l'offre de proximité. Une permanence y est organisée une fois par semaine pour accueillir et accompagner les habitants dans leurs démarches sociales.

Action sociale individuelle – Accompagnement individualisé et lieu d'information sociale

Le service social littoral offre aux habitants des communes participantes un espace d'accueil, d'écoute et d'information, tout en assurant une orientation adaptée et, si nécessaire, un accompagnement personnalisé.

En 2024, 111 personnes ou familles de la commune de Collonge-Bellerive ont bénéficié d'un suivi individuel, représentant une augmentation de 18 dossiers actifs par rapport à l'année précédente.

Provenance des situations

	2022	2023	2024
Collonge	37	44	50
Vésénaz	51	49	61
Anières	19	24	25
Corsier	10	12	18
Hermance	9	7	5
Total	126	136	159

La grande majorité des habitants qui sollicitent le service le font de leur propre initiative. Une minorité est orientée par la famille, les voisins ou l'entourage, tandis que le reste des demandes provient du réseau de soins ou de nos partenaires sociaux et scolaires/précolaires. En moyenne, quatre à cinq dossiers sont ouverts chaque mois.

En 2024, ces suivis ont donné lieu à plus de 560 entretiens, dont 133 visites à domicile, avec une durée moyenne de 1h15. Par ailleurs, près de 1 500 actions ont été réalisées pour l'ensemble des dossiers (courriels, appels téléphoniques, courriers, contacts avec le réseau). En complément, une évaluation / information / orientation ne nécessitant pas l'ouverture d'un dossier a été assurée pour une centaine de personnes.

Dossier par tranche d'âge du demandeur

18 à 24 ans	25 à 44 ans	45 à 64 ans	65 ans et plus	Total
1	49	53	56	159

Le service peut également accorder des prestations financières après une analyse approfondie de la situation sociale et financière d'une personne ou d'une famille. Son intervention est strictement subsidiaire, n'ayant lieu que lorsque les droits auprès des autorités cantonales et fédérales ont été sollicités.

Le travailleur social accompagne également les bénéficiaires dans leurs démarches et veille à ce que tous leurs droits soient exercés. Les aides financières, encadrées par un règlement communal (LC 16 511), sont exclusivement ponctuelles et occasionnelles.

En 2024, 20 % des dossiers incluait une aide financière temporaire.

Montants totaux d'aide sociale individuelle pour Collonge-Bellerive

2020	2021	2022	2023	2024
53'732 F	44'090 F	30'152 F	41'045 F	44'158 F

Type d'aides financières

Thématiques 2024	Montant en F
Transport	0
Santé	437
Divers	2'396
Déménagement/ameublement	2'400
Accueil préscolaire	3'470
Loyer	4'083
Parascolaire (Activité loisirs/culturelles)	4'674
Restaurant scolaire	12'860
Obsèques	13'838
Total	44'157
Nb de dossiers traités	32

De plus, les demandes de fonds adressées à des fondations ont permis d'obtenir un total de 74'714 F.

Aides financières accordées par la commune

Type d'aide	Nombre de personnes	
	2023	2024
Frais de restaurants scolaires	14	19
Activités culturelles et sportives des enfants	10	10
Aides diverses	2	1
Aides à la formation et accueil préscolaire	2	1
Aides à la santé	8	1
Aides au logement	7	5

Aides financières versées par des fondations

Demande de fonds	8	26
Demande à la Fondation genevoise de Désendettement (FGD)	3	5

Actions communautaire, projet et réseau

Un second volet du service des affaires sociales consiste à suivre, coordonner et initier des projets liés aux différentes politiques publiques touchant les personnes tout au long de leur vie, de la naissance à la fin de vie. Ces actions couvrent notamment des thématiques telles que l'enfance, la jeunesse, les aînés, la migration et l'intégration, le sans-abrisme ou encore la précarité.

Pour mener à bien ces missions, le service développe des collaborations avec diverses instances cantonales et communales, ainsi qu'avec le réseau associatif. En 2024, cela s'est traduit par une soixantaine de séances avec différents partenaires.

Initiées en 2021, les actions suivantes ont été poursuivies en 2024 :

- **Action impôt** : aide au remplissage des déclarations fiscales pour les personnes et familles à revenu très modeste. Cette initiative vise à prévenir l'endettement des personnes qui pourraient négliger cette obligation, tout en leur permettant d'accéder aux droits financiers auxquels elles peuvent prétendre. En 2024, 25 personnes ont bénéficié de cette prestation, représentant un coût total de 2 205 francs pour la commune.
- **Allocation rentrée scolaire** : mise en place à la suite de la motion M21-04, acceptée par le Conseil municipal le 23 mars 2021, cette aide prend la forme d'un bon cadeau de 130 francs par enfant scolarisé en école primaire et de 180 francs par enfant scolarisé au secondaire. Attribuée sur la base de critères définis, cette allocation vise à soutenir les familles en facilitant l'achat de matériel et de biens essentiels pour la rentrée scolaire.

	2022	2023	2024
Ecole primaire	80	86	79
Secondaire I	36	40	36

- **Projet d'accompagnement socioéducatif dans les bus scolaires et durant la pause de midi au cycle de Bois-Caran** : Initié à la rentrée scolaire 2021-2022 et reconduit depuis, ce projet est mené en collaboration avec la FASE, sous la supervision des TSHM (travailleurs sociaux hors murs), en partenariat avec le cycle d'orientation de Bois-Caran, les TPG et la Ville de Genève. Il est entièrement financé par la Commune. Face aux incivilités récurrentes constatées dans les bus réservés aux élèves dans le sens Bois-Caran – Eaux-Vives et retour, la commune a fédéré ces différents partenaires autour de ce projet, afin de garantir un transport sécurisé et de permettre aux jeunes adolescents d'arriver dans de bonnes conditions d'apprentissage en classe. En complément, une intervention est prévue durant la pause de midi afin de renforcer le lien entre les élèves, les accompagnateurs socio-éducatifs et l'école, tout en prévenant d'éventuelles tensions. Une attention particulière est également portée à l'apprentissage du respect de l'espace public et à la lutte contre le littering.

Lancés en 2023, les projets suivants ont vu le jour :

- **AFC – Ateliers « mes impôts, je gère »** : Neuf ateliers ont été organisés sur quatre soirées, entre le 15 février et le 27 mars 2024, afin d'accompagner les 19-25 ans dans la réalisation de leur première déclaration d'impôts et la création de leur compte e-démarches. Cette initiative a été menée en collaboration avec des taxateurs de l'Administration Fiscale Cantonale (AFC).
- L'objectif principal est de prévenir l'endettement tout en sensibilisant les jeunes à leurs droits et devoirs fiscaux.

- Le taux de participation a été excellent, et les retours unanimement positifs. Il convient de souligner l'engagement remarquable des collaborateurs de l'AFC ainsi que l'excellente collaboration avec la commune.

Répartition par commune/densité	Population 18-25	Participants	%
Anières	252	9	4%
Collonge-Bellerive	866	46	5%
Corsier	207	6	3%
Hermance	147	1	1%
Total	1472	62	4%

- Atelier Autonomia** : Dans le cadre de la prévention de l'endettement des jeunes (18-25 ans), les autorités communales proposent un atelier réparti sur quatre soirées, animé par l'association Autonomia, visant à renforcer leurs compétences en gestion administrative et budgétaire.

Par ailleurs, les jeunes engagés dans le cadre des « petits jobs » d'été ont bénéficié d'une séance de sensibilisation de deux heures sur leurs droits et devoirs en matière de contrat de travail. Cette session incluait également une explication des fiches de salaire ainsi que des informations essentielles sur les subsides d'assurance maladie, la consommation à crédit et ses conséquences.

- Pro Senectute** : Dans le cadre de la loi cantonale LRT-1 sur les prestations en faveur des personnes âgées, la commune a souhaité offrir aux seniors la possibilité de choisir entre un accompagnement par le service social littoral ou par Pro Senectute, sous réserve qu'ils puissent se déplacer dans les locaux de cette institution. À cet effet, la commune prend en charge le coût résiduel de la consultation, après déduction des subventions fédérales, soit 60 francs par heure. Une convention en ce sens est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. En 2024, six dossiers ont été traités, concernant des bénéficiaires âgés de 64 à 93 ans.

Petite enfance

Le Groupement intercommunal de la petite enfance CoHerAn & Co (Corsier, Hermance, Anières et Collonge-Bellerive) (GIPEC), composé des représentants des quatre communes, coordonne la gestion des crèches pour celles-ci. Il a délégué l'exploitation des crèches à l'association pop et poppa.



Les crèches de l'île aux Mômes (IAM)

En 2024, l'île aux Mômes accueillait un total de **252 enfants**, répartis entre **123 garçons** et **129 filles**. Cet équilibre reflétait la répartition démographique de la Suisse. Parmi ces enfants, une majorité, soit **149 d'entre eux**, provenait de la commune de Collonge-Bellerive, ce qui souligne l'importance de l'île aux Mômes pour la communauté locale et sa proximité avec les familles de la région. En ce qui concerne l'équipe éducative, l'île aux Mômes poursuit sa mission de développement des compétences professionnelles avec plusieurs apprentis dans différents niveaux de formation. Nous avons à disposition 10 places d'apprentissages pour les 3 structures. **4 apprentis** sont passés en **3^{ème} année**, signe d'une formation de qualité et de la progression de ces jeunes talents dans leurs parcours. De plus, **6 apprentis** ont accédé à la **2^{ème} année**, renforçant ainsi la continuité du programme éducatif et l'excellence des formations dispensées. Enfin, une **11^{ème}** place d'apprentissage a été ouverte. Un nouvel apprenti a commencé en **1^{ère} année**, ce qui a témoigné de l'engagement continu de l'île aux Mômes à former de nouveaux professionnels dans le domaine de l'enfance.



Nous tenions également à féliciter notre intendante et aide de cuisine, qui a brillamment réussi son **AFP en cuisine**, renforçant ainsi ses compétences dans la gestion des repas et la qualité de l'alimentation au sein de l'Île aux Mômes. Cette réussite est venue couronner son travail exemplaire et son investissement.

Afin d'accompagner ces apprenants, l'Île aux Mômes a pu compter sur un pool de 21 formateurs en entreprise (FEE), qui ont joué un rôle essentiel dans leur formation et leur réussite.

Ces chiffres indiquent une stabilité et une croissance continue, à la fois du côté des enfants accueillis et des équipes éducatives en formation. L'Île aux Mômes est un acteur essentiel dans le développement local, tant pour les enfants que pour la formation des professionnels.

Anne Nagy

Responsable de service, IAM au sein de pop et poppa

Association des jardins d'enfants et garderies

Les Bacounis (Collonge) - Les Boucaniers (Vésenaz)

Qui sommes-nous ?

Notre association a vu le jour, il y a 47 ans, dans la commune de Collonge-Bellerive. Depuis lors, tous les comités de parents bénévoles qui se sont succédé, ont soutenu le développement de ce projet ambitieux avec pour principal objectif de valoriser le rôle de l'éducation préscolaire dans le respect de l'âge et du rythme des tous jeunes enfants. Notre bilan annuel, en 2024, est à nouveau très satisfaisant. L'association se porte bien financièrement. Nous continuons à développer de nouvelles prestations afin de nous adapter à l'évolution des besoins des familles de la commune.

En 2024, nous avons accueilli une centaine d'enfants âgés de 1 à 5 ans. 110 places à temps partiel ont été proposées, réparties sur nos sites des Bacounis (Collonge) et des Boucaniers (Vésenaz).

Équipe éducative et gestion associative

Notre équipe est composée de six éducatrices, d'un assistant socio-éducatif, de six auxiliaires, d'une responsable administrative et financière et d'une directrice. Le tout chapeauté par un comité de parents bénévoles, et composé en plus de deux représentants de la commune, de deux représentants du personnel, de la RAF et de la directrice.



Activités extraordinaires :

- Les après-midis à Vésenaz, de 13h30 à 17h15 : Activités yoga, mini-foot, danse et créabouge pour les enfants de 2-4 ans. Possibilité d'inscrire votre enfant pour une après-midi découverte, de votre choix.
- Les ateliers du mercredi matin aux Boucaniers de Vésenaz : 29 places à disposition des familles pour les enfants de 1 à 5 ans, de 9h00 à 12h00.



Et après ?

Au moment de la rédaction de ces lignes, l'année scolaire 2024-25 bat son plein et quelques places sont actuellement encore disponibles. Pour connaître nos disponibilités, n'hésitez pas à nous suivre sur notre page Instagram, et à la diffuser autour de vous.

Vous pouvez aussi trouver des informations sur notre site web ou nous contacter directement et venir visiter nos locaux à blanc@babouc.org

www.babouc.org

Instagram [babouc_genève](https://www.instagram.com/babouc_genève)

Estelle Coulin-Meier, Présidente

Annick Blanc, Directrice



Dispositif des mamans de jour

Le Conseil municipal a décidé de mettre fin, au 31 décembre 2022, à sa participation au dispositif des mamans de jour proposé par l'association Koala. Parallèlement, il a adopté la motion M22-03 intitulée « Mamans de jour », déposée le 1er novembre 2022.

Ce dossier a ensuite été examiné par la commission sociale en 2023. Une analyse approfondie, menée par le service des affaires sociales, a permis d'explorer les alternatives d'accueil en dehors d'une structure comme

Koala. Il en ressortait que la seule solution possible était une réadhésion à l'association Koala permettant de continuer à offrir une solution d'accueil familial de jour. Sur préavis de la commission sociale, le Conseil municipal a refusé, le 19 mars 2024, une réintégration de Colonge-Bellerive dans l'association Koala et a clôturé la motion 22-03 du 1^{er} novembre 2022, « Maman de jour », lors de cette même séance.

Enfance - Jeunesse

Centre de loisirs Le Point d'Interro

L'année 2024 au centre de loisirs du Point d'Interro a été riche en activités et en moments de partage !

Les animations pour les enfants ont rencontré un franc succès, avec une belle fréquentation tout au long de l'année. Nous avons innové en lançant des soirées spécialement dédiées aux plus jeunes, comme la soirée Halloween, qui a été un véritable succès et a enchanté petits et grands. Les ateliers théâtre et bande dessinée ont également connu un grand engouement, affichant complet. Les spectacles qui ont découlé des ateliers théâtre ont attiré un large public, ravi de découvrir le talent et la créativité des enfants et adolescents participants.

Les adolescents, quant à eux, ont continué à profiter des snacks du midi, une initiative qui reste très appréciée et qui permet de créer un moment convivial entre jeunes.

Les semaines de centre aéré ont été particulièrement agréables, offrant de nombreuses activités variées et adaptées à tous. Nous avons pu reconduire le mini-camp à Europa-Park avec les adolescents durant l'été, une expérience toujours inoubliable pour les participants.

Parmi les nouveautés, l'événement Discover, permettant aux associations communales de se présenter au travers de stands, a marqué les esprits. Ce nouveau rendez-vous a rassemblé un large public autour d'un rallye ludique accessible à tous les âges. La journée s'est conclue en beauté avec une soirée mettant en avant des artistes locaux, un moment fort apprécié par les participants. Un succès qui nous motive à renouveler l'expérience l'année prochaine !

Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://pointdinterro.ch> ou sur notre page Instagram @lepointdinterro



Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) - Travailleurs sociaux « hors murs » (TSHM)

L'équipe TSHM d'Arve-Lac intervient sur les onze communes de la région. Elle développe des actions pour les jeunes âgés de 12 à 25 ans, au sein de l'espace public ou dans des espaces d'accueil libre. Elle assure un accompagnement dans les projets des jeunes et l'équipe a pour mission d'identifier les plus vulnérables.

Discover

Le samedi 5 octobre 2024, l'équipe des TSHM Arve-Lac et le Point d'Interro ont organisé l'événement Discover au sein de la commune de Collonge-Bellerive. Il s'agit d'un rallye en extérieur, de stands devant la salle communale et une soirée avec des concerts proposés par des jeunes de la région. La tenue des stands ainsi que les postes du Rallye ont été assumés par des associations/acteurs.trices de la région, avec l'envie de proposer des activités en lien avec les champs d'action de chacun.e.s. Plus de 50 personnes ont participé au rallye pour résoudre l'énigme. Une 2^{ème} édition est prévue pour 2025.

Présence sociale bus du midi Bois-Caran

L'équipe assume des présences sociales au sein des bus du midi pour les élèves de Bois-Caran. Trois personnes sont présentes dans les bus ainsi que dans Vézenaz durant la pause du midi. Lorsque le chalet du parking des Rayes est à disposition, des accueils y sont proposés durant la pause du midi également.

Suivez l'équipe sur Instagram : arvelac,
Facebook : Tshm Arve-Lac

Sara Rusalen, Loïck Fertig & Gianpaolo Gallo,
TSHM FASE Secteur Arve-Lac

Autres collaborations et actions durant 2024

Sorties	3 sorties	Match Servette + bowling
Sport pour tous	Janvier – avril Novembre - décembre	Salle de gym de Bois-Caran Samedi 15h30 – 17h30
Accueils au Chalet du Parking des Rayes	Mars - Novembre	Accueil libre les jeudis et vendredis Dès 16h30
Permanence au bureau (Service Social Littoral)	Toute l'année	Les mercredis 15h – 18h
Accueil libre Savonnière	3 premières semaines de juillet	Du mardi au vendredi
Collaborations Fête pour jeunes du C.O Fête des 11 ^{èmes} Contest skate Park (2x) Contest de basket 3v3 Soirée débat votations Présences Bois-Caran	avril juin avril et septembre Octobre Novembre Durant l'année scolaire	Parlement des Jeunes APECO / Point D'Interro / C.O Point D'Interro Collonge Basket / Puplinge Basket Collonge-Bellerive / Asso. Et pourquoi pas ? C.O Bois-Caran

Encouragement aux activités pour la jeunesse

En plus de son soutien aux sociétés communales organisant des activités sportives et culturelles pour les jeunes, la commune subventionne également les organisations « hors murs » qui accueillent des jeunes collongeois. C'est notamment le cas pour les activités proposées durant les vacances scolaires. Qu'il s'agisse de camps ou d'ateliers, l'organisateur – à condition d'être constitué en association et membre du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ) – reçoit une aide de 15 francs par jour et par enfant domicilié à Collonge-Bellerive et participant à ces activités. **Dans ce cadre, en 2024, la Commune a financé 1 056 journées, permettant à 153 enfants de bénéficier de ces prestations, pour un montant total de 16 600 F.**

Tableau comparatif – années 2020-2024

Remboursement subventions GLAJ	2020	2021	2022	2023	2024
Nb d'enfants	103	161	126	165	153
Nb de jours	756	1'079	937	1031	1'056
Total en F	11'665	16'240	14'310	15'465	16'600

Subvention camps de sport et d'activités

Pour mémoire, entre 2019 et 2020, la commune octroyait 100 F aux jeunes âgés entre 6 et 18 ans pour leur participation à un camp de sport d'une semaine organisé par une structure suisse. Dès 2021, cette subvention a été reconduite et étendue à tous les camps d'activités (loisirs, culturels).

2019	2020	2021	2022	2023	2024
113	72	196	119	146	118

Emplois d'été

L'administration communale a eu le plaisir de proposer des emplois d'été à plusieurs jeunes domiciliés sur la commune. Ces derniers ont été mobilisés sur des missions concrètes au sein de différents services communaux, notamment la voirie, les écoles et l'organisation des manifestations.

Jobs d'été proposés par la commune

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nb candidats	70	75	68	67	67	47	51	54	72	76	85
Nb engagés	42	44	41	41	41	44	42	40	49	62	73

En 2024, sur les 73 jeunes engagés, l'administration communale a offert à 49 d'entre-eux, durant leur période d'engagement de deux semaines, un « atelier de gestion administrative », dispensé par l'Association Autonomia, permettant d'acquérir des compétences dans leur vie administrative future ou actuelle.

Pour information, le règlement complet concernant les emplois d'été se trouve sur le site internet de la commune : www.collongebellerive.ch/reenseignements/administratifs/reglements.

Adultes

Trois Chêne Emploi

Antenne pour l'emploi des communes de Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et Thônex. La structure compte également 10 communes partenaires : Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Jussy, Meinier, Puplinge, Presinge et Vandœuvres.

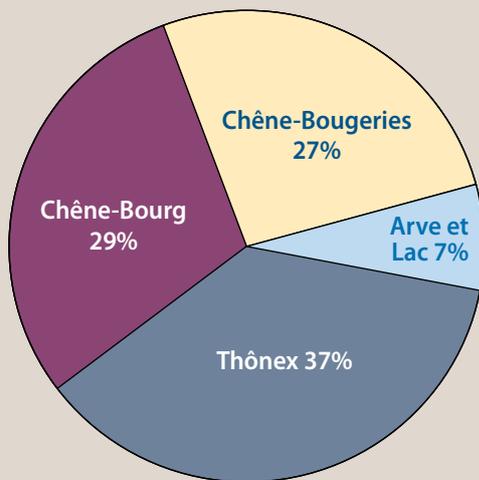
Les habitants font appel aux services de Trois Chêne Emploi de manière volontaire. Ils ont la possibilité de fréquenter la structure régulièrement ou de manière ponctuelle, et de bénéficier d'un suivi adapté à leurs besoins par les conseillères en insertion professionnelle.

Les attentes à l'égard de la structure varient d'une personne à l'autre. Elle aide ses usagers dans la constitution d'un dossier de candidature complet, dans leurs recherches d'emploi et leurs postulations en ligne ou à la préparation aux entretiens d'embauche. Elle les accompagne également dans la construction d'un projet professionnel réaliste et réalisable. Pour ce faire, les conseillères effectuent régulièrement des demandes de fonds auprès de diverses institutions et communes. Ces aides financières ponctuelles ont permis à certains usagers de poursuivre leurs études supérieures, d'effectuer une formation certifiante, un séjour linguistique ou encore d'obtenir un permis professionnel.

De plus, l'équipe attache beaucoup d'importance à entretenir une collaboration étroite avec les employeurs de la région afin de faciliter le processus d'insertion ou de réinsertion des personnes sur le marché du travail.

En 2024, 725 personnes ont été suivies dont 44 provenant de la commune de Collonge-Bellerive. La structure a enregistré 387 nouvelles inscriptions et comptabilisé 296 retours à une activité professionnelle (stages, apprentissages, remplacements, CDD, CDI). Bien qu'accueillant un public de tous âges, une attention particulière est accordée au suivi des jeunes en recherche d'apprentissage et de ceux en rupture scolaire afin de les motiver à s'investir dans un projet de formation. Cette année encore, Trois Chêne Emploi a pris à cœur d'accueillir des stagiaires. L'une de ses missions étant d'aider les usagers à trouver des stages auprès d'entreprises, il est important à ses yeux de donner également cette opportunité à des jeunes et des adultes en les accueillant au sein de la structure.

Répartition par commune du total des consultations



Nombre de personnes suivies par année

Domiciliées à Thônex	280
Domiciliées à Chêne-Bourg	226
Domiciliées à Chêne-Bougeries	154
Domiciliées Arve et Lac	65
Total	725

Répartition par tranche d'âge

15-18 ans	6%	44
19-25 ans	14%	98
26-35 ans	20%	147
36-45 ans	28%	202
46-55 ans	23%	168
56 ans +	9%	66

Contact : Rue du Gothard 13 – 1225 Chêne-Bourg ☎ 022 348 45 72 courriel : contact@3chene-emploi.ch

Hospice général – Centre d'action sociale des Eaux-Vives



Hospice général

Le Centre d'Action Sociale (CAS) des Eaux-Vives, géré par l'Hospice général, entretient depuis plusieurs années une collaboration étroite avec les communes du secteur Arve/Lac, à savoir Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Jussy et Meinier. Il se situe dans le quartier des Eaux-vives :

Rue des Vollandes 38
1207 Genève.
www.hospicegeneral.ch

L'Hospice général, acteur clé du mieux-vivre ensemble à Genève, a pour mission d'informer, orienter, prévenir et lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

Le Centre d'Action Sociale (CAS) des Eaux-Vives propose un accompagnement social sur mesure, adapté aux besoins spécifiques de chaque usager. La fréquence des entretiens, le temps consacré et les outils mis à disposition sont ajustés en fonction de chaque situation, tout en respectant la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). L'objectif est d'évaluer la situation sociale des personnes, d'élaborer un projet d'accompagnement adapté et d'en définir conjointement la mise en œuvre. Cet accompagnement peut également se dérouler hors murs, au domicile ou auprès de partenaires du réseau social.

En 2024, le CAS des Eaux-Vives a entretenu une collaboration étroite avec le service social littoral, qui se renforcera davantage avec l'entrée en vigueur, en 2025, de la nouvelle Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP). Cette nouvelle loi vise notamment à encourager les synergies avec les communes à travers des actions de partenariat en faveur des personnes sollicitant l'aide de l'Hospice général.

A fin décembre 2024, l'Hospice général soutient financièrement 64 dossiers sur l'ensemble de la commune. Plus précisément, 20 dossiers sont concernés pour Collonge (22 dossiers en 2023) et 54 dossiers pour Vésenaz (59 dossiers en 2023).

Au 31 décembre 2024, 69 dossiers sont en cours en comptabilisant ceux sans prestations financières.

Pour l'ensemble de la commune :

- **répartition par sexe** : 59,5% hommes - 40,5 % femmes
- **origine des demandeurs** : les personnes de nationalité suisse sont les plus représentées avec 64,9%. Les étrangers correspondent à 35,1 % des dossiers, dont 24,3 % ont un permis C
- **structure familiale** : les groupes les plus vulnérables sont représentés majoritairement par des personnes seules à 82,4% et des familles monoparentales pour 9,5 % des dossiers
- **tranches d'âge** : la génération des 26-40 est la plus représentée à 39,2 %, suivie par les 50-60 ans, 27%
- **types d'intervention** : majoritairement l'aide financière est accordée au barème ordinaire pour 82,9% de nos dossiers. Les jeunes adultes sans formation sont représentés à hauteur de 5,3% et 2,6 % sont des étudiants (barème 2/barème réduit). L'accompagnement social sans prestations financières représente 1,3 % des dossiers.

En conclusion, nous constatons une stabilisation des dossiers financiers pour l'année 2024 en comparaison de l'année 2023, tandis qu'au niveau du canton de Genève, l'aide sociale a connu une augmentation de 10,7%.

Vanessa Houlmann et Julie Dombret
Responsables d'unité

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)



Les prestations de soins et de maintien à domicile sur la commune de Collonge-Bellerive et les communes environnantes sont assurées par les équipes de l'antenne de maintien à domicile de Vézenaz placées sous la responsabilité du centre de maintien à domicile Eaux-Vives de l'IMAD.

Depuis le printemps 2023, l'IMAD qui cogère les activités de la Maison de santé de Meinier intervient également dans le cadre de prestations de soins et de maintien à domicile, ainsi que d'actions de promotion de la santé et prévention en faveur de la population locale.

Notre mission

L'IMAD assure des prestations de soins, d'aide, d'accompagnement et de répit favorisant le maintien à domicile de personnes fragiles et vulnérables tout en préservant leur autonomie. Ces prestations s'adressent aux personnes domiciliées dans le canton de Genève et dont la santé exige des soins ou de l'aide de manière temporaire ou durable. Elles sont effectuées en collaboration avec le médecin traitant, le patient et ses proches aidants, en coordination avec les partenaires du réseau santé-social et les acteurs communaux.

Elles sont assurées à domicile par les équipes de proximité, ainsi que dans les structures intermédiaires – immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) et unités d'accueil temporaire et de répit (UATR).

Prestations principales :

- soins à domicile (évaluation, conseils et coordination, examens et traitements, soins d'hygiène/de base, soins aigus et de transition à la suite d'un séjour hospitalier) ;
- soutien à la vie quotidienne (aide pratique et suppléance parentale) ;
- aide et répit aux familles avec enfant gravement malade ;
- consultations diététiques à domicile sur prescription médicale ;
- livraison de repas à domicile aux personnes dans l'incapacité de cuisiner pour raison de santé ;
- actions de promotion de la santé et de prévention ;
- ergothérapie (rééducation, réadaptation, prévention et aménagement du logement) ;
- sécurité à domicile (système d'appel à l'aide, signalisation lumineuse pour personnes malentendantes)
- encadrement de proximité et présence nocturne dans les IEPA (immeubles avec encadrement pour personnes âgées)
- accueil et soins en UATR (unité d'accueil temporaire et de répit)
- réponse à l'urgence sociale 7j/7, de 17h à 8h en semaine et 24h/24 week-end et jours fériés (UMUS).

Nombre de clients par commune selon l'âge et le sexe

Population	Population par sexe (2023)		Population par tranche d'âges (2023)			Patients par sexe (2024)		Patients par tranche d'âges (2024)			Total patientèle	
	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	Femmes	Hommes	0-64 ans	65-79 ans	80 ans et plus	2023	2024
31.12.24												
8'641	4'517	4'130	6'990	1'098	559	162	107	48	45	176	264	269

Nombre de clients par commune selon l'âge et le sexe

Nombre de patients par type de prestation (2024)					Heures/Quantités par type de prestation (2024)				
Aide Pratique	Soins LAMal*	Ergothérapie	Repas à domicile	Sécurité (privés)	H. Aide Pratique	H. Soins LAMal*	H. Ergothérapie	Repas à domicile	Sécurité (privés)
71	193	29	71	104	2'080	14'377	207	5'726	1'033

Association Les Ponts - Accueil des migrants

L'association Les Ponts, née à Collonge-Bellerive voilà 9 ans, a continué avec conviction, tout au long de l'année 2024, son engagement en faveur de l'intégration des migrants/réfugiés en favorisant les contacts avec les habitants de notre région.

Début mars, notre Boutique de seconde main s'est installée à la Pallanterie, le propriétaire de l'ancienne adresse ayant besoin de son local.

Le 146 route de Thonon est un lieu accueillant et bien aménagé (avec l'aide de notre atelier bois) où nos amis continuent de venir pour se vêtir et passer un moment convivial ou pour profiter de pratiquer un peu le français autour d'une tasse de thé. 2 fidèles participantes de l'atelier conversation ont obtenu leur certificat B2 et ont pu entrer à la HEdS.

L'atelier de couture a trouvé refuge chez un privé qui a mis généreusement à disposition, avant des travaux de reconstruction, un espace permettant d'accueillir plus de monde pour un atelier bimensuel qui rencontre beaucoup de succès. C'est aussi là qu'a lieu, une fois par mois, l'atelier jeux de société qui fait la joie des petits et des grands dans une ambiance enthousiaste. Les repas mensuels, aux saveurs des différents pays, concoctés par l'atelier cuisine ont toujours le même succès auprès des villageois et migrants/réfugiés. Le café guitare a donné un concert au Mamco. Notre



traditionnelle sortie estivale sur le lac en bateau de la CGN et une visite au zoo de Servion pour les excursions ainsi que le spectacle de Victoria Thierrée Chaplin au Théâtre de Carouge ont été très appréciées.

Nous remercions chaleureusement la commune pour son soutien généreux nous permettant de continuer cette belle aventure qui nous donne d'expérimenter, en ces temps difficiles et troublés, que la proximité génère espérance, paix, joie.

Anne-Catherine Hochstrasser, co-présidente
Anne Riedlinger, co-présidente

La Boutique - Les Ponts
Bus G, arrêt Pallanterie ou Bois Galland
Bus 38, arrêt la Dame



Aînés

Aux Cinq Colosses – Foyer de jour pour personnes âgées

Le foyer de jour « Aux Cinq Colosses » est un lieu d'accueil à la journée destiné aux personnes dès l'âge de la retraite. Tous les matins, du lundi au vendredi, notre bus sillonne la campagne pour emmener une quinzaine de personnes jusqu'au foyer à Anières pour y passer une journée dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Nous partageons le petit déjeuner à 09h30, le repas de midi que nous élaborons et cuisinons ensemble une fois par semaine. Les autres jours les repas nous sont livrés. Pour clore la journée, nous prenons le goûter avant le départ à 16h00. Le même bus raccompagne chacun en fin de journée pour un retour à domicile.

Les journées sont ponctuées d'activités au choix des bénéficiaires que nous organisons en fonction des goûts et des envies de chacun comme : des jeux de société, du chant, de la gym douce, des ateliers créatifs, des sorties comme des promenades, des visites de musées, des séances de cinéma, etc.

La mission de notre foyer :

- Rompre la solitude pour les personnes isolées, créer du lien.
- Être un soutien pour les proches qui auraient besoin de temps de répit.
- Retarder l'entrée en EMS.



Une équipe pluridisciplinaire composée d'animateurs ou d'infirmiers est présente au quotidien pour prendre soin des personnes accueillies. Nous travaillons en lien direct avec les familles, les différents services de soins à domicile, les services sociaux et les médecins.

Pour tout renseignement :

route d'Hermance 347

1247 Anières

☎ 022 347 01 20

foyer@aux5colosses.ch

www.aux5colosses.ch

Emmanuelle Gentizon Salgues, Directrice

Christophe Peccoud, Directeur adjoint

Le Club des aînés

Le but du Club des Aînés est de créer un lien social entre les personnes de plus de 60 ans. Pour ce faire, il dispose d'un magnifique local et d'une superbe terrasse située au 35 chemin du Vieux-Vésénaz.

Activités normales chaque semaine

- lundi de 14h00 à 17h00, c'est le monde du bricolage
- mardi de 14h00 à 18h00, c'est plus de 40 membres qui se retrouvent afin de jouer à de nombreux jeux de société ou au billard
- mercredi de 15h00 à 16h00, la Chorale répète afin de se produire au printemps et en automne dans les EMS de la région.

Activités particulières

Nous avons organisé en 2024 : trois repas, trois excursions, cinq conférences, un Loto et pour la première fois un concert.

Au 31 décembre, le Club compte 178 membres.

Pour terminer un grand merci au Conseil administratif et au Conseil municipal pour leur soutien sans faille.

Richard Hoffman, Président



Contact : ☎ 079 426 38 38 ☎ Club : 022 752 20 57
clubdesainesvesenaz@bluewin.ch

Aide sociale en Suisse

Dans le cadre de l'aide sociale en Suisse, le soutien de la commune aux associations et fondations œuvrant en faveur des personnes handicapées, des femmes, des enfants, des migrants et des personnes marginalisées a été maintenu. Une attention particulière a été accordée aux structures engagées dans la lutte contre la précarité et l'exclusion, ainsi qu'à celles œuvrant pour la jeunesse.

En 2024, 108 structures ont sollicité une subvention, parmi lesquelles 82 ont bénéficié d'un soutien financier. Les montants alloués variaient de 500 à 18 000 F, avec une moyenne de 2 680 F par projet, pour un total de 220 000 F. La priorité a été donnée aux organisations ayant leur siège social dans le canton de Genève.

Domaines plus particulièrement ciblés

Domaine	Nombre	Montant Versé
Jeunesse	22	41'000
Exclusion/Précarité	16	72'800
Handicap	16	18'000
Santé	12	10'200
Violences	7	10'000

Principales organisations

Domaine	Association
Exclusion/Précarité	Partage, Colis du cœur, Caritas Genève, CSP, Bateau Genève
Jeunesse	ADN Projet, Astural, 1h/m ² , La Barje, L'Audace
Handicap	Actifs, Corps solidaires, Pro Infirmis
Santé	Minds, Téléthon, Rescue Day, ARFEC
Violences	AVVEC, VIRES, LAVI

Autres associations ayant notamment reçu des subventions :

Le Caré, Camarada, Fondation Mater, Secours Suisse d'Hiver, Au Cœur des Grottes, OPPCCF, Aux 6 logis, Aspasia

Aide humanitaire d'urgence pour les régions sinistrées

8 actions d'urgence à l'étranger ont reçu un soutien pour un total de 40'000 F.

Association	Pays	Projet
Croix Rouge Suisse	Togo	Mise en place et gestion des points de services humanitaires le long des routes migratoires
Croix Rouge Suisse	Caraiïbe	Aide d'urgence pour les personnes victimes de l'ouragan qui se retrouvent sans abri, sans eau potable
Croix Rouge Suisse	Asie	Eau potable et biens de secours aux populations touchées par les typhons
EPER	Liban	Satisfaire les besoins de base des populations déplacées en interne
Medair	RD Congo	Répondre aux besoins extrêmes de la population locale et déplacée en termes de santé physique et mentale
Medair	Tchad	Soutenir les populations victimes du conflit armé
MSF	Soudan	Soins essentiels au Soudan et au Tchad pour les personnes affectées par le conflit
SOS Méditerranée	Méditerranée	Sauver des vies de migrants en mer

Aide humanitaire pour les pays en voie de développement

La commission sociale s'est réunie en juin 2024 pour examiner les demandes de subvention reçues.

Une priorité a été accordée aux structures œuvrant en faveur des enfants, des femmes et du développement durable, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la formation et de la gestion des ressources naturelles. Les autorités communales ont ainsi choisi de soutenir en priorité des projets à taille humaine, dont les responsables peuvent assurer un suivi transparent de l'utilisation des fonds alloués.

Au total, une aide de 204'130 F a été versée à 41 organisations, dont 80'000 F destinés à cinq projets de la Fédération Genevoise de Coopération.

Association/Fondation	Pays	Projet
AAPDB - Association Suisse Aide aux personnes diabétiques au Burundi	Burundi	Projet de prévention et lutte contre le diabète au Burundi
Aesopfe	Cameroun	Amélioration des conditions d'étude de 200 enfants les plus démunis
Aide au Népal	Népal	Fabriquer 480 fourneaux pour trois villages en haute montagne
AKIU – Association Keiser for Uganda	Ouganda	Réduire le déficit en infrastructures scolaires pour l'éducation de base
Amis de Sakthi Children's home	Inde	Assurer la formation de jeunes femmes pauvres de la région dans le domaine de la couture
Antenna Fondation	Mali	Fermes Agroécologiques didactiques pour la sécurité alimentaire au Mali
ASASE - Association Suisse des Amis de Sœur Emmanuelle	Soudan du Sud	Distribution de kits d'outillages aux apprenti.e.s diplômé.e.s
Ascovisme Genève	Guinée	Organiser une mission de soins gratuits dans la région de Mamou
ASE - Association Solidarité Egypte	Egypte	Bourses scolaires
ASE - Association Solidarité Egypte	Egypte	3 dispensaires + hôpital public
Assikloassi	Togo	Réhabilitation de l'école primaire d'Agbossoukopé
Bilifou-Bilifou	Burkina Faso	Aide et soutien au complexe scolaire de Gondologo
Chemin de l'Espoir	Tunisie	Rénovation d'une école à Bir El Haffrey
ClubAide	Togo	Projet Agroforesterie - Reforestation et Maraichage
Dignité Impact	RDC	TRASFOC - Transformer en temps de crise et d'incertitude par un soutien et une formation professionnels continus
Enfants des étoiles	Inde	Créer des lieux d'accueils pour enfants atteints d'autisme
ESGRA - Esperancia Gracia	RDC	Offrir une formation aux métiers de la couture aux jeunes femmes en situation de précarité afin qu'elles puissent vivre de manière indépendante
FdnF - Frères de nos Frères	Vietnam	Des lunettes pour changer la vie d'un enfant
Greenseed	Philippines	Acquisition de compétences en gestion de projet et en leadership par les femmes participantes pour leur permettre d'initier et de gérer des programmes locaux
GRSA No Strings Attached	Népal	Former 3 jeunes en leur assurant un métier et permettre à 60 enfants de jouer au tennis
Hand in Hand Suisse	Inde	Agriculture et techniques agricoles résilientes
Iamaneh Suisse	Mali	Amélioration de la santé et des conditions de vie des jeunes filles et femmes atteintes de fistules obstétricales
IREC - Association Jeunes Corail d'Haïti	Haïti	Appui aux enfants de la rue
Krousar Thmey	Cambodge	Soutien à la maison familiale de Siem Reap
Latma	Ouzbékistan	Réhabiliter le puits à proximité immédiate de l'école
M.A.A - Maasai Aid Association	Kenya	Réparation de la classe maternelle d'Enduet
Miman-Benin	Bénin	Agrandissement des dortoirs du Centre de formation professionnelle de Ouassaho

Aide humanitaire pour les pays en voie de développement (suite)

Association/Fondation	Pays	Projet
Nouvelle Planète	Sénégal	Projet de promotion du maraîchage durable dans le village de Gouloukoum
Roger Riou association	Sénégal	Promotion de l'apiculture durable
Rose des Sables	Burkina Faso	Kombissiri 2024
Sol'en'Green	Congo	Container d'espoir pour la santé et l'éducation
Unique Happy Child	Kenya	Construction et maintenance d'un nouveau bâtiment de l'école « Happy Star »
USHAGRAM association	Liban	Scolarisation d'enfants réfugiés syriens de la Beqaa au Liban
Villages Unis	Togo	Amélioration de l'accès aux services de soins essentiels de qualité dans les régions du Togo
Voix libres	Bolivie	Création d'un réfectoire populaire pour nourrir une centaine d'enfants
Zédaga	Bénin	Modules de formation pédagogique et didactique 24-26

Projets de la Fédération Genevoise de Coopération

ADAP Rungwa III Tanzanie	Tanzanie	Gestion communautaire du corridor de la Rungwa III
AsCEAS-GE	Sénégal	Elargir les interventions aux écoles afin de former le plus grand nombre à la gestion des déchets, pour une meilleure prise en charge de l'environnement
ASVD	Mali	Renforcement du développement local pour la stabilité sociale et la paix "Moni Yeguru"
Emp'Act	Pérou	Empowerment des filles et adolescentes pour la restitution et la promotion de leurs droits
URBA - Habitat participatif Bangladesh	Bangladesh	Renforcement du mouvement de l'habitat participatif au Bangladesh

Scolaire et parascolaire

Scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, M. Pierre-Charles Dagau assure la direction des établissements scolaires de Collonge, Vézenaz et Meinier,

Fréquentation des écoles de la commune de Collonge-Bellerive de 2014 à 2024 :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'enfants	555	581	551	562	596	593	623	639	642	651	649

Ecole de Collonge, cycles élémentaire et moyen

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Véronique VANCOFF	1P/2P	22
Emmanuelle RICCO	1P/2P	20
Valia BUCLIN	2P/3P	22

Ecole de Collonge, cycles élémentaire et moyen (suite)

Annick MOREL & Adèle LURIA	3P	23
Françoise HEINIGER BIZON	4P	19
Alida SCALAMBRIN & Annick MOREL	4P	19
Cathy GAUD-MONTANIER	5P/6P	20
Patricia SIMOES SANTOS & Océane SIMOS	5P/6P	20
Wiveka GIACOBINO	5P/6P	19
Anne BUECHI-DUBOULOZ	7P	23
Nahéma MONGILARDI	7P	22
Clothilde CARON-DUFOUR	7P/8P	22
Marine LOOSLI	8P	22
Total		273

Ecole de Vézenaz, cycles élémentaire et moyen

Titulaires	Degrés	Nombre d'élèves
Isabelle BLATTER DUBACH	1P	20
Emmanuelle BRUNI	1P	21
Saete BASTIN & Marion VAUCHER	2P	24
Alexia MANGIACAPRA & Marion VAUCHER	2P	23
Joanna PUTZEYS	3P	20
Camille MANICORD (IRSCHLINGER)	3P	20
Karine MUTZENBERG	4P	20
Gaëlle ROSSET	4P	20
Christine ALBERT	5P	22
Sophie ANSARI	5P	23
Julia HAEUTER	5P/6P	23
Louise RILLIET	6P	24
Giachem MICHELA	6P/7P	23
Catia FERNANDES	7P	23
Laureline GUNTZ	7P/8P	23
Gabriella TUVERI	7P/8P	23
Marine SIMOS	8P	24
Total		376

Nationalité des élèves

Ecoles	Genevois et confédérés	Etrangers	Total
Collonge, cycle élémentaire	87	38	125
Collonge, cycle moyen	108	40	148
Vézenaz, cycles élémentaire & moyen	258	118	376
Total			649

« Démocratie 3D » : pour les élèves de 8P de la commune

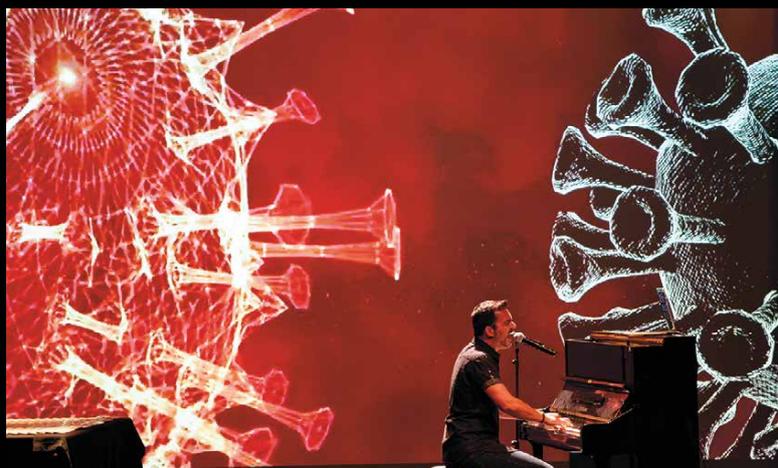
Lancé en 2014 par la Chancellerie d'Etat, le programme Institutions 3D a été repris dès 2019 dans les écoles de Collonge et de Vézenaz, en collaboration avec la direction et les enseignants des classes de 8P, sous le nom de « Démocratie 3D ».

Les écoliers ont rencontré Mme Carole Lapaire, magistrate en charge du dicastère scolaire, les 14 et 28 novembre 2023 pour une sensibilisation au civisme et à la démocratie. Afin de rendre ces notions plus concrètes et vivantes, ils ont été chargés de composer des menus pour les restaurants scolaires. A deux reprises, ils ont rencontré Kidelis, notre fournisseur professionnel des repas, qui les a aidés à élaborer des menus équilibrés, sains, avec des produits de saison et adaptés à leurs besoins nutritionnels. Réunis dans la salle du Conseil municipal les 19 et 26 mars 2024, les différents groupes des deux écoles ont présenté leur proposition de menu, puis en ont débattu entre eux. Le vote final a permis de retenir, pour chaque école, un menu pour la semaine.

Du 13 au 17 mai et du 27 au 31 mai 2024, toutes les écoles du canton, sous contrat avec Kidelis, ont pu se délecter des menus élaborés par les 8P de Collonge et de Vézenaz. Quelle fierté pour nos petits chefs.

Cérémonie des 8P

Le 25 juin 2024, les 84 élèves de 8P ont été reçus par le Conseil administratif pour marquer la fin de leur cursus primaire. Ils ont assisté à une prestation d'Eric Bakhch-Pour, pianiste, chanteur et compositeur genevois, qui a enchanté l'auditoire. Chaque élève a ensuite reçu un stylo Caran d'Ache en souvenir de cette traditionnelle journée. Enfin, des glaces artisanales ont été servies pour conclure ce moment festif sur une note de fraîcheur et de gourmandise.



Promotions scolaires

La fête des Promotions scolaires s'est déroulée le vendredi 28 juin 2024. Le cortège coloré, mené par la fanfare et les autorités, s'est rendu à la ferme de Saint-Maurice où les enfants, après avoir pris congé de leurs enseignants, ont pu découvrir un parc transformé en lieu de fête avec des châteaux gonflables, des manèges et de savoureux stands de nourriture pour ravir les petits et les grands. Un beau moment pour accueillir les vacances d'été dans une ambiance festive.



Activités parascolaires et restaurants scolaires

L'année scolaire 2023-2024 a marqué la 9^{ème} année de la gestion communale des restaurants scolaires. La gestion administrative des restaurants scolaires occupe l'équivalent d'un collaborateur à 50%.

La gestion des inscriptions aux repas s'effectue par les parents, sur la plateforme my.giap.ch. Cette plateforme évolue régulièrement pour s'adapter aux évolutions technologiques.

Les parents paient les repas en avance, les repas consommés sont décomptés. Il est prévu automatiquement l'envoi d'un courriel de rappel lorsque le solde du compte est insuffisant, soit dès que le solde est équivalent à 5 repas.

Fréquentation moyenne

Année	Collonge		Vésenaz		Total		
	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	enfants inscrits	nb repas/j	progression nb de repas/j/ année précédente
2015	148	127	140	119	288	246	
2016	121	104	151	132	272	236	-5.5%
2017	143	113	161	140	304	253	12%
2018	154	126	185	159	339	285	11.5%
2019	134	120	191	169	325	289	1.5%
2020	137	137	203	203	340	340	5%
2021	225	156	298	220	523	376	11%
2022	234	139	295	200	529	339	-10%
2023	239	171	302	223	462	394	15%
2024	244	184	324	243	568	427	8.5%

Nb : les chiffres ci-dessus sont communiqués par le GIAP

Le prix du repas facturé aux parents s'élève à 10 F. Ce prix n'a pas subi d'augmentation depuis 2015, année de la reprise de la gestion des restaurants scolaires par la commune.

En 2023, le contrat de fourniture des repas avec le prestataire historique, Novae Restauration S.A. est arrivé à échéance au 1^{er} août 2023. Un appel d'offres public a été lancé par la commune en début d'année 2023. Il a été remporté par l'entreprise de restauration collective, Kidelis SA. Cette nouvelle offre a impliqué une augmentation du prix du repas pour la commune.

Activités surveillées par le GIAP (activités du soir)

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) organise et assure l'accueil des enfants à midi et le soir. A Collonge, en moyenne 55 (54.5 en 2023, 62 en 2022) sont accueillis chaque jour. A Vésenaz, 68 (76 en en 2023, 72 en 2022) en moyenne en bénéficient quotidiennement.

Divers

Parlement des Jeunes (PJCB)

Pour rappel, le Parlement a vu le jour le 21 septembre 2022, grâce à la motion M21-01 « pour un parlement des jeunes à Collonge-Bellerive » déposée le 28 janvier 2021 et soutenue unanimement par les membres du Conseil municipal. En principe, il se réunit une fois par mois et les séances sont ouvertes aux jeunes de 12 à 28 ans domiciliés sur la commune. Les débats portent sur des questions d'intérêt public, notamment en lien avec la politique de la jeunesse, les sports, la culture, l'organisation d'événements ou la réalisation de projets. De janvier à mi-juin 2024, c'est Manon

Selvatico qui en a assuré la présidence. Le PJCB s'est réuni à cinq reprises et a organisé différents événements comme une rencontre avec les collégiens de Calvin, une soirée pour les 13/15 ans, une autre pour les 11^e année du cycle d'orientation de Bois-Caran puis une nouvelle rencontre avec les collégiens de Candolle et de Calvin. En deuxième partie d'année, la présidence a été assurée par Léonard Dinichert. Le PJCB s'est notamment consacré à la construction du projet « Commune idée ». Il a également participé au rallye des Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) dans la commune.

Administration

Personnel des services communaux en 2024

ADMINISTRATION COMMUNALE	Postes
SECRETARIAT GENERAL	9.65
Secrétaire générale	1
Juriste	0.5
Attaché au secrétariat général	0.5
Service informatique	0.7
Service des finances et de la comptabilité	3.8
Secrétariat du Conseil municipal, y compris procès-verbaliste	0.9
Secrétariat du Conseil administratif, scolaire	0.75
Service des ressources humaines	1.5
DEPARTEMENT ADMINISTRATIF	13.8
Responsable du département administratif et secrétaire générale adjointe	0.9
Secrétariat administratif, y compris gestion du courrier	0.55
Service de la réception	2
Service de la gestion documentaire	1
Service communication et culture	0.8
Service des manifestations	0.8
Service des affaires sociales	2.85
Etat civil	3.3
Epicentre, centre culturel	1.6
DEPARTEMENT TECHNIQUE	41.55
Secrétariat	2
Responsable du département technique et du service aménagement infrastructures, sécurité et sports	1
Service des routes et de l'entretien des sites	2
Service du développement durable	1
Service de la police municipale	8.88
Service de la voirie	14.1
Service des bâtiments	1.5
Service de la gérance des bâtiments	2.4
Conciergerie	8.67
Total postes fixes (EPT)	65
Nb de collaborateurs	78
Nb de femmes (EPT)	28.80
Nb d'hommes (EPT)	36.20
Apprenti	2
ORPC Lac (protection civile) personnel géré directement par l'office	0.6

Comparaison entre 2024-2023 - Mutations au sein du personnel

En 2024, plusieurs variations de taux d'activité sont à noter. Le département administratif a connu une légère augmentation de 0,10 EPT au Service réception.

Une hausse de 1,0 EPT est également à observer pour un poste partagé entre le secrétariat de la gérance (50%) et celui du département technique (50%).

Le service de la voirie a bénéficié d'une augmentation de

0,90 EPT, afin de remplacer des collaborateurs proches de la retraite.

À l'inverse, une diminution de 0.35 EPT est intervenue au sein de la conciergerie, suite au non-remplacement d'un employé.

Ces ajustements tiennent compte à la fois des besoins des services et des situations individuelles du personnel.

Au cours de l'année 2024, l'administration communale a procédé à l'engagement (personnel fixe):

- une patrouilleuse scolaire à 28.5%
- quatre collaborateurs pour le service de la voirie à 100%
- un technicien en bâtiment à 100%
- un agent de la police municipale à 100%
- une assistante administrative pour le département technique à 100%

Par ailleurs, l'administration communale a renforcé ses effectifs en engageant du personnel auxiliaire pour répondre à ses besoins opérationnels, notamment :

- une patrouilleuse scolaire auxiliaire pour assurer les remplacements ponctuels
- une assistante administrative pour les services réception et manifestations
- une assistante administrative pour l'office de l'état civil
- une auxiliaire assistante sociale
- deux contrôleuses municipales du stationnement saisonnier

Il est à souligner que l'administration communale a accompagné en 2024, une apprentie employée de commerce, qui poursuit sa formation dans la filière administration publique. À la rentrée 2024-2025, une nouvelle étudiante a été accueillie dans la filière Matupro, enrichissant ainsi les parcours professionnels soutenus par l'administration. Outre les collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, les autorités communales offrent chaque année des opportunités de travail à des jeunes résidents âgés entre 16 et 20 ans, pour une durée de deux semaines. Chaque année, entre 40 et 50 jeunes sont ainsi engagés (pour plus de détails, veuillez-vous référer à la page 65).

Depuis 2017, une collaboration active avec les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) a été mise en place pour proposer aux jeunes des missions de plus longue durée. Parmi celles-ci, on trouve des activités comme le désherbage manuel en remplacement des produits phytosanitaires, l'accueil du public lors de soirées spectacles organisées par le service culturel, ainsi que des missions plus courtes telles que la mise sous pli ou l'aide lors de manifestations communales. Ces missions s'adressent principalement aux jeunes résidant dans la commune, mais aussi, dans une certaine mesure, à ceux de la région et aux enfants du personnel communal.

Depuis 2024, la commune de Collonge-Bellerive propose une inscription en ligne sur son site internet, permettant aux jeunes intéressés par des missions ponctuelles de s'inscrire sur une liste de diffusion. L'administration communale recrute ainsi régulièrement tout au long de l'année des jeunes dynamiques et motivés pour ces opportunités. Ces missions offrent une première expérience professionnelle tout en contribuant à la vie de la commune. Il est important de noter que ces missions sont distinctes des « Jobs d'été ». Les jeunes inscrits sont informés des opportunités disponibles et peuvent ainsi être intégrés à une équipe de réserve. En totalité, cette année, **près de 43 jeunes ont ainsi eu l'opportunité de travailler temporairement pour la commune**, répartis comme

suit : administration (4), service social (2), épicerie (6), culture (3), manifestations (23), voirie (3).

Modification du statut du personnel du 11 mars 1991

Une révision du statut du personnel s'est imposée pour répondre principalement à la législation en vigueur et aux réalités actuelles. En effet, l'ancien statut datait du 11 mars 1991 et n'avait été que très partiellement modifié le 18 mars 2013 (adaptation des articles relatifs au Fonds de pension). Pour réaliser le projet de statut, un groupe de travail a été constitué, composé de 5 membres du secrétariat général, des services des ressources humaines et juridique. De nombreuses séances ont été nécessaires au sein dudit groupe de travail, avec l'exécutif, ainsi qu'en commission. L'ensemble du personnel de la commune a été consulté sur le projet de statut, lequel a reçu un accueil favorable. Un avocat spécialisé en droit administratif ainsi que le service des affaires communales ont également participé au processus pour vérifier la conformité du texte avec la législation en la matière.

Il s'agit d'un travail conséquent sur plus d'une année, avec de nombreuses discussions sur les questions de fond qui ne sont pas forcément perceptibles à la seule lecture du texte du statut. En effet, le groupe de travail a fait une analyse approfondie de l'état actuel de la politique du personnel, échangé de nombreuses réflexions sur le fonctionnement de l'administration et réalisé une étude comparative avec des statuts récents d'autres communes, plus particulièrement des communes d'Anières, Céligny, Cologny et Lancy. Il a été décidé de mentionner les principes fondamentaux dans le statut et de permettre au Conseil administratif la mise en place de directives plus précises selon les sujets. Cette approche laisse davantage de souplesse au Conseil administratif qui, pour rappel, est l'autorité compétente pour l'application du statut et la gestion du personnel.

De nombreuses modifications ont été effectuées pour clarifier et étoffer certaines dispositions, ainsi qu'adapter le statut à la législation en vigueur. Le Conseil administratif a surtout souhaité pouvoir bénéficier d'un instrument de gestion du personnel moderne, adapté aux pratiques actuelles, ainsi qu'aux aspirations et besoins des collaboratrices et collaborateurs, afin de proposer des conditions de travail attractives et motivantes.

Dans ce sens, le projet de statut prévoit principalement les nouveautés suivantes :

- Une échelle de traitement (art. 33) ;
- Un soutien financier en cas de retraite anticipée pour les employés ayant une pénibilité physique dans leur travail (art. 45) ;
- Un congé paternité de 8 semaines (art. 55) ;
- Un congé éducatif (art. 57) ;
- Un élargissement des droits des couples mariés aux concubins (ex : art. 53 let. b).

Le Conseil municipal a adopté à l'unanimité (20 oui) le nouveau statut du personnel le 17 décembre 2024, dont l'entrée en vigueur est fixée le 1^{er} janvier 2025.

Juridique

Activité réglementaire générale

Les règlements du Conseil administratif ou du Conseil municipal ci-dessous ont été créés ou modifiés :

En 2022 :

- Règlement du Fonds de bienfaisance de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 512) – modification - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif à l'aide sociale individuelle de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 511) - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif à l'octroi de l'allocation de rentrée scolaire de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 563) - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement du Parlement des Jeunes de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 112) - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif au fonctionnement des restaurants scolaires de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 561) - modification - *adopté par le Conseil administratif*

En 2023 :

- Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions « Développement durable » de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 951) et son annexe « Catalogue des subventions Développement durable » - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif aux emplois d'été de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 152) - modification - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif à la gestion des déchets de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 911) - modification - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif à la facturation des déchets urbains des entreprises de la Commune de Collonge-Bellerive et son annexe (LC 16 912) - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*

- Règlement et tarifs pour la location de tables et bancs de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 373) - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif à la location des salles communales de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 371) - modification - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif aux tarifs de la location des salles communales de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 372) - modification - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement sur l'octroi de subventions destinées aux personnes morales de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 513) - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif au fonctionnement des restaurants scolaires de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 561) - modification - *adopté par le Conseil administratif*

En 2024 :

- Statut du personnel de la Commune de Collonge-Bellerive - refonte totale – *adopté par le Conseil municipal*
- Règlement régissant les conditions d'octroi de la subvention « Arborisation des parcelles privées » de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 952) - nouveau - *adopté par le Conseil administratif*
- Règlement relatif au fonctionnement des restaurants scolaires de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 561) - modification - *adopté par le Conseil administratif*
- Annexe « Catalogue des subventions Développement durable » du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions « Développement durable » de la Commune de Collonge-Bellerive (LC 16 951) - modification - *adopté par le Conseil administratif*

Archives communales - Gestion documentaire

L'année 2024 a marqué un tournant dans la gestion documentaire et l'archivage numérique des communes genevoises. En effet, le SIACG a lancé un projet d'envergure permettant de doter les communes genevoises d'un système d'archivage électronique. Ce dernier permettra d'archiver les documents numériques provenant de la GED Therefore (gestion électronique de la documentation de l'administration – mise en œuvre en mai 2022) mais aussi des autres applicatifs métiers, tout en garantissant la pérennité, l'intégrité et l'authenticité de ceux-ci. En parallèle, il est prévu de se doter d'un nouveau système d'information archivistique permettant de classer, inventorier, indexer et communiquer les archives. Les communes de Collonge-Bellerive et de Cologny sont les pilotes pour ce projet ambitieux. L'année 2024 a été consacrée à la rédac-



Garage Yersin, 9 route d'Hermance (1930-1948) (source CICB)

tion d'un cahier des charges aboutissant au lancement d'un appel d'offres public (AIMP) le 3 décembre 2024.

La commune de Collonge-Bellerive a souhaité faire bénéficier les autres communes de l'expertise de son archiviste dans une logique de mutualisation des compétences. En août, elle adressait une lettre à l'ensemble des communes membres du groupement Arve-et-Lac. Plusieurs d'entre elles ont fait part de leur intérêt, c'est le cas de Choulex, Jussy, Hermance et Anières. Pour cette dernière, une convention de collaboration pour deux ans a été signée en décembre 2024.

Communication

Mise à jour du site internet de la commune

Initiée en 2022, la refonte du site officiel de la commune a abouti à la mise en ligne de sa nouvelle version le 14 février 2024. Son objectif est d'offrir un accès à l'information clair, lisible et fidèle à l'offre communale.

Le site est également optimisé pour les consultations mobiles, qui représentent aujourd'hui plus de 80 % des visites. Il intègre également les principes d'accessibilité numérique, avec notamment un module de lecture du contenu web destiné aux personnes malvoyantes.

En complément de six boutons d'accès rapide aux prestations les plus recherchées, cinq rubriques principales, accessibles en haut à droite de la page d'accueil, facilitent la navigation :

- **Informations officielles** : regroupe les informations politiques, générales et les brochures officielles de référence.
- **Vie quotidienne** : rassemble les prestations administratives, organisées selon les moments de la vie ou les centres d'intérêt du quotidien.
- **La Commune** : présente les instances politiques et administratives, des rappels pratiques en matière de sécurité, ainsi que de nouveaux espaces dédiés aux actions du

Les archives communales sont régulièrement mobilisées pour des projets faisant référence au passé communal. Ce fut le cas pour le projet de dénomination de la place de la Migros à Vézenaz devenue place Emma Yersin. Un dossier historique a été constitué, un courrier d'information envoyé aux régies ou propriétaires des immeubles bordant la place et une résolution votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 17 décembre 2024. La Commission cantonale de nomenclature (CCN) se positionnera définitivement courant 2025.

service du développement durable et du service social.

- **Que faire à Collonge-Bellerive** : propose de découvrir la commune à travers les visites et activités disponibles sur le territoire.
- **Agenda** : met en avant la programmation de la salle de musiques actuelles « l'épicentre », tout en offrant un accès à l'agenda communal complet et à la nouvelle plateforme intercommunale.

Une place toute particulière est aussi faite aux associations locales :

Invitées à créer leur propre espace de présentation sur le site, elles peuvent également publier directement leurs événements dans l'agenda communal. Ces événements sont systématiquement repris dans l'Echo, le journal communal, et certains peuvent être relayés dans le nouvel agenda intercommunal genevois.

Ne plus rien rater :

Grâce à l'abonnement à la newsletter, chacun peut recevoir les informations de la commune selon ses centres d'intérêt. Il est possible de sélectionner les thématiques souhaitées par exemple : les actualités communales à ne pas manquer, l'agenda, les collectes de déchets, la publication du journal communal.»

Que cherchez-vous?



Souvent recherché



LOCATION DE
SALLE



BATEAUX - CGN



SUBVENTIONS



DÉCHETS



ETAT CIVIL



SOCIAL

INFORMATION



Vos nouveaux élus pour la législature 2025-2030



Conseil municipal pour la législature 2025-2030

10.06.2025

Séance d'installation du 2 juin 2025



Conseil administratif pour la législature 2025-2030...

10.06.2025

Séance d'installation du 2 juin 2025

Etat civil



Pour les communes d'Anières, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier, Gy, Hermance, Meinier et Vandoeuvres, l'office intercommunal de l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » est situé au 3 chemin des Rayes à Vésenaz.

Durant l'année 2024, l'arrondissement de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » a été sollicité pour un soutien à l'arrondissement de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ».

Le département des institutions et du numérique (DIN) a accepté un élargissement des compétences des faits d'état civil à l'office de l'état civil « Campagne et rive gauche du Lac » afin d'assurer les prestations de l'état civil de « Chêne-Bourg-Thônex-Veyrier ». Une convention de collaboration entre les arrondissements a été signée le 29 juillet 2024. Le soutien est accordé jusqu'au 30 septembre 2025.

Les événements énumérés ci-dessous ont eu lieu sur le territoire de l'arrondissement en 2024 :

- 2'505 actes ont été délivrés
- 399 personnes ont été enregistrées dans le registre suisse et informatisé de l'état civil (Infostar)

114 dossiers de demande de mariage ont été déposés :

- 35 demandes de fiancés de nationalité suisse
- 62 demandes de fiancés de nationalité suisse et étrangère
- 17 demandes de fiancés de nationalités étrangères

184 célébrations de mariage dans une mairie de l'arrondissement :

- 103 mariages ont été célébrés en semaine et 44 le samedi par les officiers de l'état civil
- 37 mariages ont été célébrés par les magistrats communaux

Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.

Evénements d'état civil survenus sur l'une des communes de l'arrondissement

Statistiques – Année 2024 / 2023

	Naissances		Reconnaisances		Mariages		Déclarations de nom *		Décès		Mandats pour cause d'invalidité	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Anières	0	1	6	2	0	0	3	0	9	9	2	6
Choulex	1	1	2	3	3	7	0	0	2	1	0	7
Collonge-Bellerive	0	1	18	16	28	28	6	7	336	368	9	1
Cologny	0	0	11	17	63	61	3	6	38	34	13	1
Corsier	0	0	6	4	4	2	2	2	0	4	0	0
Gy	0	0	0	0	1	4	0	0	0	1	0	2
Hermance	0	0	1	1	12	12	0	1	20	13	2	5
Meinier	0	1	7	6	6	7	1	1	4	2	0	4
Vandoeuvres	0	0	5	3	67	54	3	0	15	14	2	3
Autres**			23	18			4	2			4	0
Total	1	4	79	70	184	175	22	19	424	446	32	29

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toute personne est autorisée à changer de sexe et de prénom, en tout temps si la personne a la conviction intime et constante de ne pas appartenir au sexe inscrit dans le registre de l'état civil. En 2024, aucune requête n'a été reçue.

*Déclarations de nom :

Reprise du nom de célibataire pour les époux unis avant le 1^{er} janvier 2013.

Reprise du nom de célibataire après un divorce ou par suite du décès de l'époux/se.

Déclaration de changement de nom d'un enfant reconnu après l'attribution de l'autorité parentale conjointe.

**Les formalités, selon conditions, peuvent se faire dans n'importe quel office de l'état civil.

Naturalisations

En 2024, 418 personnes ont acquis la nationalité suisse pour l'une des communes de notre arrondissement	Naturalisation	Naturalisation facilitée	En 2024, 18 personnes suisses ont acquis l'origine de l'une des communes de notre arrondissement	Acquisition d'un droit de cité
Anières	13	1	Anières	0
Choulex	8	0	Choulex	1
Collonge-Bellerive	158	11	Collonge-Bellerive	0
Cologny	95	4	Cologny	15
Corsier	22	5	Corsier	0
Gy	4	0	Gy	1
Hermance	12	1	Hermance	0
Meinier	15	1	Meinier	0
Vandoeuvres	64	4	Vandoeuvres	1
Total	391	27		18

Selon la procédure de naturalisation (ordinaire/facilitée), la commune acquise est celle du domicile ou celle du conjoint suisse. Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Collonge-Bellerive.

En 2024, 235 dossiers en vue d'une demande de naturalisation ont été déposés à l'office de l'état civil, représentant 382 personnes. Concernant le traitement des naturalisations par le Conseil municipal ou le Conseil administratif (préavis) voir également page 10.

Pour mémoire, entre 2015 et 2024 l'évolution des demandes de naturalisation est la suivante :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers	134	156	190	161	143	143	149	182	186	235
Nombre de personnes	207	228	303	250	203	230	208	279	292	382

Laurence Grosclaude, Officier de l'état civil, responsable de l'arrondissement

Manifestations



Accueil des nouveaux habitants

Le 17 avril, les nouveaux habitants de la commune, qui compte aujourd'hui 8'642 âmes, ont été reçus à la salle communale avec beaucoup de convivialité lors de cette cérémonie dédiée à leur souhaiter la bienvenue. Ce rendez-vous traditionnel est l'occasion pour les Conseillers administratifs de présenter les prestations et les principales réalisations et projets de la commune. La soirée s'est poursuivie autour d'un cocktail dînatoire au cours duquel les nouveaux habitants ont pu découvrir les nombreuses sociétés communales.



Promotions citoyennes et nouveaux naturalisés

Une réception est organisée tous les ans à la salle Willy Buard, pour recevoir les jeunes citoyens atteignant leur majorité civique et les personnes naturalisées dans l'année. Le 8 novembre 2024, accompagnants compris, ce sont quelque 70 personnes qui ont été reçues par les Autorités de Collonge-Bellerive. Après cette cérémonie, les jeunes célébrant leur 18 ans ont eu l'opportunité de participer à la soirée proposée par la Ville de Genève au BFM (Bâtiment des Forces Motrices), marquant ainsi un moment important de leur parcours citoyen.





Fête nationale

Plus de 2000 personnes se sont retrouvées à la plage de Savonnière, le 1er août 2024. Feux d'artifice, feux de joie et danses festives ont illuminé la soirée, rassemblant petits et grands pour célébrer ensemble la fête nationale suisse dans une ambiance chaleureuse.

Merci aux pompiers pour le feu de joie, le service au bar et aux stands de nourriture ; aux nombreux jeunes de la commune, engagés pour un « petit job », qui ont veillé à la propreté du site et au Collonge Basket Club pour le stand de gourmandises et café.



Mérite collongois et vœux du Maire

Le 13 janvier 2025, l'Épicentre a accueilli la traditionnelle cérémonie du Mérite collongois, mettant à l'honneur les méritants de l'année 2024. Lors de cet événement, les Autorités communales ont félicité et récompensé 39 lauréats dont les performances et engagements remarquables ont su se démarquer.

Cette soirée a également été l'occasion pour Monsieur le Maire, Marcel Goehring, d'adresser ses vœux de la nouvelle année à l'ensemble des habitants présents. Dans une atmosphère conviviale, les lauréats et les invités ont pu partager un buffet dînatoire, rythmé par une ambiance musicale chaleureuse.

Les mérites suivants ont été remis :

Mérite collectif

3 récompenses

Hermance Région Rugby Club (HRRC)

Vainqueur de la coupe suisse de rugby LNA

Netball Meinier

Seul club de la rive gauche, engagement auprès des jeunes filles de la région

Association Sourire aux Livres

Festival du LAC reconnu pour sa grande renommée

Mérite individuel « Sport »

28 récompenses

Ski Club Meinier

Baptiste BLANC :

2 participations à la patrouille des Glaciers
Cat. U16 mixte avec Lily Combe (2022), 2^{ème} place
Cat. U16 homme avec Samuel Valloton (2024), 30^{ème}/80

Running Collonge-Bellerive

Fernando ALVES FARINHA :

Course de l'Escalade (2023), cat. 7-Hom4, 1^{ère} place
Championnat genevois de cross, cat. vétérans 2H, 2^{ème} place

Danielle BOLUMAR :

Course de l'Escalade (2023), cat. D-Fem5, 2^{ème} place

Carina BOULOT :

Championnat genevois de cross, cat. vétérans 2F, 2^{ème} place

Oliver PEDERSEN :

Course de l'Escalade (2023), cat. écolier A, 1^{ère} place

Wiveka GIACOBINO :

Course de l'Escalade (2023), cat. 7-Fem4, 2^{ème} place
Championnat genevois de cross, cat. vétérans 2F, 1^{ère} place

Championnat Suisse de cross, cat. W50, 3^{ème} place

Kataline GIACOBINO :

Championnat genevois de cross, cat. juniors F, 2^{ème} place

Stella GINDRE :

Championnat genevois de cross, cat. juniors F, 3^{ème} place



Emilie GUIGUIN :

Championnat genevois de cross, cat. vétérans 1F, 2^{ème} place

Jose INVERNO :

Course de l'Escalade (2023), cat. D-Hom5, 3^{ème} place
Championnat genevois de cross, cat. vétérans 3H, 3^{ème} place

Lapo MORRELL :

Championnat genevois de cross, cat. écolier B, 1^{ère} place

Vitor OLIVEIRA :

Course de l'Escalade (2023), cat. 7-Hom3, 1^{ère} place

Emmanuelle REUSE :

Championnat genevois de cross, cat. vétérans 3F, 1^{ère} place

Dance Academy Bellerive

Jean COUTURIER :

1^{ère} place en duo amateur classique
Concours international Golden Bee

Mio FORT :

1^{ère} place en duo amateur classique
Concours international Golden Bee

Kyla DURISCH :

3^{ème} place en duo semi-professionnel classique
Concours international Golden Bee

Julien PERNEGER :

3^{ème} place en duo semi-professionnel classique
Concours international Golden Bee
2^{ème} place en solo semi-professionnel contemporain
Concours international Golden Bee

3^{ème} place en élémentaire 2 pré-professionnelle
contemporain

Concours international danse « Entrelacé »

3^{ème} place en contemporain 1

Concours international pour jeunes danseurs

Fédération Suisse de Gymnastique de Collonge-Bellerive

Maria DEMIANIUK :

Championnat genevois de badminton simple dame U13, 2^{ème} place, membre du cadre genevois

Jeanne JEANDREVIN :

Championnat genevois de badminton double dame U17, 3^{ème} place

Naïla MAZENAUER :

Championnats romands d'agrès, cat. C6, 1^{ère} genevoise
Championnat genevois d'agrès, cat. C6, 3^{ème} place
Qualification au championnat suisse d'agrès, individuel et groupe

Ludivine NUSSBAUM :

Championnat genevois d'agrès, cat. C5, 4^{ème} place
Championnat romand d'agrès, cat. C5, 2^{ème} genevoise
Qualification au championnat suisse d'agrès, en équipe

Mayence VOIROL :

Championnat genevois de badminton mixte U15,
2^{ème} place

Tennis club de Collonge-Bellerive**Alexandra KORFF :**

Vice-championne genevoise, cat. U18 R4/R6
Championne genevoise de double, cat. R4/R6

Meute Kipling Collonge-Bellerive**Alexis BACHMANN :**

Chef de meute depuis 3 ans, superviseur depuis 6 ans
15 ans de scoutisme

Club Aviron Vézenaz**Gabriel HARS :**

Coupe de la jeunesse 2024 finale B, cat. 4x juniors,
9^{ème} place

Joalina HAYMOZ :

Vice-championne suisse d'aviron de mer, cat. CIX U19W

Célia DUPRE :

Jeux Olympiques Paris 2024, cat. 4x féminin, 4^{ème} place

Sofia MEAKIN :

Championnat d'Europe, cat. 4x élite, 5^{ème} place
Membre de la délégation suisse d'aviron aux Jeux
Olympiques Paris 2024

**Mérite individuel « divers »**

8 récompenses

CinéMargand**Eric STRAHM :**

Créateur du ciné-club en 2000
Projectionniste pendant 25 ans (plus de 400 projections)

Jeanne BANDELIER :

Présidente CinéMargand pendant 25 ans

Monique STRAHM :

CinéMargand 25 ans à la caisse et administration

Club Nautique de la Baie de Corsier**Sophie LARIGALDIE :**

Présidente du Club Nautique de la Baie de Corsier de 2014
à 2024

Proposition de Mme Valérie Nadrai**Maxim GUERBER :*****Niveau international***

Vainqueur tennis europe Winterthur, cat. U14
Vainqueur tennis europe Copenhague, cat. U14
Finaliste tennis europe Montreux (simple et double),
cat. U14

Niveau national

Vainqueur championnats genevois juniors, cat. U14
Quart-de-finaliste championnats juniors suisses, cat. U14

Propositions diverses**Angélique MUKENDI KABONGO :**

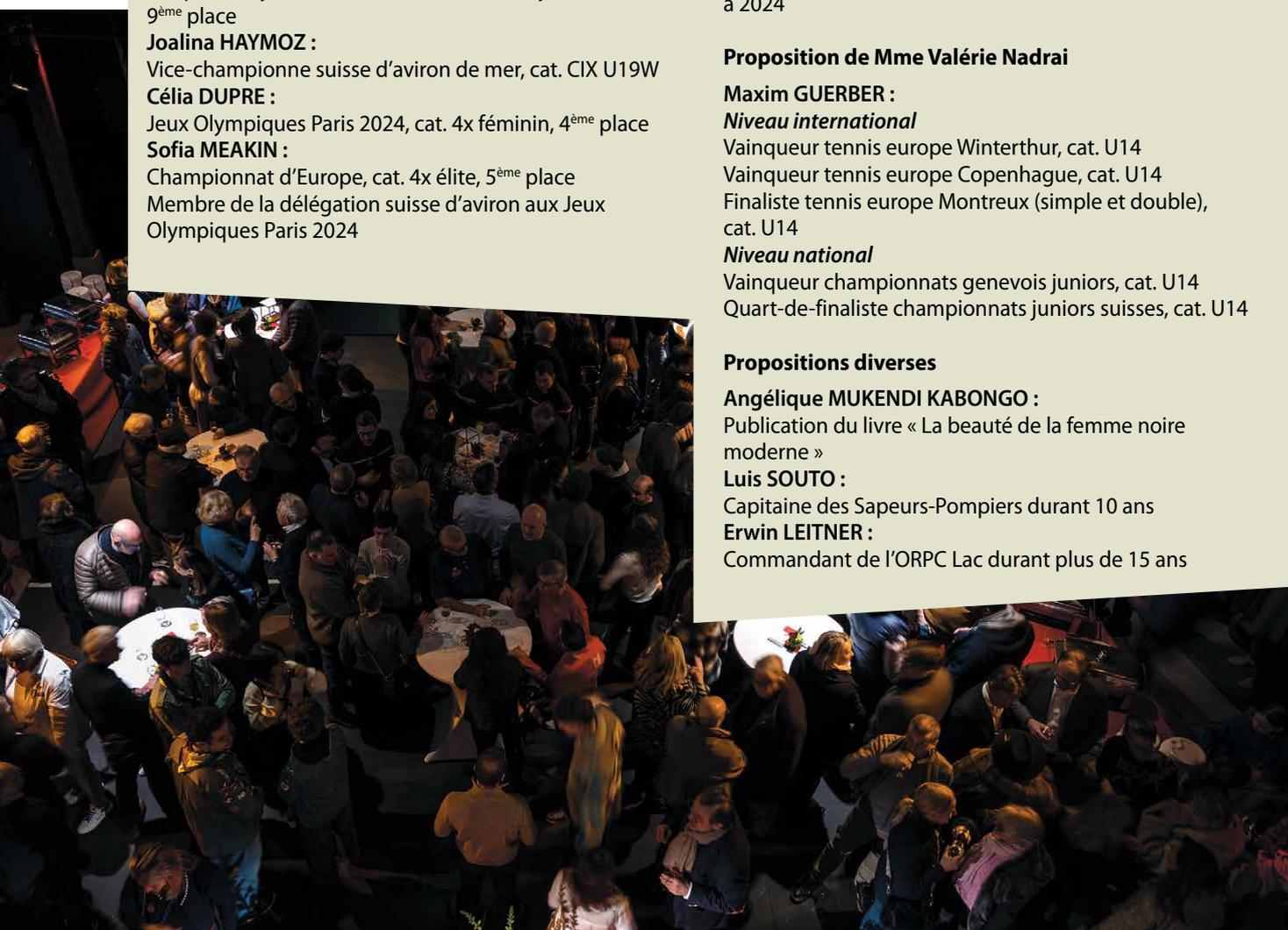
Publication du livre « La beauté de la femme noire
moderne »

Luis SOUTO :

Capitaine des Sapeurs-Pompiers durant 10 ans

Erwin LEITNER :

Commandant de l'ORPC Lac durant plus de 15 ans





Fraternoël

Le 24 décembre 2024, dès midi, une ambiance chaleureuse s'est installée sur la place de Vézenaz Centre, où de nombreuses personnes se sont rassemblées sous les tentes prévues à cet effet. Une délicieuse soupe aux légumes a été servie par les représentants des paroisses ainsi que par les Autorités communales, qui l'avaient préparée avec soin sous l'œil aguerri de Monsieur Dominique Bordier. Comme le veut la tradition, la fanfare de Collonge-Bellerive a offert une prestation musicale pour célébrer Noël qui a enchanté le public.



Marché des artisans

L'Association des commerçants de Collonge et Vézenaz (ACCV) organise ces manifestations avec le soutien de la commune. Ces marchés ont pour objectif de valoriser l'artisanat local.

Un marché de printemps a été organisé le 15 juin 2024 au chemin du Vieux-Vézenaz, qui était partiellement fermé à la circulation pour l'occasion. Le traditionnel marché de Noël s'est quant à lui tenu le 15 décembre sur le magnifique site de la ferme de St-Maurice.



Aînés

La commune de Collonge-Bellerive a le plaisir d'offrir à ses aînés, en alternance avec une croisière jusqu'en 2023, un repas qui leur donne ainsi l'opportunité de se retrouver chaque automne.

C'est le 18 septembre 2024 à midi que le Conseil administratif a reçu 258 personnes pour prendre part à ce moment convivial à la salle de gymnastique de l'école de Collonge, sublimentée pour l'occasion par les services communaux.



Action de Noël – Hommage aux aînés

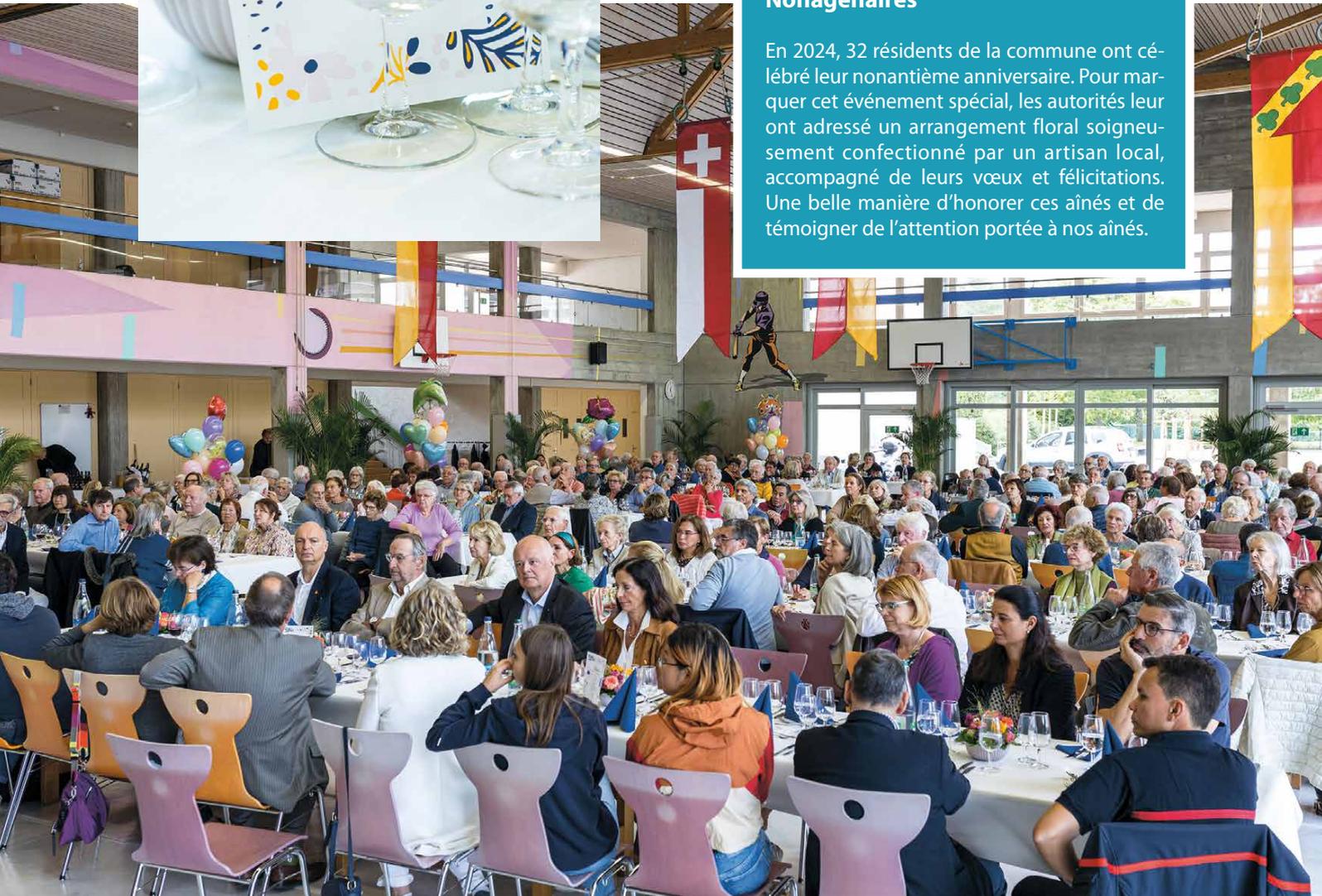
À l'occasion de Noël, 483 aînés âgés de 80 ans ou plus ont reçu le bien connu et attendu panier de Noël. Ce panier, garni de produits issus des commerces locaux, était accompagné d'un dessin réalisé par les élèves des écoles de la commune et distribué grâce à l'aide de quelque 43 bénévoles dévoués, sous la supervision de M. Daniel Béné et de Mme Brigitte Delavy. Ce présent, également offert aux aînés des Crêts-de-Vésenaz, a suscité de nombreux mots de remerciement.

Afin d'exprimer notre gratitude envers les bénévoles, un apéritif leur a été offert dans la salle des sociétés de la mairie.



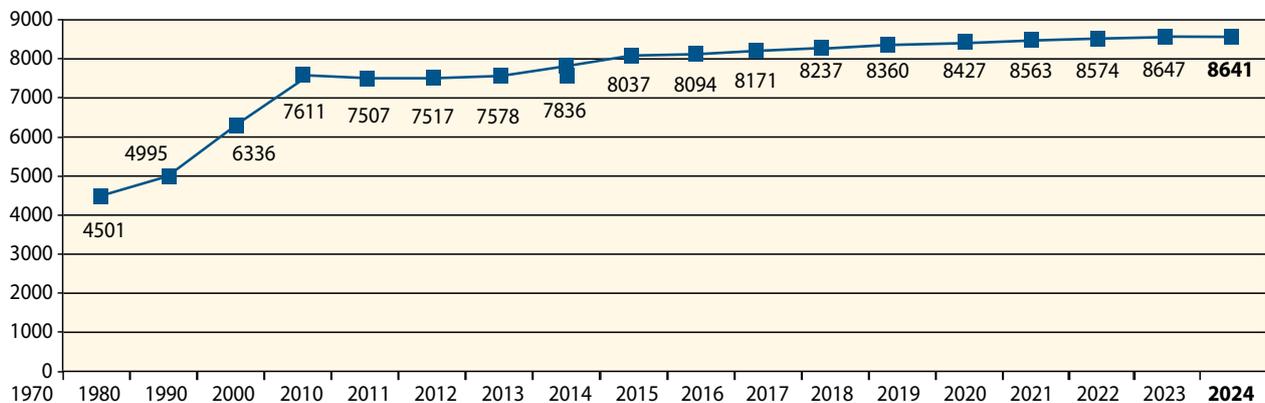
Nonagénaires

En 2024, 32 résidents de la commune ont célébré leur nonantième anniversaire. Pour marquer cet événement spécial, les autorités leur ont adressé un arrangement floral soigneusement confectionné par un artisan local, accompagné de leurs vœux et félicitations. Une belle manière d'honorer ces aînés et de témoigner de l'attention portée à nos aînés.



Population - Vie active

Population résidante au 31 décembre 2024 (nombre d'habitants)



Population résidante selon l'origine et le genre au 31 décembre 2024

	Suisses			Etrangers			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Collonge-Bellerive	2'947	3'226	6'173	1'192	1'276	2'468	4'139	4'502	8'641

Source : Office cantonal de la statistique

Structure de la population, selon le genre, l'origine et l'âge, 31 décembre 2024

Collonge-Bellerive	Effectif	%	Collonge-Bellerive	Effectif	%
Population totale (au 31.12.2024)	8'641		Population selon le groupe d'âges		
Densité de population (habitants par hectare)	141		0 - 19 ans	2'115	25
Population selon le genre			20 - 64 ans	4'840	56
Hommes	4'139	48	65 ans ou plus	1'686	19
Femmes	4'502	52	Variation de la population		
Population selon l'origine			Naissances	55	
Genevois	4'336	50	Décès	37	
Confédérés	1'837	21	Solde migratoire (= habitants arrivés - habitants partis de la commune)	-24	
Etrangers	2'468	29	Variation totale entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024	-6	

Source : Office cantonal de la statistique

Elections et votations : nombre d'électeurs potentiels au 24.11.24*

	Electeurs (1)			Electeurs votants		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Nb	2266	2'574	4'840	1'298	1'452	2'750
%	46.8	53.2		47,2	52,8	

*Chiffres issus de la base de données de l'Office cantonal de la population et des migrations, qui sert à l'établissement du rôle électoral, lors de la dernière votation de l'année 2024.

(1) Personnes âgées de 18 ans ou plus.

Source : Office cantonal de la statistique / Office cantonal de la population et des migrations

Entreprises et emploi

Chômeurs inscrits (1) (2)				Demandeurs d'emploi inscrits (3)			
31.12.2023	31.12.2024	Variation	%	31.12.2023	31.12.2024	Variation	%
97	119	22	+ 22	138	163	25	+18

(1) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

(2) Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

(3) Toutes les personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie / Office cantonal de l'emploi - Statistique du marché du travail

Groupe 7- Collonge-Bellerive et Coligny – moyennes annuelles 2024*

	2023	2024	Variation absolue	Variation relative, en %
Demandeurs d'emploi (1)	228	272	44	19.4
Chômeurs (2)	161	200	39	24.5
Sexe				
Hommes	87	97	10	11.8
Femmes	74	103	29	39.5
Origine				
Suisses	96	125	28	29.5
Etrangers	65	75	11	16.9
Groupe d'âges				
< 25 ans	3	9	6	200.0
25 - 49 ans	109	130	21	19.3
50 ans ou plus	49	62	13	26.6
Durée écoulée				
1 - 6 mois	94	118	24	25.5
7 - 12 mois	44	56	13	28.5
> 1 an	23	26	3	12.7
Niveau de formation				
Niveau secondaire	46	49	3	6.3
Niveau tertiaire	102	134	32	31.2
Autres formations	12	18	6	50.0
Non spécifié	1	0	0	-83.3

* Les totaux du tableau peuvent présenter de légères différences en raison d'arrondis.

(1) Toutes personnes inscrites auprès des offices régionaux de placement et qui cherchent un emploi.

(2) Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

Source : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) / Office cantonal de l'emploi (OCE)

Portrait économique de la commune

En 2024, le territoire recense près de 600 établissements, générant plus de 3'100 emplois. Le tissu économique local repose entièrement sur des petites et moyennes entreprises (PME), employant chacune moins de 250 personnes.

Le secteur tertiaire domine l'économie locale, regroupant 87 % des établissements, principalement actifs dans les services médicaux, financiers, d'architecture et de restauration. Le secteur secondaire, qui représente 12 % des établissements, se concentre sur la construction, la manufacture, les activités navales et certains services liés à l'aménagement du territoire. Quant au secteur primaire, bien que plus restreint, il demeure présent à travers des activités liées à l'agriculture et la viticulture.

Forum des entreprises

Le 12 novembre 2024, Marcel Goehring, Maire, accompagné par ses collègues du Conseil administratif, Carole Lapaire et Philippe Thorens, ont accueilli, pour la première fois, quelque 60 entreprises établies sur le territoire communal pour une journée d'échanges.

Cette journée, ancrée sur la thématique de la transition énergétique, avait notamment pour objectif de rencontrer les acteurs économiques locaux afin d'établir un contact privilégié dans le but de connaître leurs préoccupations et comprendre leurs besoins pour pouvoir y répondre de façon adéquate et également de permettre aux entrepreneurs d'élargir leur réseau local.

Deux ateliers thématiques ont réuni 30 participants. Le premier sur le thème de la mobilité et le second sur les attentes plus générales des entreprises envers les autorités. L'événement s'est poursuivi par une conférence sur la transition énergétique. Les obligations auxquelles seront soumises les entreprises dans le cadre du plan climat cantonal 2030 ont été présentées par le Directeur général de l'OCEN (office cantonal de l'énergie) et le Responsable accompagnement « Action Entreprises - PME » des SIG. À l'issue de cette journée, un apéritif convivial a permis à chacun de pouvoir se rencontrer et échanger de manière informelle.

La répartition géographique des établissements met en évidence une forte concentration entre Vézenaz et la Pallanterie, qui abritent près de 90 % des entreprises locales et 2'724 emplois. La zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (ZIAP) y joue un rôle clé, avec une cinquantaine d'entreprises et plus de 850 emplois. Son extension sud, prévue à l'horizon 2030, offrira 78'800 m² supplémentaires, permettant la création de plus de 2'000 emplois. Les quelque 400 établissements restants se répartissent entre Collonge et la Gabiule.

Avec un tissu économique largement structuré autour des PME et un secteur tertiaire prépondérant, Collonge-Bellerive confirme son dynamisme et son attractivité, garantissant une stabilité économique durable.

En 2021, durant la période du Covid, pour soutenir ses entreprises, la commune a édité un annuaire des entreprises intitulé « Pensez local ». Une nouvelle édition a vu le jour en 2023.

Au vu du succès rencontré par cette publication, les autorités communales ont l'intention d'effectuer une mise à jour régulière.



Associations subventionnées par la commune :
Genilem, ACCV – Association des commerçants de Collonge et Vézenaz.





Compte rendu financier 2024

Comptes 2024

Les autorités communales relèvent avec satisfaction le résultat positif des comptes 2024. En effet, ils laissent apparaître un excédent de revenus de 97'206 F, soit une différence entre le montant total de charges de 42'281'235 F et celui des revenus de 42'378'441 F.

Le boni des comptes 2024 de 97'206 F est constitué d'un excédent de charges de 4'470'985 F sur les éléments d'exploitation, d'un excédent de revenus de 6'228'627 F sur les éléments du patrimoine financier, et d'une charge exceptionnelle d'amortissements complémentaires de 1'660'436 F.

Compte de fonctionnement

Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il s'applique depuis l'exercice comptable 2018.

Revenus

Les recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales représentent près de 72% des revenus courants de la commune. Lors de l'établissement du budget, le département des finances du canton communique aux communes des estimations prudentes de recettes fiscales. Ces estimations peuvent varier de manière importante.

Ainsi, les derniers montants communiqués par le canton, lors du bouclage des comptes 2024, soit 30'348'152 F sont en retrait de 8% et de 2'722'848 F par rapport aux recettes fiscales prises comme référence pour le budget.

Cette diminution des recettes fiscales provient de correctifs d'estimations ou de taxations des années antérieures, reportés sur l'estimation de la production de l'année 2024, et ne permet pas de tirer des conclusions sur l'évolution durable des recettes fiscales de la commune.

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 de la réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS (Loi RFFA), et depuis le 1^{er} janvier 2024 de celle relative à la suppression de la taxe professionnelle communale avec sa compensation par des centimes additionnels sur les impôts sur les bénéfices, la part des revenus fiscaux issus des personnes morales représente 3% de l'ensemble des revenus fiscaux.

L'ensemble des revenus s'élève à 42'378'441 F, dont 291'620 F provenant d'un complément de réévaluation sur un immeuble du patrimoine financier.

Charges

L'ensemble des charges s'élève à 42'281'234 F.

Les charges de fonctionnement hors amortissements complémentaires sont maîtrisées. Elles sont inférieures au budget de 7.5% et de 3'278'637 F.

Des amortissements complémentaires ont été votés par le conseil municipal dans le but de libérer des charges d'amortissements pour des investissements futurs. Ils ont pu être pratiqués à hauteur de 1'660'436 F.

Avec ces amortissements complémentaires, les charges totales 2024 s'élèvent à 42'281'235 F.

En synthèse, l'exercice 2024 dégage un excédent de revenus de 97'206 F.

Investissements

La commune a consacré 12'163'189 F à l'investissement en 2024, dont 11'973'116 F pour son patrimoine administratif, et 190'073 F pour son patrimoine financier.

Concernant le patrimoine administratif, les principales réalisations portent sur l'aménagement d'un espace public multisports au stade de la Californie, sur la transformation du terrain de football de la Californie en terrain synthétique, sur la création d'un nouveau point de récupération des déchets à Saint-Maurice, sur la poursuite du vaste aménagement zone 30 km/h côté lac,

sur la réfection complète du chemin du Pré-d'Orsat, sur la pose de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sur le réaménagement complet de la plage de la Nymphé et de son parc, et sur des travaux d'entretien des voiries et des collecteurs.

Le programme de subventions à la population pour l'incitation à la réduction des émissions CO2 initié en 2022 s'est poursuivi activement en 2024. Il a permis l'octroi de subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques, l'installation de pompes à chaleur, la réalisation de travaux d'isolation des sols, façades et toitures et la pose de panneaux solaires thermiques.

Les investissements du patrimoine financier concernent la fin de la rénovation de l'enveloppe thermique de l'ensemble immobilier de la route d'Hermance 95-105.

Bilan

Le bilan de la commune présente des fonds propres de 213'340'342 F.

L'actif de 229'221'121 F comprend un patrimoine administratif de 61'000'840 F destiné à la mise en œuvre des différentes politiques publiques, et un ensemble de terrains et immeubles de rendement (Immobilisations corporelles du patrimoine financier) de 130'887'074 F.

Le montant de la dette de la commune au 31 décembre 2024 s'élève à 9'787'000 F. Cette dette, stable par rapport à l'année précédente, concerne en totalité le patrimoine financier. Ce niveau de dette reste très faible en regard de la valeur du patrimoine financier immobilier de 130'887'074 F.

Le niveau de liquidités est de 16'314'880 F est en baisse de 7'392'150 F par rapport à 2023, en raison de la politique d'autofinancement de tous les investissements 2024.

Le boni réalisé sur les comptes 2024 provient largement de la bonne maîtrise des charges de fonctionnement et du résultat des immeubles inscrit au patrimoine financier. Ces éléments ont permis de compenser la baisse des revenus fiscaux.

L'autofinancement ainsi dégagé permet de maintenir un niveau d'investissement conséquent, et proportionné entre les différents patrimoines de la commune.

Tout en ayant procédé à une diminution des impôts communaux en 2018, par la réduction d'un centime additionnel (30 à 29), et adopté une nouvelle baisse d'un centime additionnel pour l'année 2024, les autorités de

la commune restent attentives à la maîtrise des charges et adaptent la conduite de la commune aux informations fiscales portées à leur connaissance, mais également aux évolutions des principes de péréquation intercommunale ou aux projets de transferts de charges cantonales vers les communes.

Avec une ligne de conduite d'une gestion saine et prudente des deniers publics, les autorités communales poursuivent activement leur politique d'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures communales, et leur soutien aux nouveaux projets.

Impacts financiers de la péréquation financière intercommunale pour Collonge-Bellerive

Depuis l'instauration des dispositifs de péréquation financière intercommunale en 2009, leur 1^{ère} révision en 2017 et leur seconde révision en janvier 2023, une part significative des revenus fiscaux de la commune est prélevée au bénéfice d'autres communes.

Ainsi sur la période couverte par la loi de 2009 (années 2010 à 2017), la contribution moyenne annuelle de la commune fut de 1'642'000 F soit 7% des revenus fiscaux.

Sur la période ouverte par la loi de 2017 (années 2018 à 2022), la contribution moyenne annuelle de la commune fut de 3'168'000 F soit 10% des revenus fiscaux.

Sur l'année 2023, 1^{ère} année de la période couverte par la loi de janvier 2023, la contribution annuelle de la commune fut de 3'450'000 F soit 8% des revenus fiscaux.

Sur l'année 2024, 2^{ème} année de la période couverte par la loi de janvier 2023, la contribution annuelle de la commune fut de 5'866'000 F soit 19% des revenus fiscaux.

A la suite du 2^{ème} renforcement de 2023, et sur la base des projections des revenus fiscaux actuels, la contribution annuelle de la commune sera de 7'790'000 F en 2025, soit environ 20 à 21% des revenus fiscaux.

Compte rendu financier

Exercice 2024

Revenus

Evolution de la production du centime additionnel (personnes physiques)

En 2024 la production du centime additionnel des personnes physiques représente 96.54% de nos rentrées fiscales. En 2023 elle représentait 98.67%. Le solde des recettes fiscales provient de l'impôt sur les personnes morales (entreprises, sociétés...), et des centimes additionnels compensatoires à la suppression de la Taxe professionnelle communale.

Evolution du nombre de centimes et de leur production (personnes physiques) :

Année	Indice de capacité financière	Part Privilégiée **	Nombre de centimes perçus	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	152.08	20%	30	436 634	-7.66	68.91	-11.48
2005	164.07	20%	30	516 624	+18.32	73.70	+2.52
2010	179.91	20%	30	660 437	+27.84	86.77	+17.73
2015	162.64	20%	30	886 301	+40.48	110.28	+36.96
2018	169.68	20%	29	940 471	+3.81	114.17	+2.98
2019	189.17	20%	29	1 019 331	+8.39	121.93	+6.80
2020	192.66	20%	29	1 084 852	+6.42	127.80	+4.81
2021	195.03	20%	29	1 038 083	-4.31	121.23	-5.14
2022	202.71	20%	29	1 283 674	+23.67	149.72	+23.50
2023	202.04	20%	29	1 442 145	+12.35	166.78	+11.39
2024	201.65	20%	28	1 046 327	-27.45	121.09	-27.40

** Taux part privilégiée sur les personnes physiques

Evolution de la production (personnes morales)

Année	Production en CHF	Variation en %	Production par habitant	Variation en %
2000	49 975	+188.05	7.89	+175.87
2005	28 010	-43.95	4.00	-49.30
2010	15 638	-44.17	2.05	-48.75
2018	39 369	+26.09	4.78	+25.13
2019	51 005	+29.56	6.10	+27.61
2020	18 406	-63.92	2.17	-64.42
2021	17 225	-6.41	2.01	-7.37
2022	16 898	-1.90	1.97	-1.99
2023	19 423	+14.94	2.25	+14.21
2024	26 547	+36.68	3.07	+36.54

Evolution en francs par habitant

Pour l'année 2024 nous constatons une baisse des impôts des personnes physiques de - 12'525'051 F et -29.95%, en raison d'une importante révision à la baisse des estimations de l'année 2023, et un réajustement similaire sur la production de l'année 2024. L'impôt sur les personnes morales augmente de 180'051 F soit +31.97% par rapport à 2023.

En considérant l'ensemble des recettes fiscales, personnes physiques et morales, la baisse par rapport à 2023 est de -12'345'000 F soit -29.12%

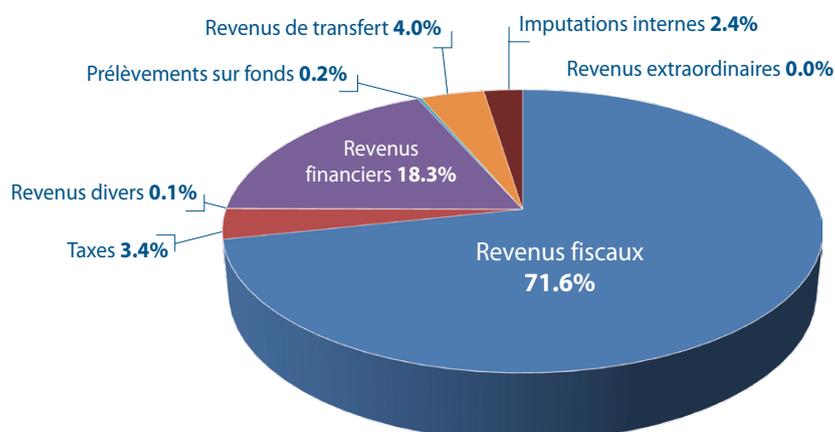
Ensemble des Revenus

Les revenus de l'exercice atteignent 42'378'441 F soit une baisse de -13'005'040 F par rapport à 2023 soit -23.48%

L'évolution des revenus a été la suivante au cours des années précédentes :

Année	Impôts	Variation en %	Autres revenus	Variation en %	Total	Variation en %
2000	14 791 210	+0.25	2 150 402	+12.84	16 941 612	+1.69
2005	16 570 453	+12.03	1 844 888	-14.21	18 415 341	+8.70
2010	20 299 620	+22.50	3 341 928	+81.15	23 641 548	+28.38
2018	28 415 362	+0.93	9 830 204	+11.62	38 245 567	+3.48
2019	31 040 261	+9.23	8 400 266	-14.54	39 440 527	+3.12
2020	31 996 473	+3.08	19 523 192	+232.41	51 519 665	+3.12
2021	30 603 944	-4.35	19 344 169	-0.92	49 948 113	-3.05
2022	37 716 790	+23.24	14 545 070	-24.81	52 261 860	+4.63
2023	42 888 518	+13.71	12 494 963	-14.10	55 383 481	+5.97
2024	30 348 152	-29.24	12 030 289	-3.72	42 378 441	-23.48

Revenus par nature

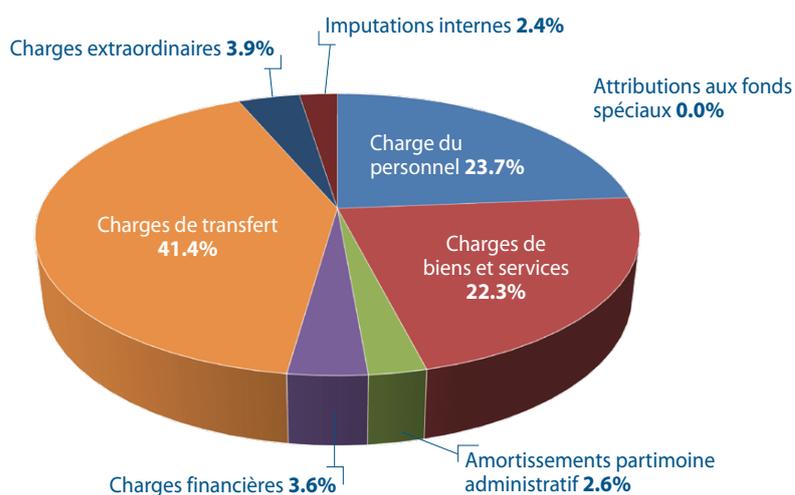


Charges

Année	Charges	Variations en %	Amortissements	Variation en %	Total	Variation en %
2000	9 812 460	+1.87	3 558 005	+1.54	13 370 465	+1.78
2005	11 127 348	+13.40	4 192 845	+17.84	15 320 193	+14.58
2010	18 337 517	+64.80	4 812 455	+14.78	23 149 972	+51.11
2018	27 615 659	+90.47	5 682 563	-69.51	33 298 222	+0.48
2019	30 764 724	+11.40	4 746 409	-16.47	35 511 133	+6.64
2020	31 105 259	+1.10	14 920 408	+314.36	46 025 667	+29.61
2021	32 586 593	+4.76	15 362 880	+2.97	47 949 473	+4.18
2022	36 768 576	+12.83	10 969 002	-28.60	47 737 578	-0.44
2023	36 438 389	-0.90	10 693 709	-2.51	47 132 098	-1.27
2024	39 281 194	+7.80	3 000 041	-71.95	42 281 235	-10.29

Les charges de l'exercice 2024 sont supérieures de 2'842'805 F à celles de 2023 soit +7.80%

Charges par nature



Dépenses de fonctionnement

	2023	2024
Administration générale	6 949 340	6 520 526
Ordre et sécurité publics, défense	3 062 679	3 125 802
Formation	3 896 917	4 160 140
Culture, sports et loisirs, églises	6 416 111	4 023 822
Santé	150 559	162 615
Sécurité sociale	9 119 227	6 611 040
Transports	4 559 359	3 691 301
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 989 315	3 674 845
Economie publique	122 056	164 488
Finances et impôts	8 866 534	10 146 657
Total	47 132 099	42 281 236

Compte de fonctionnement au 31 décembre 2024

Résumé du compte de fonctionnement (classification fonctionnelle)

	BUDGET 2024		COMPTES 2024		ECARTS	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
011 Conseil municipal	296 533		264 905		31 628	0
012 Exécutif	398 881		509 320		-110 439	0
022 Services généraux, autres	5 431 120	203 698	5 150 636	284 605	280 484	-80 907
029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs	625 593	33 600	595 666	42 404	29 927	-8 804
111 Police	1 602 275	791 100	1 441 746	690 174	160 529	100 926
140 Questions juridiques	701 460	533 845	673 510	531 286	27 950	2 559
150 Service du feu	951 200		901 319	2 730	49 881	-2 730
162 Défense civile	163 800	22 500	109 227	74 646	54 573	-52 146
217 Bâtiments scolaires	1 964 094	106 800	1 986 779	244 767	-22 685	-137 967
218 Accueil de jour	2 027 500	694 868	1 992 193	661 852	35 307	33 016
219 Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	195 600	10 000	179 767	11 248	15 833	-1 248
299 Formation, non mentionné ailleurs	2 000	2 000	1 400	1 400	600	600
312 Conservation des biens culturels	50 000		14 500		35 500	0
321 Bibliothèques	38 500		35 969		2 531	0
322 Concerts et théâtre	758 230	56 000	650 029	74 879	108 201	-18 879
329 Culture, non mentionné ailleurs	737 505	800	626 757	800	110 748	0
341 Sports	1 775 602	30 700	1 674 351	32 286	101 251	-1 586
342 Loisirs	1 160 795	126 544	1 022 216	117 814	138 579	8 730
421 Soins ambulatoires	103 339	146 000	95 940	146 380	7 399	-380
422 Services de sauvetage	69 600		66 675		2 925	0
544 Protection de la jeunesse	502 500		496 655		5 845	0
545 Prestations aux familles	4 993 420	901 000	4 634 849	913 493	358 571	-12 493
573 Politique en matière d'asile et de réfugiés	12 500		12 500		0	0
579 Assistance, non mentionné ailleurs	1 231 199	305 700	1 222 906	257 441	8 293	48 259
593 Actions d'entraide à l'étranger	245 000		244 130		870	0
615 Routes communales	3 226 525	530 500	3 310 347	603 914	-83 822	-73 414
622 Trafic régional et agglomération	35 200		25 006	3 238	10 194	-3 238
629 Transports publics, non mentionné ailleurs	345 000		355 947	5 914	-10 947	-5 914
631 Navigation					0	0
640 Télécommunications		18 500		20 716	0	-2 216
710 Approvisionnement en eau	15 800		16 195		-395	0
720 Traitement des eaux usées	306 623	55 000	1 079 456	26 144	-772 833	28 856
730 Gestion des déchets	1 890 925	114 000	2 160 105	108 647	-269 180	5 353
750 Protection des espèces et du paysage	45 000		44 949		51	0
761 Protection de l'air et du climat	381 000		310 757		70 243	0
771 Cimetières, crématoires	31 300	43 700	28 272	49 890	3 028	-6 190
790 Aménagement du territoire	35 000		35 110		-110	0
814 Améliorations de la production végétale	140 000	50 000	131 297	50 187	8 703	-187
850 Industrie, artisanat et commerce	33 500		33 191		309	0
871 Electricité		400 000		547 225	0	-147 225
910 Impôts	1 500 000	33 153 000	861 876	30 442 212	638 124	2 710 788
920 Conventions fiscales	1 220 000		973 590		246 410	0

		BUDGET 2024		COMPTES 2024		ECARTS	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
930	Péréquation financière et compensation des charges	5 865 967		5 865 967		0	0
961	Intérêts		129 100		526 923	0	-397 823
963	Biens-fonds du patrimoine financier	2 764 350	5 556 864	2 402 813	5 900 505	361 537	-343 641
969	Patrimoine financier, non mentionné ailleurs	25 000		42 409		-17 409	0
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		2 000		4 723	0	-2 723
	Totaux	43 899 436	44 017 819	42 281 235	42 378 441		
	Excédent de revenus	118 383		97 206			
		44 017 819	44 017 819	42 378 441	42 378 441		

Résumé du compte de résultat 2024 (classification par nature)

	CHARGES	Budget	Comptes	Ecart 2024
300	Autorités et commissions	382 628	485 590	-102 962
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7 828 278	7 341 876	486 402
304	Allocations	29 000	19 770	9 230
305	Cotisations patronales	2 148 583	2 009 499	139 084
309	Autres charges de personnel	192 700	166 984	25 716
310	Charges de matériel et de marchandises	500 400	462 443	37 957
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	632 950	540 065	92 885
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	850 350	817 847	32 503
313	Prestations de services et honoraires	5 021 600	4 612 882	408 718
314	Travaux d'entretien	2 470 800	2 258 446	212 354
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	168 900	134 208	34 692
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	541 150	528 874	12 276
317	Dédommagements	74 510	70 532	3 978
318	Dépréciations sur créances	372 500	-23 011	395 511
319	Diverses charges d'exploitation	5 100	38 340	-33 240
330	Amortissements des immobilisations corporelles du PA	1 451 455	1 102 605	348 850
340	Charges d'intérêt	87 550	87 672	-122
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 783 900	1 425 776	358 124
349	Différentes charges financières	1 500	12	1 488
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux	300	251	49
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	1 224 000	976 828	247 172
361	Dédommagements à des collectivités publiques	7 584 900	7 182 368	402 532
362	Péréquation financière et compensation des charges	5 929 670	5 929 670	0
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	3 338 928	3 188 630	150 298
366	Amortissements, subventions d'investissements	265 586	237 000	28 586
383	Amortissements complémentaires		1 660 436	-1 660 436
392	Imputations internes - loyers	60 948	63 358	-2 410
393	Imputations internes - frais administratifs	32 350	30 510	1 840
394	Imputations internes - intérêts et charges financières	918 900	931 775	-12 875
		43 899 436	42 281 235	1 618 201

Compte de résultat (suite)

	REVENUS	Budget	Comptes	Ecart 2024
400	Impôts directs, personnes physiques	32 342 000	29 297 161	3 044 839
401	Impôts directs, personnes morales	729 000	1 050 991	-321 991
421	Emoluments administratifs	171 700	214 747	-43 047
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	203 200	188 827	14 373
425	Recette sur ventes	61 100	84 099	-22 999
426	Remboursements	558 500	768 637	-210 137
427	Amendes	240 000	166 900	73 100
429	Autres taxes	30 000	36 206	-6 206
430	Revenus d'exploitation divers	500	987	-487
439	Autres revenus		23 187	-23 187
440	Revenus des intérêts	3 600	4 832	-1 232
443	Produit des biens-fonds PF	4 637 964	4 666 010	-28 046
444	Réévaluations, immobilisations PF		641 636	-641 636
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	129 000	176 903	-47 903
447	Produit des biens-fonds PA	1 998 644	2 252 707	-254 063
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux	132 000	100 268	31 732
460	Quotes-parts à des revenus	52 000	57 853	-5 853
461	Dédommagements de collectivités publiques	1 211 045	1 097 227	113 818
462	Péréquation financière et compensation des charges	85 868	85 868	0
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	417 500	378 329	39 171
469	Autres revenus de transfert	2 000	59 423	-57 423
492	Imputations internes - loyers	60 948	63 358	-2 410
493	Imputations internes - frais administratifs	32 350	30 510	1 840
494	Imputations internes - intérêts et charges financières	918 900	931 775	-12 875
		44 017 819	42 378 441	1 639 378

Investissements du patrimoine administratif - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Administration		888 557
Divers bâtiments administratifs	Contribution annuelle au FIDU	842 100
Mairie / Château-de-Bellerive 1	Matériels PRU	19 457
Bât. Adm. / Hermance 140	Acquisition du bâtiment	27 000
Formation		735 042
Ecole CM Collonge / Hermance 101	Etudes rénovation - agrandissement	134 515
Ecole CE Collonge / Hermance 110	Matériels PRU	91 689
Ecole Vézenaz / Californie 18-24	Matériels PRU	78 813
Ecole Vézenaz / Californie 18-24	Etudes rénovation - agrandissement	163 909
Ensemble des écoles	Changement des tableaux noirs par des interactifs	266 116
Culture sports loisirs		4 071 510
Epicentre / Mancy 61	Rénovation et transformation du site	182 557
Tennis / Relion 22	Panneaux photovoltaïques	517 978
Football / Californie 34	Création aménagement multisports	482 506
Football / Californie 34	Transformation du terrain A en synthétique	2 046 574
Sites / Corsier-Port	Réaménagement du parking	66 538
Plages	Réaménagement de la plage de la Nymphé	775 358

Fonction (suite)	Désignation investissement	Dépenses
Social		325 474
Service social / Vieux-Vésenaz 32	Acquisition et aménagement de locaux	325 474
Routes et infrastructures		4 853 542
Voirie et nettoyage	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	890 790
Voirie et nettoyage	Réaménagement chemin du Vieux-Vésenaz	14 545
Voirie et nettoyage	Réaménagement centre du village niveau école	12 819
Voirie et nettoyage	Création d'une zone 30 km/h côté lac	2 276 541
Voirie et nettoyage	Zone 30 km/h de Saint-Maurice	12 328
Voirie et nettoyage	Aménagement du chemin de Charvel	5 689
Voirie et nettoyage	Divers resurfacages	164 366
Voirie et nettoyage	Acquisition d'un véhicule Meili	314 655
Voirie et nettoyage	Enfouissement des lignes aériennes	159 999
Réseau secondaire EU/EP	Mise en conformité 110 chambres doubles	46 126
Réseau secondaire EU/EP	Réfection d'un collecteur Ch. Ermitage-de-la-Belotte	49 556
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin des Halbrands - Sous-Caran	53 312
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Château-de-Bellerive	389 664
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin de la Savonnière	260 251
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Port-de-Bellerive	20 548
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Milieu 25	10 810
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs ch. de la Pierre et Prudent-Balland	128 059
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs route d'Hermance	43 483
Environnement et développement durable		935 718
Déchets Points de récupération	Point de récupération Saint-Maurice	166 147
Déchets Points de récupération	Point de récupération chemin du Grand-Clos	16 277
Protection de l'air et du climat	Subventions aux ménages programme réduction CO2	714 086
Cimetières	Réaménagements	39 208
Aménagement		163 274
Aménagement du territoire	Plan directeur charte espaces publics	163 274
Total investissements Patrimoine administratif		11 973 116

Investissements du patrimoine administratif - recettes

Aucune recette d'investissements en 2024

Investissements du patrimoine administratif et leur part de subventionnement

(Les investissements immobiliers (locatifs, parking...) font partie de notre patrimoine financier et ne sont pas pris en considération dans notre analyse).

Année	Investissements	Subventions et recettes diverses	Investissements nets	Variation %
2000	6 804 027	365 580	6 438 447	+96.78
2005	5 713 445	773 000	4 940 445	-23.27
2010	9 293 601	1 558 284	7 735 319	+56.57
2015	5 982 004	1 693 772	4 288 232	+1.53
2016	2 505 021	40 400	2 464 621	-42.53
2017	2 856 314	99 070	2 757 244	+11.87
2018	4 229 870	2 410 417	1 819 453	-34.01
2019	12 617 398	270 911	12 346 487	N.S.
2020	20 239 032	571 002	19 668 030	+59.31
2021	26 909 549	2	26 909 547	+35.44
2022	4 627 368	420 000	4 207 368	-84.36
2023	6 763 423	349 670	6 413 753	+52.44
2024	11 973 116	0	11 973 116	+86.68

Investissements du patrimoine financier - dépenses

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Patrimoine financier		189 499
Hermance 95-105 - Grand Clos 3	Amélioration enveloppe thermique	185 607
Thonon 152C	Rénovation escalier	3 892
Total investissements Patrimoine financier		189 499

Crédits d'engagement

Patrimoine administratif - Crédits d'engagement clôturés au cours de l'exercice 2024

Date délibération	28.11.2023	23.05.2023 17.12.2024	21.06.2022	27.06.2023	01.02.2016
Objet	Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2024	Chemin du Vieux-Vésenaz 32 - Rayes 2 - Acquisition lots PPE	Voirie et nettoyage Cheminement piétons sur la parcelle n°10063 (servitude chemin de Charvel 9)	Voire et nettoyage Véhicule type MEILI	Crédit d'étude augmentation capacité hydraulique coll.ch.Princes
Crédit brut voté	842 100	2 810 000	80 000	315 000	50 000
Statut du crédit	Clôturé 2024	Clôturé 2024	Clôturé 2024	Clôturé 2024	Clôturé 2024
Dépenses 2024	842 100	325 474	5 689	314 655	-
Total des dépenses au 31.12.2024	842 100	2 806 124	66 209	314 655	-
Economie / Dépassement de crédit	-	3 876	13 791	345	50 000
Explications sur le dépassement					
Recettes 2024					
Total des recettes au 31.12.2024	-	-	-	-	-

Date délibération	01.02.2016	20.06.2016	20.12.2022 09.05.2023	22.11.2022 25.06.2024	Totaux
Objet	Réseau secondaire EU/EP Mise en conform. 110 chamb. Doubles	Réseau secondaire EU/EP Gestion évac. eaux hameau Repentance	Réseau secondaire EU/EP Interventions ch. Sous-Carran dp8401 parcelle n°5801, Halbrans dp8391 et Bois-Carran dp 8399 et dp8390	Déchets Points de récupération Points récupération chemin Grand-Clos parcelle n°8117 + place du village de Saint-Maurice parcelle n°8042	
Crédit brut voté	350 000	140 000	835 000	415 000	5 837 100
Statut du crédit	Clôturé 2024	Clôturé 2024	Clôturé 2024	Clôturé 2024	
Dépenses 2024	46 126	-	53 312	182 424	1 769 780
Total des dépenses au 31.12.2024	349 347	-	567 986	383 461	5 329 881
Economie / Dépassement de crédit	653	140 000	267 014	31 539	507 219
Explications sur le dépassement					
Recettes 2024					
Total des recettes au 31.12.2024	-	-	-	-	-

Patrimoine administratif Crédits d'engagement en cours au 31 décembre 2024 (suite)

Date délibération	26.09.2023	28.11.2023	28.11.2023	27.09.2022 26.09.2023	23.05.2023 30.04.2024	22.05.2019 21.06.2022	21.06.2022 17.12.2024	14.03.2016
Objet	Ecole de Vézenaz / Califormie 18-24 - Matériels PRU Points de rencontre d'urgence	Ecole de Vézenaz / Califormie 18-24 - Rénovation et agrandissement de l'école	Ensemble des écoles - Remplac. des tableaux noirs par tableaux blancs interactif	Centre culturel - épicerie/Mancy61 Rénovation et transformation du site parcelle n°4489 Ct Etude	Tennis Chemin de Relion 22 - Panneaux photovoltaïques halle du tennis-club	Football / Califormie 34 Création Aménag. Matière calcaire	Football / Califormie 34 Transformation du terrain A en synthétique + réfection piste athlétisme	Parcs et promenes Parcelle n° 6156 Ch. Des Rayes
Crédit brut voté	295 000	450 000	360 000	960 000	586 000	1 765 000	2 140 000	240 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2024	189 959	163 909	266 116	182 557	517 978	482 506	2 046 574	-
Total des dépenses au 31.12.2024	189 959	163 909	266 116	301 796	548 031	1 750 516	2 097 868	131 186
Economie / Dépassement de crédit	105 042	286 091	93 884	658 205	37 969	14 484	42 132	108 814
Explications sur le dépassement								
Recettes 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2024	-	-	-	2 250	-	-	175 000	-

Date délibération	21.06.2022	06.02.2024	09.05.2016 18.12.2018 15.12.2020	11.03.2019 22.11.2022	17.12.2019	23.06.2020	21.12.2021 09.05.2023	21.06.2022
Objet	Plages Réaménagement de la plage de la Nymphé - parcelle N°7160	Corsier-Port / Port 29-Armand-Dufaux 71,82 - Réaménagement parking	Voirie et nettoyage Réam. tronçon ch. Vieux-Vz	Voirie et nettoyage "Lac" création zone 30 km/h	Voirie et nettoyage Vézenaz création zone 30 km/h	Construction d'un trottoir chemin de Bois-Caran 2	Voirie et nettoyage Réam. Pré-d'Orsat dp8408 8410 et 8424	Voirie et nettoyage Réam. centre du village niveau Rte d'Hermance 110 - parcelle 8122 Ct Etude
Crédit brut voté	1 250 000	160 000	1 330 000	5 965 000	35 000	80 000	1 949 000	160 000
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours
Dépenses 2024	775 358	66 538	14 545	2 276 541	-	-	890 790	12 819
Total des dépenses au 31.12.2024	865 482	66 538	193 838	2 680 072	14 432	57 517	998 893	43 844
Economie / Dépassement de crédit	384 518	93 462	1 136 162	3 284 928	20 568	22 483	950 107	116 156
Explications sur le dépassement								
Recettes 2024	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au 31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	-

Date délibération	23.06.2020	30.04.2024	09.05.2023 19.12.2023	09.05.2023 19.12.2023	09.05.2023 19.12.2023	19.12.2023	30.04.2024	22.03.2022 28.11.2023
Objet	Voirie et nettoyage. Entretien des lignes aériennes électriques, éclairage public et Swisscom	Voirie et routes - Refaçon partielles de chaussées	Réseau secondaire EU/EP - Collecteurs Chemin du Château-de-Bellerive	Réseau secondaire EU/EP - Collecteurs Chemin de la Savonnière	Réseau secondaire EU/EP - Augmentation capacité collecteur EP Chemin milieu 25	Réseau secondaire EU/EP - Réfection EP - Réfection collecteur chemin des Rayes	Réseau secondaire EU/EP - Réfection EP - Réfection collecteur chemin des Rayes	Réseau secondaire EU/EP - Réfection EP - Réfection collecteur chemin des Rayes
Crédit brut voté	600 000	300 000	806 000	741 000	55 000	170 000	121 000	
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	
Dépenses 2024	159 999	164 366	389 664	260 251	10 810	-	49 556	
Total des dépenses au 31.12.2024	426 788	164 366	423 727	260 251	10 810	-	114 458	
Economie / Dépassement de crédit	173 212	135 634	382 273	480 749	44 190	170 000	6 542	
Explications sur le dépassement								
Recettes 2024	-	-	-	-	-	-	-	
Total des recettes au 31.12.2024	-	-	-	-	-	-	-	

Date délibération	19.12.2023 25.06.2024	29.10.2024	25.06.2024	21.06.2022 27.06.2023	06.02.2024	Totaux
Objet	Réseau secondaire EU/EP - Création d'une zone 30 km/h Saint-Maurice	Réseau secondaire EU/EP Chemin du Port-de-Bellerive collecteurs	Cimetière de Collonge et Vésenaz - Réaménagement	Protection de l'air et du climat Subventions ménages programme réduction d'émission de CO2 (photovoltaïques - PAC)	Aménagement du territoire - Adaptation du Plan directeur - Densification zone 5	
Crédit brut voté	275 000	120 000	75 000	2 160 000	250 000	29 832 300
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	
Dépenses 2024	140 387	20 548	39 208	714 086	163 274	10 203 337
Total des dépenses au 31.12.2024	140 387	20 548	39 208	1 130 422	163 274	13 469 234
Economie / Dépassement de crédit	134 613	99 452	35 792	1 029 578	86 726	16 363 066
Explications sur le dépassement						
Recettes 2024	-	-	-	-	-	0
Total des recettes au 31.12.2024	-	-	-	15 000		192 250

Patrimoine financier Crédits d'engagements en cours au 31 décembre 2024

Date de délibération	25.06.19	26.09.2023	28.11.23	29.10.24	29.10.24	Totaux
Objet	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 5676-6052-6053 Terrains non bâtis	CMA / Thonon 152C Rénovation cage d'escalier	Abris publics de protection civile - Mise aux normes	Hermance 140 / logements Acquisition	Hermance 140 / logements Rénovation	
Crédit brut voté	2 490 000	232 000	75 200	1 962 000	85 000	4 844 200
Statut du crédit	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours	
Dépenses 2024	0	3 892	0	0	0	3 892
Total des dépenses au 31.12.2024	1 717 489	3 891	0	0	0	1 721 380
Economie / Dépassement de crédit	772 511	228 108	75 200	1 962 000	85 000	3 122 819
Explications sur le dépassement						
Recettes 2024	0	0	0	0	0	0
Total des recettes au 31.12.2024	0	0	0	0	0	0

Tableau de la dette communale consolidée pour l'exercice 2024

Loi ou arrêté	Créancier	Echéance de l'emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.2023	(Remboursement) Augmentation	Amortissement	Solde au 31.12.2024	Taux	Echéance Intérêts	Intérêts payés en 2024	
			Fr	Fr	Fr	Fr	Fr	%		Fr	
	I. IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"										
27.07.1994	Banque Cantonale de Genève	13.11.2025	2 087 000	2 087 000			2 087 000	0,90%	trim.	18 783	
			2 087 000	2 087 000	-	-	2 087 000			18 783	
	II. IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésenez, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"										
02.09.1998	Banque Cantonale de Genève	17.10.2025	7 700 000	7 700 000			7 700 000	0,88%	trim.	68 889	
			7 700 000	7 700 000			7 700 000			68 889	
	III. TOTAL GENERAL		9 787 000	9 787 000	-	-	9 787 000			87 672	

Bilans comparés aux 31.12.2023 et 31.12.2024

	31.12.2023	31.12.2024
ACTIF		
Patrimoine financier	175 829 655	168 220 281
Disponibilités et placements à court terme	23 707 030	16 314 880
Créances	16 510 172	15 832 027
Actifs de régularisation	1 636 164	1 613 396
Marchandises, fournitures et travaux en cours	16 250	15 551
Placements financiers	2 712 684	3 062 275
Immobilisations corporelles PF	130 697 575	130 887 074
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	549 779	495 079
Patrimoine administratif	52 027 764	61 000 840
Immobilisations corporelles du PA	55 591 292	64 905 617
Immobilisations incorporelles	0	0
Participations, capital social	46 212 694	46 212 694
Subventions d'investissements	19 355 337	20 674 523
Amortissements complémentaires cumulés	-69 131 559	-70 791 994
TOTAL ACTIF	227 857 419	229 221 121
PASSIF		
Capitaux de tiers	14 614 284	15 880 780
Engagements courants	2 232 713	3 633 743
Passifs de régularisation	635 837	576 748
Provisions à court terme	501 646	461 601
Engagements financiers à long terme	9 787 000	9 787 000
provisions à long terme	0	119 317
Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers	1 457 088	1 302 370
Capital propre	213 243 135	213 340 342
Réserve de politique budgétaire	34 081 800	34 081 800
Excédent/découvert du bilan	179 161 335	179 258 542
TOTAL PASSIF	227 857 419	229 221 121

Compte de résultats au 31 décembre 2024

	Budget 2024	Comptes 2024
Charges d'exploitation	41 014 288	38 081 697
30 Charges de personnel	10 581 189	10 023 719
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	10 638 260	9 440 625
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 451 455	1 102 605
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	300	251
36 Charges de transfert	18 343 084	17 514 496
37 Subventions redistribuées	0	0
Revenus d'exploitation	36 236 413	33 610 711
40 Revenus fiscaux	33 071 000	30 348 152
41 Patentes et concessions	0	0
42 Taxes	1 264 500	1 459 416
43 Revenus divers	500	24 174
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	132 000	100 268
46 Revenus de transfert	1 768 413	1 678 701
47 Subventions à redistribuer	0	0
Résultat d'exploitation	-4 777 875	-4 470 985
34 Charges financières	1 872 950	1 513 460
44 Revenus financiers	6 769 208	7 742 087
Résultat financier	4 896 258	6 228 627
RESULTAT OPERATIONNEL	118 383	1 757 642
38 Charges extraordinaires	0	1 660 436
48 Revenus extraordinaires	0	0
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0	-1 660 436
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	118 383	97 206

Compte des investissements au 31 décembre 2024

Comptes	Dépenses d'investissements	Budget	Comptes
50	Immobilisations corporelles	18 390 000	10 416 930
	Services généraux	33 000	46 457
	Police	70 000	0
	Service du feu	80 000	0
	Protection civile	150 000	0
	Scolarité obligatoire	2 527 000	735 042
	Culture	370 000	182 557
	Sports et loisirs	2 560 000	3 047 058
	Parcs et promenades	1 820 000	841 896
	Famille et jeunesse	150 000	0
	Aide sociale et domaine de l'asile	0	325 474
	Circulation routière	7 170 000	3 851 732
	Traitement des eaux usées	3 083 000	1 001 810
	Gestion des déchets	157 000	182 424
	Cimetières	150 000	39 208
	Aménagement du territoire	70 000	163 274
56	Subventions d'investissements propres	1 942 100	1 556 186
	Services généraux	842 100	842 100
	Protection de l'air et du climat	1 100 000	714 086
	Total dépenses d'investissements	20 332 100	11 973 116

Comptes	Recettes d'investissements	Budget	Comptes
63	Subventions reçues	0	0
	Total recettes d'investissements	0	0



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.
genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024
au Conseil municipal de la

Commune de Collonge-Bellerive

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Commune de Collonge-Bellerive**, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe aux magistrats communaux. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les magistrats communaux sont responsables d'évaluer la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation (going concern). Ils ont en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de cette dernière à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les magistrats communaux du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commune à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Nous communiquons aux magistrats communaux, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

**Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 15 avril 2025

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierroz', with a horizontal line underneath.

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Rivollet', with a horizontal line underneath.

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Pascal Rivollet
Expert-réviser agréé

GIPEC - GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA
PETITE ENFANCE DE COHERAN & CO
EXERCICE 2024



Bilan au 31 décembre 2024

	31.12.2023 Fr	31.12.2024 Fr
ACTIF		
Actif circulant	876 707,69	946 987,34
Liquidités et titres	614 318,44	740 177,94
Débiteurs - communes	-	-
Actifs transitoires	262 389,25	206 809,40
Actif immobilisé	230 937,02	181 585,80
Frais d'établissement	-	-
Machines et appareils	46 493,69	39 165,02
Mobilier	98 798,00	79 907,46
Informatique	-	-
Machine buanderie	-	-
Agencements d'espaces	12 038,40	10 032,00
Agencements de cuisine	16 670,04	6 931,82
Matériel pédagogique	56 936,89	45 549,50
Total Actif	1 107 644,71	1 128 573,14

Suite Bilan au 31 décembre 2024

	31.12.2023 Fr	31.12.2024 Fr
PASSIF		
Fonds étrangers à court terme	35 412,25	73 505,20
Fournisseurs	18 837,70	5 877,45
Passifs transitoires	16 574,55	67 627,75
Fonds propres	1 072 232,46	1 055 067,94
Capital de dotation	655 400,00	655 400,00
Réserves	173 270,93	173 270,93
Résultat de l'exercice	243 561,53	226 397,01
Total Passif	1 107 644,71	1 128 573,14

Compte de résultats 2024

	Comptes 31.12.2023	Budget 2024	Comptes 31.12.2024
Produits d'exploitation	5 731 787,05	6 134 757,00	6 134 766,88
Subventions des communes	5 731 783,00	6 134 757,00	6 134 757,00
Autres produits	4,05	-	9,88
Charges d'exploitation	5 487 805,22	6 134 257,00	5 907 949,57
Subvention association Pop e poppa exploitation des crèches	4 493 287,04	5 151 157,00	4 975 763,05
Loyers et charges des immeubles	760 523,80	801 100,00	796 171,55
Mobiliers, matériels et informatique	148 196,85	67 000,00	46 774,75
Jetons de présence et frais de représentation	18 396,60	22 700,00	20 816,35
Frais d'animation et manifestations	1 175,00	1 500,00	1 461,70
Frais généraux d'administration	6 125,02	9 500,00	6 814,20
Honoraires	9 875,00	11 500,00	10 796,75
Amortissements	50 225,91	69 800,00	49 351,22
Résultat d'exploitation	243 981,83	500,00	226 817,31
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	420,30	500,00	420,30
Résultat financier	-420,30	-500,00	-420,30
Résultat Net	243 561,53	-	226 397,01

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, MEINIER

EXERCICE 2024

Bilan au 31 décembre 2024

		31.12.2023 CHF	31.12.2024 CHF
1	ACTIF		
10	Patrimoine financier		
100	Disponibilités et placements à court terme	32 218	116 727
101	Créances	31 079	4 000
	<i>Envers la commune de Meinier</i>	16 516	0
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	3 219	0
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive - études de faisabilité du réaménagement du Centre sportif</i>	343	0
	<i>Autres créances</i>	11 000	4 000
104	Actifs de régularisation	1 859	1 859
		65 155	122 586
14	Patrimoine administratif		
140	Immobilisations corporelles du PA	3	47 975
		3	47 975
	TOTAL DE L'ACTIF	65 158	170 561
2	PASSIF		
20	Capitaux de tiers		
200	Engagements courants	5 253	114 106
	<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	0	0
	<i>Autres engagements courants</i>	5 253	114 106
204	Passifs de régularisation	9 905	6 455
		15 158	120 561
29	Capital propre		
291	Capital de dotation	50 000	50 000
		50 000	50 000
	TOTAL DU PASSIF	65 158	170 561

Compte de résultats par nature pour l'exercice 2024

	Réalisé 2023 CHF	Budget 2024 CHF	Réalisé 2024 CHF
CHARGES D'EXPLOITATION			
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			
310 Charges de matériel et de marchandises	(897)	(2 200)	(2 796)
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(2 136)	(7 500)	(96)
312 Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(52 795)	(67 000)	(49 075)
313 Prestations de services et honoraires	(42 073)	(55 100)	(39 569)
314 Travaux d'entretien	(273 420)	(252 000)	(240 883)
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(37 213)	(41 000)	(30 510)
316 Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448 397)	(450 000)	(448 397)
Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(856 929)	(874 800)	(811 326)
36 Charges de transfert			
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	(1 138)	(1 000)	(1 831)
Total des charges de transfert	(1 138)	(1 000)	(1 831)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(858 067)	(875 800)	(813 157)
REVENUS D'EXPLOITATION			
46 Revenus de transfert			
461 Dédommagements de collectivités publiques	830 067	844 800	786 978
<i>Participation Collonge-Bellerive - achats de drapeaux</i>	0	0	672
<i>Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)</i>	124 510	126 720	117 807
Total participation Collonge-Bellerive	124 510	126 720	118 479
<i>Participation Meinier - achats de drapeaux</i>	0	0	926
<i>Participation Meinier - fonctionnement (85%)</i>	705 557	718 080	667 573
Total participation Meinier	705 557	718 080	668 500
Total des revenus de transfert	830 067	844 800	786 978
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION	830 067	844 800	786 978
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(28 000)	(31 000)	(26 179)
44 Revenus financiers			
447 Produits des biens-fonds PA	28 000	31 000	22 000
Total des revenus financiers	28 000	31 000	22 000
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	0	0	(4 179)
48 Revenus extraordinaires			
483 Revenus divers extraordinaires	0	0	4 179
Total des revenus extraordinaires	0	0	4 179
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	0	0	0

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE LAC (ORPC LAC)

EXERCICE 2024



BILAN COMPARÉ AUX 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

		31.12.2024 Fr.		31.12.2023 Fr.
ACTIF				
Caisse		772,45		343,70
PostFinance		248 791,68		222 842,09
Banque Raiffeisen d'Arve et Lac		21 896,94		21 789,96
Actifs transitoires		1 760,05		290,00
Total de l'actif		273 221,12		245 265,75
PASSIF				
Passifs transitoires		73 528,91		71 428,41
Fonds Propres				
Solde reporté	173 837,34		247 790,50	
Excédents reversés aux communes	0,00		(100 000,00)	
Excédent / (Insuffisance) de revenu	25 854,87	199 692,21	26 046,84	173 837,34
Total du passif		273 221,12		245 265,75

COMPTE DE FONCTIONNEMENT COMPARÉ

Compte de fonctionnement comparé pour les périodes du 1^{er} janvier 2024
au 31 décembre 2024 et du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

	31.12.2024		31.12.2023	
	Budget Fr.	Réalisé Fr.	Budget Fr.	Réalisé Fr.
REVENUS				
Subventions Anières	17 356,43	17 356,43	16 596,62	16 596,62
Subventions Collonge-Bellerive	57 926,85	57 926,85	57 282,07	57 282,05
Subventions Cognoy	40 962,26	40 962,26	39 675,34	39 675,34
Subventions Corsier	15 505,26	15 505,26	15 506,23	15 506,23
Subventions Hermance	8 249,20	8 249,20	7 739,74	7 739,74
Subventions cours	0,00	7 730,00	0,00	8 200,00
Recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêts bancaires et ccp	0,00	106,98	0,00	78,71
Total des revenus	140 000,00	147 836,98	136 800,00	145 078,69
CHARGES				
Salaires	66 700,00	67 275,05	63 500,00	63 989,73
Charges sociales	18 300,00	12 362,36	18 300,00	12 496,97
Fournitures de bureau	1 500,00	843,75	1 500,00	1 832,65
Frais de véhicules	8 000,00	2 182,40	8 000,00	3 640,90
<i>Frais de véhicule - carburant</i>	<i>1 500,00</i>	<i>813,05</i>	<i>1 500,00</i>	<i>474,15</i>
<i>Frais de véhicule - entretien</i>	<i>2 000,00</i>	<i>408,10</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 169,65</i>
<i>Frais de véhicule - impôts</i>	<i>400,00</i>	<i>375,50</i>	<i>400,00</i>	<i>346,75</i>
<i>Frais de véhicule - assurances</i>	<i>2 600,00</i>	<i>585,75</i>	<i>2 600,00</i>	<i>650,35</i>
<i>Frais de véhicule - acquisitions</i>	<i>1 500,00</i>		<i>1 500,00</i>	<i>0,00</i>
Frais de cours	15 000,00	16 864,05	15 000,00	13 640,17
Frais divers	26 000,00	18 061,40	26 000,00	17 732,30
<i>Frais divers</i>	<i>3 000,00</i>	<i>2 120,00</i>	<i>3 000,00</i>	<i>2 120,00</i>
<i>Frais divers - frais bancaires</i>	<i>0,00</i>	<i>246,00</i>	<i>0,00</i>	<i>246,00</i>
<i>Frais divers - frais télécommunications</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 788,85</i>	<i>5 000,00</i>	<i>5 644,95</i>
<i>Frais divers - acquisitions matériels</i>	<i>11 000,00</i>	<i>1 632,55</i>	<i>11 000,00</i>	<i>1 267,35</i>
<i>Frais divers - entretien matériels</i>	<i>0,00</i>	<i>1 274,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1 454,00</i>
<i>Frais divers - location locaux</i>	<i>7 000,00</i>	<i>7 000,00</i>	<i>7 000,00</i>	<i>7 000,00</i>
Frais de réception	3 000,00	1 096,05	3 000,00	1 906,27
Honoraires divers (SCI)	0,00	1 351,25	0,00	1 847,06
Frais de fiduciaire	1 500,00	1 945,80	1 500,00	1 945,80
Total des charges	140 000,00	121 982,11	136 800,00	119 031,85
Excédent / (Insuffisance) de revenu		25 854,87		26 046,84



FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE COLLONGE-BELLERIVE

EXERCICE 2024



Organisation

CONSEIL DE FONDATION

La FICB est administrée par un Conseil dont les 7 membres sont nommés pour 5 ans et rééligibles 2 fois. La composition des membres du Conseil de la Fondation pour la législature du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 est la suivante :

*Désignés par le Conseil administratif de Collonge-Bellerive
(Quatre membres, dont un en son sein)*

Mme Carole LAPAIRE, représentante du Conseil Administratif
M. Thierry LENOIR
M. Sébastien NICOLLET
Mme Eliane VON MURALT TOURNIER

*Élus par le Conseil Municipal
(Trois membres, dont un au moins doit siéger en son sein)*

Mme Ruth VESTI, représentante du Conseil Municipal
M. Christoph BAUMANN
M. Marc SENGÈS

BUREAU

Le 14 janvier 2021, le Conseil a élu à son Bureau les membres suivants :

PRÉSIDENT : Christoph BAUMANN
VICE-PRÉSIDENTE : Ruth VESTI
SECRÉTAIRE : Carole LAPAIRE

COMMISSIONS**FINANCES**

PRÉSIDENT : Thierry LENOIR
MEMBRES : Carole LAPAIRE, Marc SENGES

JURIDIQUE

PRÉSIDENT : Marc SENGES
MEMBRES : Eliane VON MURALT TOURNIER,
Ruth VESTI

IMMOBILIÈRE ET CONSTRUCTION

PRÉSIDENT : Sébastien NICOLLET
MEMBRES : Christoph BAUMANN, Carole LAPAIRE,
Ruth VESTI

LOGEMENT ET COMMUNICATION

PRÉSIDENTE : Eliane VON MURALT TOURNIER
MEMBRES : Christoph BAUMANN,
Sébastien NICOLLET

DIRECTION

La Direction effectue la gestion courante de la Fondation : elle prend les décisions nécessaires à la gestion administrative et assure les relations avec l'extérieur ; elle garantit la mise en oeuvre des décisions du Conseil, du Bureau et des commissions ; elle gère les aspects opérationnels et participe à l'élaboration de sa stratégie.

DIRECTRICE :
(80%) Naïma FELLE
GESTIONNAIRE DES OPÉRATIONS :
(70%) Micael DA COSTA

Résidence des Crêts de Vézenaz
Chemin des Rayes 33, 1222 Collonge-Bellerive

LES MANDATAIRES EXTERNES

Gestion du parc locatif :
Régie Grange et Régie Bory
Gestion du parking public :
Parkgest Services SA
Restaurant des Crêts de Vézenaz :
Eldora SA
Comptabilité & salaires:
A. Gautier Société Fiduciaire SA
Organe de révision :
SFER SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

		31.12.2024	31.12.2023
1	ACTIF	103 037 535	102 856 126
10	PATRIMOINE FINANCIER	103 037 535	102 856 126
100	Disponibilités et placements à court terme	3 061 949	3 015 554
1002	Banques	3 061 949	1 515 554
1003	Placements à court terme inférieurs 90 jours	-	1 500 000
101	Créances	7 217	3 023
1011	Compte courant avec un tiers	7 217	3 023
104	Actifs de régularisation	32 145	18 000
1040	Charges de personnel	9 506	-
1044	Charges financières/revenus financiers	22 639	18 000
108	Immobilisations corporelles PF	99 936 224	99 819 549
1084	Bâtiments PF	99 905 088	99 345 069
1087	Installations en construction	31 137	474 480

	(Bilan - Suite)	31.12.2024	31.12.2023
2	PASSIF	103 037 535	102 856 126
20	CAPITAUX DE TIERS	54 843 170	55 623 979
200	Engagements courants	22 511	50 049
2001	Comptes courants avec des tiers	22 511	50 049
201	Engagements financiers à court terme	286 768	286 768
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	286 768	286 768
204	Passif de régularisation	381 499	559 247
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	321 931	477 825
2044	Charges financières / revenus financiers	59 568	81 423
205	Provisions à court terme	23 000	311 754
2059	Autres provisions à court terme	23 000	311 754
206	Engagements financiers à long terme	54 129 392	54 416 160
2060	Hypothèques	36 579 392	36 866 160
2063	Emprunts	17 550 000	17 550 000
29	CAPITAL PROPRE	48 194 365	47 232 148
291	Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	44 266 600
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	44 266 600	44 266 600
299	Excédent/découvert du bilan	3 927 765	2 965 548
2990	Résultat annuel	962 218	907 141
2999	Résultat cumulé des années précédentes	2 965 548	2 058 406

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2024

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024

		Budget 31.12.2024	Comptes 31.12.2024	Comptes 31.12.2023
	Charges d'exploitation	(418 000)	(366 946)	(360 802)
30	Indemnités des membres et charges de personnel	(300 000)	(274 310)	(266 910)
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(118 000)	(92 636)	(93 892)
	Résultat d'exploitation	(418 000)	(366 946)	(360 802)
34	Charges immobilières	(2 946 114)	(2 842 622)	(2 755 294)
44	Produit des biens fonds du PF	3 917 095	4 171 786	4 023 237
430	Autres revenus financiers		-	-
	Résultat financier	970 981	1 329 163	1 267 943
	RESULTAT OPERATIONNEL	552 981	962 218	907 141
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	552 981	962 218	907 141

FITIAP

FONDATION INTERCOMMUNALE DES TERRAINS INDUSTRIELS ET
ARTISANAUX DE LA PALLANTERIE

Etats financiers 2024



Organisation

Période du 01.01.2021 au 31.12.2025

CONSEIL DE FONDATION

Corine ROSSET*, Présidente
 Alexandre SCHWAB*, Vice-Président
 François MICHELI*, Secrétaire
 Michel BONNEFOUS*, Membre
 Philippe THORENS
 Olivier CERUTTI
 Jérôme PONTI
 Stephan ZWETTLER, élu le 01/01/2023
 Marc JAQUET
 Etienne MURISIER
 Enrico CASTELLI
 Yves BACH

**forment le Bureau du Conseil*

COMMISSIONS

Juridique

Président : Alexandre SCHWAB
 Membres : Olivier CERUTTI, Marc JAQUET,
 Philippe THORENS

Technique

Président : François MICHELI
 Membres : Yves BACH, Etienne
 MURISIER, Jérôme PONTI

Finances

Président : Michel BONNEFOUS
 Membres : Enrico CASTELLI, Stephan ZWETTLER,
 François MICHELI

Marketing & communication

Présidente : Corine ROSSET
 Membres : Marc JAQUET, Philippe THORENS

Direction

Route de Compois 11
 1252 Meinier

Responsable administration et comptabilité :

Rafael MATEUS FERREIRA

Ingénieur civil, responsable technique :

René HOLLIGER

Architecte :

Annick LIMAT

Intendant :

Yvan SCHRUTT-PILLER

Assistante administrative :

Marguerite COPPO

Organe de Contrôle

BfB, Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA
 Rue de la Corratierie 26
 1204 Genève

La Fondation intercommunale de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie (FITIAP) est une fondation intercommunale de droit public, créée en 1997 par les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier.

La FITIAP a pour mission de gérer et développer la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.

Elle a les objectifs suivants :

- Être propriétaire des terrains de la zone
- Exploiter la zone dans son ensemble (implantations d'entreprises)
- Développer de nouveaux projets sur la zone actuelle
- Mettre en œuvre l'extension de la zone Pallanterie-Sud

La FITIAP est propriétaire d'une partie des terrains de la zone, de deux bâtiments et de plusieurs places de stationnement, pour lesquels respectivement elle octroie des droits ou conclut des baux de superficie ou de location. Elle a également, depuis 2018, les compétences de prélèvement et de gestion de la taxe d'équipement pour toute la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.

Le Conseil de Fondation définit les orientations stratégiques et politiques liées au développement de la zone de la Pallanterie. A ce titre, il valide les projets et réflexions du Bureau du Conseil.

Il approuve chaque année les comptes, la gestion des risques et le projet de budget de l'année suivante.

Cette année, plusieurs points ont été abordés, notamment :

- L'adoption d'un concept énergétique vertueux en matière de chauffage et de refroidissement des bâtiments de Pallanterie Sud
- L'achèvement des travaux de viabilisation de la zone Sud
- La poursuite de la réflexion en vue du développement de la pièce B, en collaboration avec les propriétaires privés
- La première dépose en demande d'autorisation de construire de Pallanterie Sud
- La poursuite de la réflexion sur la cohérence architecturale et paysagère de Pallanterie Sud ;
- L'acquisition de la première parcelle de la pièce C par la Fondation
- Le lancement d'une étude visant à mettre en place une Communauté Électrique Locale (CEL) au sein de la ZIAP
- La signature de la Convention d'objectifs tripartite réglant notamment la gestion de l'entretien de la zone
- L'entrée en vigueur le 29 juin 2024 des Statuts mis à jour
- L'achèvement de la réfection partielle de la façade sud-ouest du bâtiment P6
- La gestion de la zone Est (suivi des DDP, droit de préemption, préavis d'autorisation de demande d'autorisation de construire)

Le Conseil de Fondation s'est réuni à neuf reprises : les 24 janvier, 28 février, 20 mars, 1^{er} mai, 12 juin, 28 août, 25 septembre, 30 octobre et 27 novembre.

Les présidents des commissions ont tenu au total dix-neuf séances de travail au cours de l'année.

Remarques préliminaires

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel 2024 de la Fondation s'élève à 89'828.73 CHF, soit supérieur aux projections de -104'500 CHF. Cet écart s'explique principalement par :

- Une charge d'intérêt inférieure aux projections ;
- Une charge d'amortissement inférieure au budget (coût final des travaux de viabilisation de Pallanterie Sud inférieurs au budget).

Travaux de viabilisation de Pallanterie Sud (1^{ère} phase)

Les travaux de viabilisation de Pallanterie Sud ont été achevés en 2024. Le montant total investi s'élève à environ 13'190'000 CHF (10'890'000 CHF hors terrains) au 31 décembre 2024. Avant activation, il se décompose comme suit :

- Parc paysager : 2'400'000 CHF ;
- Routes et voies de communication : 4'070'000 CHF ;
- Aménagement des eaux : 2'330'000 CHF ;
- Honoraires, ressources internes et intérêts intercalaires : 2'090'000 CHF ;
- Terrains PA issus d'un reclassement du PF : 2'300'000 CHF.

Le FIA a contribué pour un montant de 3'340'000 CHF aux travaux d'aménagement du réseau secondaire. Le coût net pour la Fondation s'élève à environ 9'850'000 CHF. À terme, la Fondation percevra la taxe d'équipement auprès des débiteurs concernés ; cette taxe diminuera d'autant le coût total net pour la Fondation des travaux de viabilisation de Pallanterie Sud.

Bilan

		31.12.2023	31.12.2024	Variation
1	ACTIF	65 149 663	68 831 464	3 681 802
10	PATRIMOINE FINANCIER	55 396 924	59 305 107	3 908 182
100	Disponibilités et placements à court terme	286 507	671 412	384 905
1000	Caisse principale	-	85	85
1002	Banques	286 507	670 673	384 166
	Autres disponibilités	-	654	654
101	Créances	25 368	3 634 794	3 609 426
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	16 618	3 626 366	3 609 749
1011	Comptes courants avec tiers	1 373	-	-1 373
	Avances pour frais administratifs provisoires	-	8 428	8 428
1019	Autres créances	7 378	-	-7 378
104	Actifs de régularisation	22 399	22 458	59
1044	Charges financières et revenus financiers	22 399	22 458	59
107	Placements financiers	200	200	-
1070	Actions et parts sociales	200	200	-
108	Immobilisations corporelles PF	55 062 450	54 976 243	-86 207
1080	Terrains PF	11 665 303	11 396 078	-269 226
1084	Bâtiments PF	43 171 792	43 492 575	320 783
1087	Installations en construction PF	225 355	87 590	-137 765

	(Bilan, suite)	31.12.2023	31.12.2024	Variation
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	9 752 739	9 526 358	-226 381
140	Immobilisations corporelles du PA	9 752 739	9 526 358	-226 381
1400	Terrains PA non bâtis	2 005 386	3 189 419	1 184 033
1401	Routes / Voies de communication	3 845 334	5 325 470	1 480 135
1402	Aménagement des eaux	2 180 825	1 011 469	-1 169 356
1407	Compte général	1 721 193	-	-1 721 193
2	PASSIF	65 149 663	68 831 464	3 681 802
20	CAPITAUX DE TIERS	47 741 474	51 333 446	3 591 973
200	Engagements courants	225 988	435 439	209 451
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	225 988	170 844	-55 144
2002	Dettes fiscales de la TVA	-	264 595	264 595
201	Engagements financiers à court terme	-	313 724	313 724
2014	Part à court terme d'hypothèques	-	-	-
2019	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	-	313 724	313 724
204	Passifs de régularisation	468 640	354 792	-113 848
2040	Charges de personnel	-	-	-
2044	Charges financières et revenus financiers	339 736	354 792	15 056
2046	Compte des investissements	128 904	-	-128 904
205	Provisions à court terme	200 000	200 000	-
2057	Provisions à court terme pour charges financières	200 000	200 000	-
206	Engagements financiers à long terme	46 846 846	50 029 491	3 182 645
2060	Hypothèques	13 550 000	16 907 291	3 357 291
2064	Prêts et reconnaissances de dettes	32 340 000	32 740 000	400 000
2069	Autres engagements financiers à long terme	956 846	382 200	-574 646
208	Provisions à long terme			
29	CAPITAL PROPRE	17 408 189	17 498 018	89 829
291	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000	1 200 000	-
299	Excédent/découvert du bilan	16 208 189	16 298 018	89 829
2990	Résultat annuel	669 904	89 829	-580 075
2999	Résultats cumulés des années précédentes	15 538 285	16 208 189	669 904

Compte de résultats

		Année 2023	Budget 2024	Année 2024
	Charges d'exploitation	735 678	1 386 000	1 395 209
30	Charges de personnel	652 295	842 500	808 493
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3 694	77 000	104 475
33	Amortissemnts planifiés du patrimoine administratif	-	383 500	398 141
36	Charges de transfert	79 689	83 000	84 100
	Revenus d'exploitation	-	-	83 665
42	Taxes	-	-	-
43	Revenus divers	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	-	83 665
	Résultat d'exploitation	-735 678	-1 386 000	-1 311 543
34	Charges financières	1 145 181	1 326 500	1 216 980
44	Revenus financiers	2 550 763	2 608 000	2 618 352
	Résultat financier	1 405 582	1 281 500	1 401 372
	RESULTAT OPERATIONNEL	669 904	-104 500	89 829
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	-	-
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	-	-	-
	TOTAL COMPTE DE RESULTATS	669 904	-104 500	89 829

Investissements du patrimoine administratif

	Dépenses d'investissement PA	31.12.2023	Investiss. 2024	31.12.2024
	Travaux de viabilisation			
F34	Sports et loisirs			
500	Terrains non bâtis	2 005 386	395 665	2 401 052
500	Compte général	1 721 193	369 568	2 090 760
F61	Circulation routière			
501	Routes / voies de communication	3 845 334	225 464	4 070 798
F72	Traitement des eaux usées			
502	Aménagement des eaux	2 180 825	149 716	2 330 541
	Total	9 752 739	1 140 413	10 893 151

Dépenses d'investissement PA

	PDZIA - DD	Charges financières	Ressources internes ZIAP	Terrains	Mandataires	Travaux	Taxes	Assurances	Total
Terrains non bâtis	-	-	-	-	50 019	2 351 033	-	-	2 401 052
Investissements jusqu'au 31.12.2023	-	-	-	-	47 406	1 957 980	-	-	2 005 386
Investissements 2024	-	-	-	-	2 613	393 053	-	-	395 665
Routes / voies de communication	1 430 740	-	-	265 250	67 817	2 306 991	-	-	4 070 798
Investissements jusqu'au 31.12.2023	1 430 740	-	-	265 250	67 817	2 081 527	-	-	3 845 334
Investissements 2024	-	-	-	-	-	225 464	-	-	225 464
Aménagement des eaux	447 157	-	-	-	216 725	1 540 149	126 510	-	2 330 541
Investissements jusqu'au 31.12.2023	447 157	-	-	-	202 997	1 404 162	126 510	-	2 180 825
Investissements 2024	-	-	-	-	13 729	135 987	-	-	149 716
Compte général	1 005	610 095	1 072 087	-	398 738	-	-	8 835	2 090 760
Investissements jusqu'au 31.12.2023	730	470 265	995 793	-	245 569	-	-	8 835	1 721 193
Investissements 2024	275	139 830	76 294	-	153 169	-	-	-	369 568
Total	1 878 902	610 095	1 072 087	265 250	733 300	6 198 172	126 510	8 835	10 893 151

Commentaire général

Pour rappel, le compte général sert à enregistrer les frais qui ne peuvent être imputés directement soit sur les travaux des aménagements routiers, soit sur les aménagements des eaux ou les terrains non bâtis. Cette répartition a été effectuée aux termes des travaux de viabilisation, soit sur l'exercice 2024. Il est composé notamment d'intérêts intercalaires, de ressources internes activées, de mandataires (in-génieurs, géomètres, etc.)

Les « ressources internes ZIAP » correspondent à l'activation des charges salariales du personnel de la Fondation affecté au projet depuis 2019.

Les dépenses « PDZIA DD » correspondent principalement aux dépenses relatives au honoraires et frais nécessaires à l'obtention de l'autorisation de construire.

**RAPPORT ADMINISTRATIF
COMPTE RENDU FINANCIER**

2024



Mairie de Collonge-Bellerive

chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive

Adresse courrier :
case postale 214
1222 Vérenaz

Heures d'ouverture de la réception

Lundi, mardi, mercredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Jeudi : 11h00 - 18h30

Vendredi : 8h00 - 12h00 / 14h00 - 16h00

Tél.: 022 722 11 50

Fax: 022 722 11 66

www.collonge-bellerive.ch

info@collonge-bellerive.ch